

La Tour d'Aigues

Archives notariales

Louis Sauvecane

1607 - 1661

* * *

Année 1609

3 E 69 / 210

par Thomas Spinosa

Notes :

- Le folio 97 est présent en double et le notaire se rattrape en assignant au folio 99 les numéros 99-100 puis passe au 101.
- Les folios suivants n'existent pas : f°858, f°1097, f°1111, f°1116, f°1137, f°1277 et f°1315.

Cession pour Me Daniel Lamy praticien d'Aix-en-Provence contre Georges Thurin – f°1

Obligation pour Pierre Mairetet contre Piere Tempier – f°2

Achat pour Jean Crespin contre Mathieu Nel – f°3

Déclaration avec obligation pour frère Imbert Louis du Puget contre Gaspard Blanc – f°5

Prix-fait pour François Velixandre contre Louis Roman et Nicolas Besson – f°6

Obligation pour Paul Agnel contre Jacques Nicolas – f°8

Convention pour Elzias Philip contre Esprit Pourret – f°9

Arrentement pour Marguerite Madonne contre Daniel Billot de Lourmarin – f°11

Obligation pour Paul Agnel contre Grégoire Meilleuret – f°13

Obligation pour Grégoire Meilleuret contre Bernard Georges – f°14

Rétention pour Magdeleine Bouchard de La Motte-d'Aigues contre la communauté dudit lieu – f°15

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Joseph Emin – f°17

Quittance pour Me Joseph Emin contre Antoine Ange – f°19

Testament pour Marie Rey de Grambois – f°20

Le 02/01/1609 testament de Marie Rey native de Grambois (84), fille des feus Jean et Anne Asse, dudit lieu, femme de Jean Paris tuilier de Cucuron (84), se trouvant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, « bien dispozée de son corps ». Elle souhaite être inhumée dans l'église de Grambois dans la tombe de ses prédécesseurs.

Elle lègue à Jean Paris, son mari, la somme de 6 livres à payer dans l'an de son décès pour « tous droitz que ledit Paris pourroit prethandre sur son bien et heritaige a ce y compris l'augment de doct par elle a luy donné » lors de leur contrat de mariage reçu chez Me Asse à Grambois.

Elle nomme pour héritière universelle Delphine Paris sa fille et dudit Jean, encore pupille. Si sa fille meurt en bas-âge ou sans enfant légitime, elle lui substitue Bernardine Rey sa sœur, femme de Claude Favier couturier dudit lieu et à défaut d'elle ses enfants. Elle nomme comme gadiateur ledit Me [Gabriel] Asse notaire, son cousin, absent. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Joseph Emin bourgeois, Georges Constans, Melchion Valette cordonnier, Jean Martin fils de Pierre, Claude Rougier, Martin Monier broquier et Henry Meyran, de ce lieu. [Signé : Emin, J Martin, G Constans]

Quittance pour Claude Ferrier contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°23

Quittance pour Barthélemie François contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°24

Promesse pour Antoine Reynaud contre Claude Bouzon fils – f°26

Quittance réciproque pour Me Antoine Queyrel contre Pierre Callier – f°27

Le 03/01/1609 a comparu Pierre Callier du lieu de La Bastidonne (84), lequel a confessé avoir reçu de Me Antoine Queyrel baile dudit lieu, présent, la somme de 13 écus 14 sols 6 deniers pour la paie échue à la Saint-Michel dernière suivant l'acte d'achat reçu chez ce notaire le 20/10/1607 que ledit Queyrel a compensé pour ledit Callier sur une semblable somme que ce dernier doit, d'une part 9 écus envers Henry et Honoré Queyrel, frères dudit Antoine, suivant acte chez Me Hupais notaire de ce lieu le 17/03/1607, et les 4 écus 14 sols et demi sur semblable somme pour reste et entier paiement de tout ce qu'il lui doit suivant le même acte. D'où quittance réciproque. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Joseph Emin bourgeois et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : Queyrel, Emin]

Confession pour Me Claude Darbon contre Honoré, Jaume et Gaspard Gaultier – f°28

Le 03/01/1609 ont comparu Honoré, Jacques et Gaspard Gaultier, frères, du lieu d'Ansouis (84), lesquels ont confessé avoir reçu de Me Claude Darbon, ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), présent, une paire de mules poil bureau estimée à 300 livres, deux paires de bœufs poil rouge estimées à 108 livres, deux trentaines vingt une [81] bêtes de bétail à laine et de chèvres, savoir 50 brebis de port, 24 nadons [bétail né dans l'année], deux arrestz [béliers], trois ... et un mâle, ainsi que 16 gélines, 2 coqs, le tout en mègerie depuis le jour de l'acte reçu chez ce notaire le 25/11/1608. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Valentin Clemens et Guillaume Escouffier. [Signé : Darbon, Escouffier]

Accord avec compte-final pour Paul Agnel contre Toussaint et Joseph Sauvecane et leurs frères – f°30

Obligation pour Jean Gouirand de La Motte-d'Aigues contre Joseph Emin et André Roux – f°34

Obligation pour Daniel Colomp contre Pierre Bouteillon, de Rougiers – f°35

Mègerie pour Paul Agnel contre Dominique et Noël Daumas, père et fils – f°36

Obligation pour François Velixandre contre François Roux en principal et Michel Rodde en pleige – f°37

Obligation pour Bertrand Coussin contre Béatrix Pellade – f°38

Achat pour Jean Orcel contre Jean et Jacques Roman – f°39

Sommation avec rapport pour Me Elzias Philip contre les hoirs de Jean Blanchard – f°42

Quittance pour François Blanc contre Barthélémy Berard – f°44

Mègerie pour François Pourret contre François Darbon fils d'Etienne – f°44

Confession pour Joseph Emin contre Jean Vian – f°45

Département de querelle pour Pierre Barthélémy contre Pierre Bret – f°48

Obligation pour Pierre Bret contre Pierre Barthélémy – f°49

Obligation pour Paul Agnel contre la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°50

Quittance pour Balthazar Billard contre Pierre Rambert – f°51

Obligation pour Jean Reynaud contre Elzias Silvestre – f°52

Compte-final avec obligation pour Paul Agnel contre Esprit Cheilan – f°53

Quittance pour Barthélémy Berard contre Catherine Chabert – f°54

Cession pour Me Bertrand Coussin contre Mathieu Rambaud – f°55

Obligation pour Antoine Mallet contre Jaume Marsal – f°56

Mariage entre Michel Chivalier du lieu d'Anglisieu en Dauphiné et Marguerite Blanc – f°57

Le 12/01/1609 contrat de mariage entre Michel Chivalier natif du lieu d'Anglisieu [introuvable, ou *Anglesien, Anglesien*, etc.] diocèse de Gap en Dauphiné, fils des feus Claude et Jeanne Rippe, dudit lieu, et Marguerite Blanc de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fille de Jacques et d'Anne Boyer. L'épouse est assistée et autorisée par des père et mère. Le père de l'épouse constitue en dot à sa fille la somme de 150 livres sur laquelle il a cédé 90 livres aux époux sous la forme d'une vigne en ce lieu quartier de Saint-Vincent de sept hommes confrontant vigne de Jean Chainé, terre de Jean Pourchier, terre du capitaine Ferdinand Bon et le chemin allant à Saint-Martin. Pour les 60 livres restantes, il promet de les payer en quatre paies égales de 15 livres, la première aux fêtes de Noël prochain et ainsi de suite d'an en an à la même date. En plus, ledit Blanc promet d'expédier à sa fille une mastre avec son couvresel, une caisse ferrée en bois blanc, une couchette en bois blanc, deux linceuls, une toille, une paillasse, deux serviettes, deux plats, deux assiettes, deux écuelles, une salière le tout en étain, le tout reçu par l'époux d'où quittance et reconnaissance. Ledit Blanc devra faire faire pour le jour du mariage à sa fille une robe de cadis et un aubergeon d'estamet et ledit Chivalier devra faire faire dans un an à sa femme une robe et un aubergeon de la même qualité et de la couleur que choisira l'épouse. Les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres. Fait et publié en ce lieu, dans la maison de Jean Allemand tenue à rente par ledit Jacques Blanc, à la Bourgade, en présence de Nicolas Olivier et Henry Darbon de ce lieu. [Signé : N Olivier, Darbon]

Quittance pour Jehannon Durand contre Jean Garcin, trésorier – f°61

Quittance pour Jacques Silvestre contre Paul Agnel cessionnaire de Jean François Cestier et Jean Morel – f°62

Département avec accord pour Magdeleine Roux contre Anne Roux – f°63

Reconnaissance de dot pour Anne Roux contre Grégoire Meilleuret – f°66

Le 13/01/1609 a comparu Grégoire Meilleuret de Cabrières-d'Aigues (84), lequel comme mari d'Anne Roux a confessé avoir reçu de sa femme la somme de 48 livres provenant de l'aliénation de la moitié d'une maison qu'elle a faite au profit de Magdeleine Roux femme de Jean Roux fils d'Etienne par acte reçu chez ce notaire ce jour. Il reconnaît la somme. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jaumet Gouirand et Etienne Darbon de ce lieu. [Signé : J Goiran]

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Preunier – f°67

Quittance pour Joseph Constans contre Pierre Constans – f°68

Rétention lignagère pour Toussaint Chateminois contre François Velixandre – f°69

Quittance pour la communauté de Noyers contre Paul Agnel – f°71

Quittance pour Noël Meynier contre Balthazar Billard – f°73

Achat pour Angelin Ricard contre Honoré Thurin – f°75

Obligation pour Jérôme Ricard contre Jean Pourret fils d'Isnard – f°78

Le 17/01/1609 a comparu Jean Pourret fils d'Isnard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jérôme Ricard de ce lieu, présent, la somme de 18 livres 15 sols pour le reste du prix d'achat d'un âne poil rouge avec son bât et son cordage, reçu d'où quittance, qu'il promet de payer, 6 livres à Pâques et le reste à la Toussaint avec hypothèque de l'âne. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pascal Laugier et Balthazar Lantelme de ce lieu. [Signé : Pascal Augier]

Mègerie pour Pascal Augier contre Antoine Fabry – f°79

Procuration pour Laurent Vian fils de Nicolas – f°81

Cession pour Honoré Thurin contre Michel Thurin son frère – f°82

Quittance pour Isnard Molinet contre François Gabriel – f°84

Echange pour Paul Agnel, bourgeois, contre Jaume Long – f°85

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Arnoux en principal et Antoine Estienne en pleige – f°87

Insolutondation pour Magdeleine Roman femme de Jean Genoues contre Jean et Jacques Roman – f°88

Quittance et reconnaissance de dot pour Honorade Trouchet femme de Jean Rochel en faveur de Vincent et Laurent Trouchet, père et fils – f°91

Le 21/01/1609 a comparu Jean Rochel habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari d'Honorade Trouchet de ce lieu, a confessé avoir reçu précédemment de Vincent et Laurent Trouchet, père et fils, de ce lieu, ledit Laurent présent, la somme de 30 livres dont 18 du père et 12 du fils suivant la promesse faite au contrat de mariage dudit Rochel reçu chez ce notaire le 17/06/1607. En plus, ledit Rochel a confessé avoir reçu de son beau-père la part le concernant des robes promises audit mariage. D'où reconnaissance envers sa femme, absente, et quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Georges Bon cordonnier de ce lieu. [Signé : Jehan Louis Le Long]

Arrentement pour les hoirs de Louis Pourchier contre Claude Ricard et Honoré Baille – f°93

Achat pour Arnaud Reynaud contre Honoré Roux – f°95

Le 21/01/1609 a comparu Honoré Roux ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Arnaud Reynaud berger de ce lieu, présent, une terre en ce lieu quartier du Saffranier d'environ 13 émines au dextre confrontant le chemin allant au Plan Plus Loin, terre d'Antoine Richier, terre de Jean Roux et verger d'Antoine Astoin. La vente est faite pour le prix de 30 livres que ledit Roux

a reçu ce jour, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan de ce lieu et Mathurin Gelus de Grambois (84). [Signé : Honorat Rous, Charles Jourdan]

Obligation pour Michel Rodde contre François Icard – f°97

Obligation pour Nicolas Olivier contre François Moret en principal et Jaumet Gouirand en pleige – f°97bis

Le 21/01/1609 ont comparu François Mouret et Joseph son fils, de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Nicolas Olivier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une charge de blé annone et une charge de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'ils promettent de rendre à Pâques. Fut présent Jaumet Germain de ce lieu qui s'est porté pleige. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : N Olivier, Jehan Louis Le Long]

Le 05/09/1609 acte barré en présence dudit Olivier qui confesse avoir été payé par ledit François Mouret d'où quittance. [Signé : N Olivier]

Procuracion pour Jean Grillard – f°98

Déclaration pour Antoine Pourchier contre Claude Ferrier de Bonnieux – f°101

Quittance et reconnaissance de dot pour Claude Fournier et Jeanne Daumas contre Mathieu Rochel – f°102

Le 20/01/1609 a comparu Mathieu Rochel, comme mari de Jeanne Daumas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Claude Fournier de ce lieu, présent, la somme de 12 livres promise à ladite Daumas dans son contrat de mariage avec ledit Rochel reçu chez Me Bernard notaire de ce lieu en 1603, somme payée, à savoir 6 livres à André Maurel marchand de Pertuis (84) pour marchandises prises par ledit Rochel au temps de son mariage, et les 6 livres restantes reçues par ledit Rochel, d'où quittance et reconnaissance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Denis Colomp de ce lieu. [Signé : M Rochel, Jehan Louis Le Long]

Obligation pour Antoine Pourchier contre Jean Carle – f°103

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Marcou – f°104

Quittance pour Laurent Vian fils de Jacques contre Me Balthazar Gueidan notaire – f°105

Obligation pour Antoine Pourchier contre Etienne Gouirand et Jean Rouet – f°106

Obligation pour Antoine Pourchier contre Daniel Jourdan – f°107

Convention pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Auban Rebouillon et Antoine Rougier – f°108

Quittance et reconnaissance pour Catherine Mallet femme de Michel Martin contre Antoine et Joseph Aubion – f°111

Le 26/01/1609 a comparu Michel Martin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Catherine Mallet, a confessé avoir reçu d'Antoine et Joseph Aubion, frères, laboureurs de ce lieu, présents, la somme de 30 livres qu'ils doivent à ladite Mallet comme cessionnaire de Françoise Sarrazin femme de François Solliers de ce lieu suivant acte reçu chez ce notaire le 07/02/1608, d'où quittance et reconnaissance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire [témoins non cités]

Reconnaissance de dot pour Guidon Mombrion et Honorade sa fille contre Me Jean Menard – f°112

Le 26/01/1609 a comparu Me Jean Menard menuisier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari d'Honorade Mombrion, a confessé avoir reçu de Guidon Mombrion, père de ladite Honorade, présent, la somme de 90 livres en déduction de la dot qu'il a constitué à sa fille dans son contrat de mariage reçu chez Me Hupais notaire de ce lieu, d'où quittance et reconnaissance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Vassal cordonnier et Grégoire Richaud travailleur, de ce lieu. [Signé : Jehan Menard, Anthoine Vassal]

Obligation pour Pierre Roman contre Georges Roux – f°113

Obligation pour Paul Agnel contre Honoré Roux – f°114

Obligation pour Pierre Roman contre Marquet Roux – f°115

Obligation avec hypothèque pour Barthélémy Jourdan contre Mathieu Rambaud – f°116

Prorogation et quittance pour Georges et Marquet Roux contre Me Louis Jourdan – f°117

Reconnaissance de dot avec hypothèque pour Suzanne David contre Michel Pellat son mari – f°118

Le 28/01/1609 a comparu Michel Pellat de Peypin-d'Aigues (84), lequel a déclaré à Suzanne David, sa femme, absente, qu'il a reçu d'elle et reconnu la somme de 120 livres suivant les actes reçus par Me Morel et Me Antoine Asse notaires de Cabrières-d'Aigues (84) et Grambois (84) dans lesquelles deux reconnaissances, il a hypothéqué certaines propriétés à Cabrières-d'Aigues qu'il a vendu depuis pour « subvenir a ses afferes » et qu'il a acquis de la communauté de Peypin-d'Aigues deux propriétés, une terre de trois saumées et demi quartier de l'Estagnol confrontant terre des hoirs de David Roux, terre de Catherine Meynier et le terroir de Grambois ; et une autre terre audit quartier de sept émines confrontant terre de Marguerite Panin à midi, maison de Georges David et terre de Jacques Olivier, pour le prix de 26 écus et demi à 3 livres pièces suivant acte reçu par Me Hupais notaire de ce lieu, lesquelles il hypothèque pour sa femme. Fait et publié en ce lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), dans la maison de Georges Roux en présence de Me Antoine Ange et de Jean Arnoulx. [Signé : Ange]

Convention pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Me Louis Ange – f°120

Obligation pour Paul Agnel contre Balthazar Lantelme – f°122

Obligation pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Pierre Roman – f°123

Rétention pour le capitaine Bernard Roy contre Guillaume Mallet – f°124

Le 31/01/1609, étant donné que le 04/02/1608 Guillaume Mallet de ce lieu de La tour-d'Aigues, par autorité des officiers s'est fait colloquer sur une émine dix cosses de terre quartier du Pré Neuf appartenant au capitaine Bernard confrontant terre d'Antoine Vassal, le chemin et terre restante audit Roy, pour la somme de 27 livres 12 sols tant en principal que dépens, ledit Roy désire racheter comme le droit le lui permet cette terre et a offert à l'instant audit Mallet ladite somme. Ont donc comparu lesdits Roy et Mallet, ce dernier se déséparant de ladite terre contre ladite somme, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Garcin et Michel Rodde, de ce lieu. [Signé : B Roy, J Garcin, M Rodde]

Procuration pour le capitaine Bernard Roy – f°125

Le 31/01/1609 a comparu le capitaine Bernard Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé comme procureur Mathurin Gelus, de Grambois (84), présent, d'emprunter jusqu'à deux charges d'orge prin et deux charges d'avoine pour les semer présentement dans les terres de leur mègerie. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Gavaudan et Michel Rodde, de ce lieu. [Signé : B Roy, M Rodde]

Quittance et reconnaissance de dot pour Honoré Brunel et Delphine Francou contre Christophe Escoffier – f°126

Le 31/01/1609 a comparu Christophe Escoffier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Delphine Francou, a confessé avoir reçu d'Honoré Brunel de Pertuis (84) époux et héritier testamentaire de feu Delphine Pourret, héritière de feu Antoine son père vivant de ce lieu, la somme de 12 livres léguées à ladite Francou par ledit feu Antoine dans son testament reçu chez Me Bernard notaire de ce lieu, comprenant 5 livres et demi que ledit Brunel a cédé audit Escoffier à prendre sur Mathieu et François Turrier, frères, de ce lieu, d'où quittance et reconnaissance envers sa femme absente. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Rodde et Pierre Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : M Rodde]

**Quittance pour Jean Pierre Felissian et Jean Jourdan contre Jeanne Gouirand veuve – f°127
Feuille volante [entre f°128 et 129] – Sommation pour les hoirs de Pierre Felissian contre Jeanne Gouirand**

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Felissian et Jean Jourdan – f°129

Quittance pour Barthélémy Gouirand contre Paul Agnel – f°130

Obligation pour Jean Felissian et Jean Jourdan contre Barthélémy Gouirand – f°132

Obligation pour François Velixandre contre Michel Long en principal et Michel Felissian en pleige – f°133

Obligation pour Pierre Bret contre Sauvaire Mouret – f°134

Accord avec cession pour Jean Brigas contre Pierre Andrieu – f°135

Achat pour Christophe Boyer de Reynier contre Jean Brigas – f°137

Obligation pour Pierre Andrieu et Jaumette Boyer, mariés, contre Christophe Boyer – f°139

Mègerie avec obligation pour Etienne et Chabert Silvestre contre Jean Darbon fils d'Etienne – f°140

Le 02/02/1609 a comparu Chabert Silvestre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, tant pour lui que pour Etienne Silvestre son frère, a baillé en mègerie à Jean Darbon, fils d'Etienne, de ce lieu, présent, deux saumées de terre qu'ils ont quartier de La Billadoire confrontant terre d'Antoine et Jean Reynaud, frères, et ce pour deux ans et deux prises de fruits, « scavoir a gueret et restouble d'huy en la comptable pour garacher » sous les conditions suivantes : ledit Darbon devra faire à ses dépens les factures et au moment de la semence, lesdits Silvestre fourniront les grains et la récolte se partagera à parts égales, les pailles appartiendront audit Darbon, lesdits Silvestre ne paieront que 16 sols par saumée à payer moitié au sarclage, moitié à la moisson. Ledit Darbon confesse avoir reçu en prêt amiable une grosse saumée d'avoine pour semer présentement, qu'il promet de payer

aux fêtes de mai. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange de ce lieu et Pierre Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : Ange]

Compromis entre Magdeleine Cortin d'une part et Honoré Turcan et Blaise Roux – f°142

Obligation pour Paul Agnel contre Guillaume Nalin et Vincent Morel – f°144

Procuration pour la communauté de Peypin-d'Aigues – f°145

Quittance pour Claude Mouret contre la communauté de Peypin-d'Aigues – f°147

Quittance pour Elzias Silvestre contre la communauté de Peypin-d'Aigues – f°148

Quittance pour Mathieu et Claude Meynier contre la communauté de Peypin-d'Aigues – f°149

Obligation pour la communauté de Peypin-d'Aigues contre Pierre Bourgue – f°150

Promesse pour la communauté de Peypin-d'Aigues contre Elzias Silvestre – f°152

Obligation pour Daniel Furet contre Jean Meynier et Sauvaire Mouret – f°153

Obligation pour Daniel Furet contre Jean Meynier et Monet Roman – f°154

Compromis entre Jacques Nicolas, d'une part et Michel et Pierre Nicolas ses enfants – f°155

Obligation pour Daniel Furet contre Pierre Bourgue – f°157

Département pour Jean Richard contre Daniel Furet – f°158

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Meilleuret – f°159

Sentence arbitrale pour Jacques Nicolas de Peypin-d'Aigues contre Michel et Pierre Nicolas ses enfants – f°160

Quittance pour François Pourchier contre Michel Ventron – f°164

Cession pour Honoré Ginies contre Me Louis Jourdan – f°164

Procuration pour Françoise Boyer de Pertuis – f°165

Obligation pour Etienne Tamisier, boucher, contre André Roux – f°167

Quittance pour Laurent Gaudemar marchand de Manosque contre Jacques Monier – f°168

Sommation pour Laurent Gaudemar contre Jacques Monier – f°169

Quittance pour demoiselle Anne Sauvecane et Antoine Ange contre Laurent Gaudemar – f°170

Quittance pour Michel Falician contre Antoine Ange – f°172

Obligation pour Paul Agnel contre Michel Gilly – f°173

Obligation pour demoiselle Anne Sauvecane contre Antoine Villamus – f°174

Procuration pour Joseph Emin, bourgeois – f°175

Accord pour Paul Agnel et consorts contre le sieur Pierre d'Anthonnelle – f°176

Quittance pour Laurent Gaudemar contre Jacques Monier – f°178

Quittance pour François Charpin contre Bertrand Coussin cessionnaire de Pierre Andrieu – f°180

Cession pour Louis Jourdan contre Bertrand Coussin – f°181

Compromis passé entre Guillaume Escoffier et Piere Tempier – f°183

Le 09/02/1609 étant donné qu'un procès a été intenté devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues entre Me Guillaume Escoffier chirurgien de ce lieu demandant paiement du vin qui y est désigné, et Piere Tempier femme d'Antoine Turrier de ce lieu, pour la défense, d'où sentence condamnant ladite Tempier à payer le vin avec intérêts et dépens suivant la liquidation des experts. Ladite Tempier a fait appel devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) où le procès est prêt à être jugé.

Ont comparu lesdits Escoffier et Tempier, lesquels pour mettre fin au procès ont fait appel à l'arbitrage de Me Claude Darbon et Me Claude Gavaudan, de ce lieu, à qui les parties remettront tous les papiers dans douze jours et les arbitres rendront leur sentence dix jours après. Les parties s'engagent à respecter la décision de l'arbitrage sous peine d'une amende de 100 livres moitié au roi, moitié à l'autre partie. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire en présence de Melchion Voulaire et [blanc dans l'acte] de ce lieu.

Obligation pour Paul Agnel contre Simon Long – f°185

Obligation pour Antoine Pourchier contre Pierre Beymond – f°185

Quittance pour Jean Voulaire contre la confrérie Corpus Domini – f°186

Accord pour Claude Mouret de Peypin-d'Aigues contre les hoirs de Laurence Laugier – f°187

Obligation pour Antoine Pourchier contre Jean Pallon en principal et Jean Rouet – f°189

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Antoine Reynaud – f°191

Obligation pour François Velixandre contre Claude Ricard et Honoré Baille – f°191

Sommation pour Jean Estienne de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Barthélémy Jourdan – f°192

Obligation pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Mathurin Gellus – f°193

Obligation pour Jean Orcière contre Marquet Grange – f°194

Rétention pour François Massel de Cabrières-d'Aigues contre Jean Marcou – f°195

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Jean Darbon fils d'Etienne – f°198

Obligation pour François Velixandre contre Barthélémy Gouirand – f°198

Achat pour Pierre Bret contre Daniel Furet – f°199

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Perrin en principal et Jean Rouet en pleige – f°201

Accord passé entre Pierre Fabry de Cabrières-d'Aigues et Pierre Arnoulx dudit lieu – f°202

Accord passé entre Louis Roux de Cabrières-d'Aigues et Pierre Arnoulx dudit lieu – f°205

Accord passé entre Jean et Pierre Falician, frères, et Pierre Arnoulx – f°207

Obligation pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Isnard Molinet – f°209

Obligation pour Paul Agnel contre Siméon Benoît – f°210

Quittance pour Honoré Ginies contre Balthazar Billard – f°211

Obligation pour le capitaine Jean Antoine Plunier contre Antoine Astoin – f°212

Achat pour Paul Agnel contre Me Claude Darbon – f°213

Le 14/02/1609 a comparu Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), lequel a vendu à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, un coin de chenevier en ce lieu quartier du Pas de Hourgouze de neuf cosses confrontant chenevier de Marguerite Laydet, le fossé de Hourgouze, chenevier des hoirs de Jean Billard et le chemin allant à Ansois. La vente est faite pour le prix de 12 livres, somme reçue d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean François Bouzon et Philippe Estève de ce lieu. [Signé : Darbon, P Agnel]

Cession pour Jean Louis Olivier contre Jean Thorame – f°215

Echange entre Jean Brigas d'une part et André Silvestre et Isnard Daumas – f°216

Compromis entre Catherine Bressier et Lucrece Bressier – f°218

Transaction entre le capitaine Pierre Mercadier et les hoirs de Guillaume Dubourg, d'une part, et la communauté de La Tour-d'Aigues – f°220

Partage entre André Silvestre et Isnard Daumas de La Tour-d'Aigues – f°224

Obligation pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Laurent Vian fils de feu Jacques – f°226

Sous-arrentement pour André Silvestre contre Michel Falician – f°226

Obligation portant compte-final pour Me Louis Jourdan contre Me François Roman – f°228

Accord passé entre Jean et Isaac Bouchard d'une part et Pierre Arnoux – f°229

Insolutondation pour Louis Ripert contre Guillaume et Jean Morel frères – f°231

Obligation pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Honoré Roux – f°233

Ratification pour Me Esprit Berard notaire de Jouques contre Paul Agnel – f°234

Obligation pour François Pourchier contre François Darbon – f°235

Obligation pour François Velixandre contre François Meyssonier – f°236

Obligation pour Balthazar Gueidan notaire contre Mathieu Roman – f°237

Transaction entre Jacques Monier de La Tour-d'Aigues et noble Jean Louis Roy – f°237

Obligation pour Paul Agnel contre noble Jean Louis Roy – f°241

Obligation pour Paul Agnel contre François Darbon – f°242

Obligation pour Paul Agnel contre François Roy de Lourmarin – f°243

Obligation pour Paul Agnel contre François Roy de Lourmarin – f°244

Obligation pour Paul Agnel contre Claude Ravel – f°245

Obligation pour François Velixandre contre noble Jean Louis Roy – f°245

Obligation pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Pierre Poluot, Jean Furet en principal, et Jean Richard en pleige – f°246

Promesse pour Claude Bouzon contre Jaume Durand – f°248

Promesse de la boucherie pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Me Jaume Dracq – f°249

Quittance de lods pour Alexis Morin de Cucuron contre les fermiers seigneuriaux de La Tour-d'Aigues – f°252

Obligation pour Paul Agnel contre Alexis Morin – f°252

Obligation pour François Velixandre contre Martin Siméon en principal et Jean Jourdan fils de Guillen en pleige – f°253

Ratification pour le capitaine Pierre Mercadier et les hoirs de Guillaume Debourc contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°254

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre le capitaine Daniel Gras – f°256

Prix-fait pour le capitaine Etienne Pascal contre Guillaume Arnaud – f°257

Obligation pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Me Louis Ange – f°259

Arrentement pour Raymond Plantard contre Antoine Mirabeau – f°260

Le 26/02/1609 a comparu Claudette Jacquet femme de Raymond Plantard, laquelle au nom de son mari a arrenté à Antoine Mirabeau, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, un pré à Cailloux confrontant terre restante audit Plantard ; ainsi qu'une terre d'environ deux saumées à La Boisse. Le tout pour quatre ans et quatre prises de fruits pour le pré et quatre ans et trois prises de fruits pour la terre à partir de ce jour pour une rente annuelle, pour le pré, de 4 livres 16 sols par an à payer au 15 août, et pour la terre de trois panaulx par saumée de grain cueillis lorsque ledit Mirabeau les sèmera et s'il y met de l'avoine paiera à la mesure de l'avoine, à partir de la Magdeleine prochaine en un an. Le bois taillif du pré se partagera à parts égales et ledit Mirabel apportera la part dudit Plantard chez lui. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Martin Monier broquier et de Charles Jourdan.

Le 27/08/1609 ladite Claudette Jacquet a confessé avoir reçu 4 livres 16 sols pour la première paie.

Achat pour Etienne Mourier contre Honorade Amistade femme d'Antoine Abel – f°261

Le 26/02/1609 a comparu Antoine Abel maréchal à forge de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari d'Honorade Amistade du lieu de Lincel (désormais à Saint-Michel-l'Observatoire, 04) a vendu à Etienne Mourier ménager habitant de Saint-Michel (04), présent, les propriétés suivantes à Lincel. Tout d'abord une terre et crau au quartier du Touronnet de neuf panaulx confrontant le chemin de La Font, terre de Barthélémy Brun, terre de Jaume Escoffier ; une terre sur La Font d'environ quatre panaulx et demi confrontant terre de Barthélémy Eisauteau, le chemin allant à La Font, terre du capitaine Honoré Audie ; et finalement une terre quartier de La Combette d'environ douze panaulx confrontant terre du sieur de Remoulhes, terre de dame Catherine Barrasse et terre de l'acheteur. La vente est faite pour le prix de 100 livres et dont l'acheteur devra payer pour ladite Amistade audit sieur de Roumoules 33 livres pour un droit de lods sur une collocation qu'elle a faite sur les biens de feu Jaume [pas de nom indiqué] son mari et lui en rapporter quittance dans un mois. Pour le reste, l'acheteur devra le payer audit Abel à la Toussaint prochaine et ledit Abel devra en faire une reconnaissance pour sa femme absente. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Jean Menard menuisier de ce lieu et Claude Mouret de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Claude Mouret, Jehan Menard]
[Note en marge : il y a quittance chez ce notaire le 28/03/1611]

Obligation pour Jacques Francesquin contre Etienne Olivier – f°265

Prorogation pour Sauvare Mouret contre Me Louis Jourdan – f°265

Quittance de lods pour Marguerite Lantelme contre les fermiers seigneuriaux – f°266

Quittance et reconnaissance de dot pour Jacques Silve et Marguerite Lantelme contre Claude Rambert – f°267

Le 03/03/1609 a comparu Claude Rambert du lieu de Rognes (13), lequel comme mari de Marguerite Lantelme de ce lieu, a confessé avoir reçu de Jacques Silve tisserand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 19 livres et demi pour reste et entier paiement d'une vigne acquise par ce dernier de ladite Lantelme suivant acte reçu chez ce notaire le 30/07/1607 d'où

quittance et reconnaissance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Pourchier et Pons Aubion de ce lieu.

Obligation pour Antoine Pourchier contre Mathieu Roman – f°268

Cession avec transport pour Marquet Berard contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°269

Le 03/03/1609 ont comparu le capitaine Bernard Roy, Laurent Vian et Jacques Monier consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont cédé à Marquet Berard de ce lieu, présent, la somme de 31 livres et demi à prendre des hoirs de feu Jean Jullien de ce lieu, en déduction de la somme de 69 livres qu'ils doivent à ladite communauté tant en principal, qu'intérêts et dépens suivant leur compte final reçu chez ce notaire le 25/06/1608 avec autorisation de faire une collocation sur une vigne de deux hommes et demi au dextre en ce lieu quartier de Puilibous confrontant vigne de Jacques Silve, vigne de Jean Allemand, vigne de Phelipe Fournier et vigne de Jean Sicard, avec autorité de la cour des comptes, aides et finances de ce pays. Ledit Berard, en échange a payé ladite somme de 31 livres et demi à la communauté à l'instant qui a été donnée à Auban Rebouillon et Antoine Rougier, gardes du terroir de ce lieu en déduction de ce qui leur est dû par la communauté, d'où quittance. A l'instant, Me Claude Gauvadan, François Pazier et Laurent Solliers, estimateurs modernes et jurés de ce lieu, ont pris pour expert Me Pascal Sicard arpenteur de ce lieu, à la requête dudit Berard et sont allés à ladite vigne où, à défaut desdits hoirs, fut présente Sibille Ferrade leur aïeule et administratrice, et les experts ont déterminé que ladite vigne fait bien deux hommes et demi au dextre, qu'elle est en bon état avec quelques souches défailantes et ont confirmé l'estimation à 37 livres et demi. Ledit Berard s'est colloqué dessus. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange et Me Claude Darbon de ce lieu. [Signé : B Roy, L Vian, Gavaudan, Sicard]

Le 15/09/1609 Jaques Gondon l'un des rentiers seigneuriaux a confessé avoir reçu dudit Berard 3 livres 2 sols et demi pour le droit de lods, avec grâce du surplus. [Signé : Gondon]

Procuration pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°272

Obligation pour Paul Agnel contre Bernard, Jean et Joseph Barbaroux – f°273

Obligation pour Paul Agnel contre André Roux – f°275

Compte-final pour Paul Agnel contre Claude Ginies – f°276

Le 06/03/1609 ont comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Claude Ginies ménager de La Bastidonne (84), lesquels ont procédé à un compte-final entre eux pour les affaires qu'ils ont négociées tant pour la mègerie de la métairie dudit Agnel tenue par ledit Ginies, que pour les fournitures de celles-ci et autres jusqu'à ce jour. Ledit Ginies est débiteur envers ledit Agnel de la somme de 110 livres et 5 charges 2 panaulx d'orge. Il promet de payer l'argent au 15 août et l'orge aux fêtes de mai. Ledit Ginies confesse avoir reçu aux semences dernières pour la métairie dudit Agnel, la quantité de 46 charges de blé annone, 31 charges de conségal, 2 charges d'épeautre, 2 grosses charges d'avoine suivant leur acte de mègerie reçu chez Me Hupais. Ledit Agnel confesse avoir reçu à bon compte des ustensiles et chargement de fruit 130 livres de fer en « reilhe » dudit Ginies et consent à barrer tous les actes jusqu'à ce jour et celui-ci. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan de ce lieu et Pierre Moutte de Cadenet (8). [Signé : P Agnel, L Jourdan, J Pierre Moutte]

Le 03/12/1627 Antoine Garcin co-héritier dudit feu Agnel a confessé avoir été payé par lesdits Ginies de 4 écus pour sa part et moitié de ladite obligation demandant à ce que l'on barre l'acte, d'où quittance. [Signé : A Garcin]

Par quittance du 27/05 « dernier » Jean Garcin co-héritier fait quittance, chez Me Bernard.

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Moutte – f°278

Obligation portant cession pour Jaumet Germain contre Jean Garcin trésorier – f°279

Déclaration pour Philippe Silvestre contre Noël Meynier – f°281

Achat pour Jacques Gras contre Pierre Jourdan – f°282

Obligation pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Toussaint et Joseph Sauvecane – f°284

Obligation pour François Velixandre contre Pierre Roman en principal et Jacques Gondon en pleige – f°284

Obligation pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Jean Jourdan – f°285

Prix-fait pour le capitaine Etienne Pascal contre Me Pierre Chaix – f°286

Achat pour Jacques Silvestre contre Jean Richard – f°289

Rétention pour Sauvaire Mouret contre Pierre Bret – f°291

Arrentement pour Toussaint Sauvecane et ses frères contre Antoine Ange et Antoine Villamus – f°293

Obligation pour François Velixandre contre Bastien Trouchaud – f°294

Procuration pour la communauté de Peypin-d'Aigues – f°295

Obligation pour Paul Agnel contre Guilhen Nallin, Honoré Francou, Pierre Arnaud, Michel Gilly et Laurent Carbonel – f°297

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Beymond – f°298

Achat pour Paul Agnel contre Pierre Silvy – f°299

Procuration pour Allayette Rolland de La Tour-d'Aigues – f°302

Achat pour François Velixandre contre Henry Darbon – f°303

Quittance pour Jean Garcin trésorier contre Jaumet Gouirand – f°305

Quittance de lods pour Me Etienne André procureur contre les rentiers seigneuriaux – f°305

Achat pour Jacques Monier contre Me Etienne André procureur au siège d'Aix – f°306

Quittance de lods pour Jacques Monier contre les fermiers seigneuriaux – f°308

Achat pour Jacques Monier contre Jacques Gondon – f°309

Obligation avec cession pour Claude Mouret contre Pierre Bourgue – f°311

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Arnaud, Bastien Ricard, François Meilleuret et Esprit Francou – f°313

Obligation pour Antoine Pourchier contre Philippe Estève – f°314

Arrentement pour Antoine Etienne contre Guillaume Andrieu – f°315

Arrentement pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Jean Mallan – f°317

Quittance et reconnaissance de dot pour Antoinette Rougon et Françoise Daumas contre Antoine Peyron – f°319

Le 20/03/1609 a comparu Antoine Peyron travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Françoise Daumas a confessé avoir reçu d'Antoinette Rougon sa belle-mère, présente, la somme de 36 livres en déduction d'une plus grande somme constituée en dot par ladite Rougon à sa fille dans son contrat de mariage reçu par Me Bernard notaire de ce lieu, d'où quittance. Ledit Peyron a déclaré avoir employé la somme à l'achat d'un pré et d'une terre, le tout acquis de la communauté par acte chez ce notaire du 13/03/1608. Il fait reconnaissance de la somme pour sa femme absente avec hypothèque sur le pré et la terre. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Rodde et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : M Rodde, Charles Jourdan]

Procuration avec révocation pour Honorade Rodde – f°320

Obligation pour Paul Agnel contre Honoré Roux et Mathurin Gellus – f°321

Obligation pour Paul Agnel contre Mathurin Gellus – f°322

Quittance pour Louis Allard contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°323

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jean Henry – f°324

Quittance pour Antoine Richier contre les hoirs de Marie Chaud – f°325

Obligation pour François Velixandre contre Me Claude Darbon – f°327

Le 23/03/1609 a comparu Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), lequel a confessé devoir à François Velixandre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, deux charges de blé touzelle, le tout reçu en prêt, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Acte fait et publié en ce lieu en présence de Claude Jourdan et François Blanc de ce lieu. [Signé : Darbon]

Obligation pour Antoine Pourchier contre Georges Pichot – f°327

Obligation pour Antoine Vespier contre Antoine Villamus – f°328

Obligation pour Antoine Pourchier contre Antoine Auman – f°329

Obligation pour Paul Agnel contre Vinson Moutton – f°330

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Rambert – f°331

Arrentement pour Guillaume Andrieu contre Jean Crespin – f°332

Quittance et reconnaissance de dot pour demoiselle Anne Sauvecane et Anne Maximin contre Gaspard Laidet – f°334

Le 24/03/1609 a comparu Gaspard Laidet de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari d'Anne Maximin a confessé avoir reçu de demoiselle Anne Sauvecane de ce lieu, présente, une charge de blé annone promise par cette dernière à ladite Maximin en son contrat de mariage reçu chez ce notaire, d'où quittance. La charge est estimée à 15 livres dont l'époux fait reconnaissance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Joseph Emin bourgeois et Pierre Vian de ce lieu. [Signé : Anne de Sauvecane, Emin]

Achat pour Anne Maximin femme de Gaspard Laydet contre l'héritage de Jean Blanchard – f°335

Obligation pour Paul Agnel contre Elzias Silvestre – f°338

Prix-fait pour Joseph Emin contre François Solliers et Antoine Mirabeau – f°338

Le 26/03/1609 a comparu Joseph Emin bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues lequel a baillé à prix-fait à François Solliers et Antoine Mirabeau, travailleurs de ce lieu, présents, à savoir que ces derniers « seront tenues charrier en une terre dudit Emin assise au cartier de Saint Medier, terroir dudit lieu, a tel lieu que par icelluy Emin leur sera indicqué toute la quantité de pierres que sera besoing et necessaire pour le bastimant que ledit Emin entend fere jusques a la quantité de cinquante canes carrés de deux pans d'espoiseur douze desquelles seront de deux pans et demy d'espoiseur ce que lesdits priffauteurs feront a leur propre coustz et despans par tout le mois de may prochain a peine de tous despans et interestz laquelle pierre lesdits priffauteurs seront tenus chercher et fournir sur la place bonne et suffizante pour l'ediffication desdites murailles en leur particulier sans y employer aulcung saffir ny calhoux et ce pour le pris et somme de dix neuf soulz pour chascune desdites canes carrés de ladite espoiseur ». Ils ont reçu en déduction du total 12 livres et le reste sera payé quand ils travailleront et une fois le travail fini. Ils ont aussi reçu une coupe de vin « metadie ». Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Martin Monier broquier et de Melchion Valette cordonnier de ce lieu. [Signé : Emin]

Le 11/09/1609 lesdits Solliers et Mirabeau confessent avoir reçu dudit Emin 36 livres en déduction dudit prix-fait, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Reynaud et Jaumet Germain.

Obligation pour demoiselle Piere de Noves contre Honoré Ginies – f°340

Achat pour Joseph Queyrel contre Louise Arnaud – f°341

Promesse pour maître Pascal Estienne contre Me Louis Jourdan – f°343

Cession pour Paul Agnel contre Claude Ferrier – f°345

Promesse pour Joseph Emin bourgeois contre Jacques Cavallier – f°347

Obligation pour Paul Agnel contre Laurent Reymond – f°348

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Jean Richard – f°349

Promesse pour Pierre Gruot de Peypin-d'Aigues – f°349

Mariage entre Pierre Orcière de Cabrières-d'Aigues et Louise Bernard de Lacoste – f°351

Le 29/03/1609 contrat de mariage entre Pierre Orcière du lieu de Cabrières-d'Aigues (84) fils de Jean et de Claire Jourdan dudit lieu, et Louise Bernard du lieu de Lacoste (84) fille de Jean et de feu Suzanne Sambuc dudit lieu. L'époux est assisté et autorisé par son père ; l'épouse est assistée et autorisée par son père. Ils s'engagent à se marier « a la coutume de ceulx de la religion » [mariage protestant].

Le père de l'épouse lui assigne en dot tous les biens et droits qu'elle peut avoir du côté maternel et la succession suite à la mort des feus Mathieu et Anne Sambuc, frère et sœur de ladite feu Suzanne Sambuc consistant en propriétés au terroir de Cadenet (84) et à Saint-Etienne (04) et ailleurs. En plus, le père de l'épouse lui assigne en dot la somme de 150 livres payables en trois paies égales de 50 livres chacune, la première de ce jour en un an et ainsi de suite à la même date, que l'époux et son père devront reconnaître. Le père de l'épouse s'est réservé les fruits des droits maternels jusqu'à ce jour ainsi que la jouissance des fruits de « quelques somes par luy recogneu et receue de ladite feu Suzanne Sambuc sa vie durant ».

Le père de l'époux a donné à son fils un quart de tous ses biens à prendre à son décès, en se réservant toutefois 300 livres pour en disposer à son plaisir. Si le fils veut quitter la maison du père, ce dernier devra lui donner le quart de son bien contre une pension qui sera établie par des amis communs.

Fut présente Anne Pellenc femme dudit Jean Bernard, laquelle a donné à ladite Louise Bernard 30 canes de toile de maison à expédier à la consommation du mariage comprenant 20 canes que le père de l'époux a déjà reçu de feu Suzanne Sambuc sans aucune reconnaissance ce qu'il devra faire. Il sera fait à l'épouse deux robes et deux aubergeons de drap de boutique de la couleur qu'elle voudra ainsi qu'une chaîne et attaches d'argent pour le jour du mariage aux dépens, moitié du père de l'épouse, moitié aux dépens du père de l'époux et de l'époux. Les vêtements et bijoux nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Fut présente Marguerite Sambuc, tante de l'épouse qui lui a donné une bague estimée à 3 livres. Fut présente Jeanne Bernard qui a donné à l'épouse neuf pans de toile de maison. Fut présent Etienne Bernard qui a donné deux sézains. Fut présent Etienne Hugou qui a donné une brebis avec son nadon. Fut présent Pierre Roustan qui a donné un sézain. Jacques Roustan a donné un quizain. Pierre Mallan a donné un sézain. Michelle Appy a donné douze sols et André Hugues a donné 8 sols. Le tout a été reconnu. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres. Fait et publié à Lacoste, dans la maison dudit Bernard père, en présence de Me Louis Jourdan de La Tour-d'Aigues et Jacques Baridon de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : L Jourdan, Jaques Baridon]

[Note en marge : Il y a quittance et reconnaissance chez ce notaire le 08/06/1609]

Accord passé entre Pierre Arnoux de Cabrières-d'Aigues et Jacques Roux – f°356

Obligation pour Paul Agnel bourgeois de La Tour-d'Aigues contre Esprit Molla, Jean Rougon, Me Pierre Mathieu, Claude Vellier et Esprit Bergier – f°358

Quittance pour la communauté du lieu de Mont Léger contre le capitaine Etienne Pascal – f°360

Obligation pour Paul Agnel contre Guillaume Morel – f°363

Obligation pour Paul Agnel contre Antoine Arlaud – f°364

Quittance de lods pour Me Antoine Queyrel contre les fermiers seigneuriaux – f°365

Le 04/04/1609 ont comparu Paul Agnel et Jacques Gondon, deux des fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu précédemment de Me Antoine Queyrel,

baile de La Bastidonne (84), présent, d'une part 17 livres 10 sols pour un droit de lods et trézain d'une acquisition faite de Pierre Callier par acte reçu chez ce notaire le 23/10/1607, et d'autre part 6 livres pour un autre droit de lods pour l'acquisition d'un pré dudit Callier suivant un autre acte reçu chez Me Bernard notaire de ce lieu, avec grâce du surplus. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Michel Bon et Antoine Arlaud. [Signé : P Agnel, J Gondon]

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Le Long – f°366

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Darbon fils d'Etienne – f°367

Obligation pour Paul Agnel contre Etienne Gouirand – f°367

Obligation pour Fouquet Gaultier contre Blaise, Jehannon et Jaume Durand – f°368

Obligation pour Paul Agnel contre Guillaume Nicolas – f°369

Déclaration pour Pierre et Antoine Marmet, frères, écuyers d'Apt contre Martin et Jean Thorame – f°370

Transaction pour Jean Pierre et Daniel Jourdan, frères, ménagers de Cabrières-d'Aigues contre Marguerite Vivian – f°372

Obligation pour Jean Bues contre Pierre Pellat – f°376

Testament pour Antoine Estienne ménager de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°377

Le 13/04/1609 testament d'Antoine Estienne, ménager habitant en ce lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), natif de Lacoste (84), fils des feus Antoine et Marthe Isouard dudit lieu, malade. Il souhaite être inhumé en l'église de La Motte-d'Aigues (84) suivant la forme « de ceux de la religion » [protestante]. Il veut que le jour de son enterrement soient convertis en pain six panaulx de conségal qui sera distribué aux pauvres dudit lieu par monsieur Croze ministre de cette vallée et Me Pascal Estienne frère du testateur. Le conségal sera expédié par son héritière.

Il lègue à Paul, David et Pierre Estienne, ses enfants et de Marguerite Sauvecane, sa femme, la somme de 750 livres chacun pour tout droit de légitime. Ils ne pourront recouvrer cette somme avant d'avoir atteint l'âge de 20 ans ; d'ici là ils seront nourris et entretenus par leur mère.

Ledit testateur, reconnaissant « la bonne amitié que sadite femme a a l'endroit de sesdits enfentz et la capacité d'icelle la crée tutrice et educatrice de sesditz enfentz ». Elle n'aura pas à rendre de compte, ni à leurs enfants, ni à personne. Si un ou plusieurs de ses enfants meurt en bas âge ou sans enfant légitime, il substitue pour moitié ses autres enfants mâles et pour l'autre moitié à partager à parts égales entre lesdits enfants mâles et Françoise, Jeanne et Magdeleine Estienne ses filles légitimes ou les leurs. En plus du legs de 750 livres fait à David Estienne, le testateur lui lègue la somme de 60 livres pour l'employer à un art ou à un métier.

Il lègue à Françoise, Jeanne et Magdeleine Estienne, ses filles, et à chacune d'elles 300 livres à payer au jour de la consommation de leur mariage et d'ici là leur mère les nourrira et entretiendra.

Et d'autant que sa femme est enceinte, le testateur lègue au posthume, si c'est un garçon 750 livres et si c'est une fille 300 livres, dans les mêmes conditions que les legs précédents.

Il lègue à Magdeleine Reynaud, sa belle-mère, « pour les bons et agreables services qu'il a heu d'elle et espere recevoir » la nourriture et entretien sa vie durant à l'égal de sa femme. Il veut que ladite Reynaud soit « satisfaicte des grains mentionnés a l'acte d'accord » reçu chez Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues (84).

Le testateur considérant que « une grande partie de ses facultés concistent en fruitz, bestail et autres choses mobillieres, ledit testateur pour garder que a l'advenir dispute entre sesdits enfantz

et filhes, icelluy testateur a voleu que le tout soit esvallué par ledit mestre Pascal Estienne son frere et mestre Anthoine Ange et en deffault de luy mestre Claude Gavaudan du lieu de La Tour d'Aigues » qui feront un rapport d'estimation devant ce notaire.

Le testateur déclare qu'il y a quelques années, ledit Me Pascal Etienne s'est obligé envers lui à hauteur de huit charges de blé suivant acte reçu par feu Me Gasquet notaire d'Ansouis (84), lequel acte « feust fait a bonne foy sans avoir expedié ledit bled audit Pascal Estienne » et il demande à ce que cet acte soit barré.

Le testateur déclaré être payé de Jean Silvestre dit Besson de Peypin-d'Aigues (84) de 9 écus que ce dernier lui devait suivant acte d'obligation reçu par Me Hupais notaire de La Tour-d'Aigues, et veut que l'acte soit barré.

Il nomme comme héritière universelle ladite Marguerite Sauvecane, sa femme, sa vie durant. A son décès, il lui substitue pour moitié ses enfants mâles et pour l'autre moitié à la fois ses enfants mâles et ses filles. Si tous ses enfants meurent, il leur substitue « les plus prochains perentz ». Cependant, sa femme pourra disposer à sa volonté de la somme de 300 livres. Il nomme pour gadiateur ledit Me Pascal Estienne. Fait et publié audit Saint-Martin-de-la-Brasque, dans la métairie d'Anne Sauvecane tenue à ferme par ledit testateur, en présence de Jean Jourdan dit d'Ampous, Daniel Bouchard, Me Jean Durand maître d'école de La Motte-d'Aigues (84), Honoré Arnaud de Manosque (04), Georges Roux, Jean Dupuy, Daniel Jourdan de La Motte-d'Aigues et Claude Ravel de Cadenet (84). [Signé : J Durand, Daniel Bouchard, H Arnaud]

Quittance pour Etienne Gouirand et Jean Jourdan contre Antoine Estienne – f°384

Quittance pour Daniel Panin contre Antoine Estienne – f°384

Obligation pour Paul Agnel contre Antoine Barreu – f°385

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Barthélémy – f°386

Hypothèque pour Magdeleine Roman femme de Pierre Bret – f°387

Achat pour Jean Reynaud contre Barthélémy Icard – f°389

Obligation pour Guillaume Garnaud contre François Roman – f°392

Quittance pour Jean Garcin contre Jacques Gondon – f°393

Obligation pour François Velixandre contre Michel Long – f°393

Obligation pour Paul Agnel contre Honoré Mallet et Jacques Cublier – f°394

Cession pour François Velixandre contre Toussaint et Joseph Sauvecane – f°395

Obligation pour François Velixandre contre Antoine Villamus en principal et Antoine Ange en pleige – f°396

Quittance pour Antoinette Rougon héritière de Bernard Daumas contre Jacques Gueidan – f°397

Le 17/04/1609 a comparu Jacques Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Antoinette Rougon veuve de Sauvaire Daumas dudit lieu, présente, la somme de 36 livres pour le prix d'un chenevier acquis par feu Bernard Daumas dudit Gueidan suivant acte chez ce

notaire en 1608, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Melchion Vallette cordonnier de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, Charles Jourdan]

Obligation pour Paul Agnel contre Jacques Queyrel – f°398

Promesse pour la communauté de Peypin-d'Aigues contre Jacques Gruot – f°399

Quittance pour Jean Arnoux contre la communauté de Peypin-d'Aigues – f°401

Obligation pour Me Antoine Ange contre Me Louis Ange son frère – f°402

Prix-fait pour Me Jean Silve contre Antoine Barrière maçon – f°404

Division et partage pour Denis Daumas et Me Louis Jourdan – f°405

Le 21/04/1609 étant donné que Denis Daumas comme héritier de feu Raymond berger de ce lieu de La Tour-d'Aigues, était associé pour une dette qui lui était due par les hoirs d'Antoinette Meynier vivante du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) avec Me Louis Jourdan de ce lieu pour jouir de la moitié de la dette soit en argent soit en propriété suivant acte reçu chez ce notaire en 1607, ledit Jourdan a fait un procès litéatoire sur certaines propriétés desdits hoirs avec collocation du 03/03/1608.

Ont comparu lesdites parties qui ont fait le partage des propriétés en présence de François Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque et Jean Mallan dudit lieu qui ont fait deux parts égales, la première étant obtenue par ledit Denis Daumas.

Cette première part contient : la moitié de la grande terre de La Combe de trois saumées deux émines pour ladite moitié confrontant terre de long en long obtenue par ledit Jourdan, terre de Jean Sauvecane fils de feu François et le chemin allant à Peypin ; une autre terre audit quartier de deux saumées deux émines deux cosses confrontant terre de Pierre Bret, chemin allant de La Bastide-des-Jourdans à Ansois, terre gaste et terre de la commune de Saint-Martin qui était à ladite Meynier ; et finalement une terre au Vinier d'une saumée quatre émines cinq cosses confrontant terre de Pierre Bret, terre de Mathieu et Jean Roman, terre dudit François Roman.

La seconde part est obtenue par ledit Me Jourdan : l'autre moitié de la terre de la Grand Combe de trois saumées deux émines confrontant l'autre moitié ci-dessus de long en long, terre de Pierre Bret fils de François, terre dudit Jean Sauvecane et le chemin allant à Peypin ; une terre au Molinas de sept émines huit cosses confrontant terre des hoirs d'Antoine Meynier à deux côtés et le fossé ; et finalement une terre audit quartier d'une saumée quatre émines sept cosses confrontant terre des hoirs d'Antoine Meynier et le fossé. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Garcin et Philippe Astoin maçon de ce lieu. [Signé : L Jourdan, J Garcin]

Cession pour Jean Garcin contre Philippe Astoin – f°408

Obligation pour Etienne Silvestre contre Michel Chivalier en principal et Valentin Clemens en pleige – f°409

Le 21/04/1609 a comparu Michel Chivalier boulanger habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Etienne Silvestre de ce lieu, présent, la somme de 13 livres 16 sols en prêt amiable, qu'il promet de rendre au 1^{er} janvier prochain. Fut présent Valentin Clemens qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Jourdan et Charles Jourdan de ce lieu.

Le 18/10/1610 acte barré, ledit Silvestre confessant avoir été payé par ledit Chivalier, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence de Jean Daumas et Jean Reynaud.

Quittance pour Jean Garcin trésorier contre Me Jean Guillaume Sauvecane – f°410

Le 22/04/1609 a comparu Me Jean Guillaume Sauvecane de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu l'an passé de Jean Garcin l'un des trésoriers modernes de ce lieu, présent, d'une part la somme de 109 livres 18 sols sur 200 livres « couchés a l'estat dudit thesorier pour paier les advocatz, procureurs et autres afferes de la comunaulté » et d'autre part 11 livres 10 sols comme cessionnaire d'Antoine Decorio « couchée aussy audit estat », le tout reçu en compensation de la taille de ladite année, d'où quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Me Sauvecane, en présence de Valentin Clemens et François Velixandre de ce lieu. [Signé : Sauvecane]

Quittance pour Jean Garcin trésorier contre Me Pascal Sicard – f°410

Obligation pour Jacques Monier contre Mathieu Rambaud – f°411

Obligation pour Me Claude Darbon contre Pierre Bret et Philippe Mouret – f°412

Accord avec cession pour Jean Bœuf contre Pierre Falician – f°413

Le 25/04/1609 ont comparu Jean Bœuf de la ville de Pertuis (84) et Pierre Falician laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont fait leur compte-final pour raison de tout ce que ledit Falician peut devoir audit Bœuf tant pour deux actes reçus par feu Me Baffier notaire de Pertuis que pour autre chose jusqu'à ce jour, que ce soit en grains ou en argent. Pour payer ce qu'il doit, ledit Falician cède audit Bœuf tout ce qui lui est dû par les hoirs de Claude et Antoine Gilles, vivants du lieu de Rognes (13) tant pour la répétition de la dot qu'ils ont reconnu de feu Suzanne Falician fille dudit Pierre, morte ab intestat dont les droits lui reviennent ainsi que l'augment qui lui avait été donnée par ledit feu Antoine [Gilles] son mari suivant leur contrat de mariage reçu chez Me Antoine Derivo notaire de ce lieu et les reconnaissances reçues par Me Bernard et autres. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et de Jean François Bouzon de ce lieu. [Signé : L Jourdan]

Convention pour Jean Louis Olivier contre Jean Thorame – f°415

Mariage entre Claude Tamisier et Marguerite Constans – f°417

Le 25/04/1609 contrat de mariage entre Claude Tamisier natif de Gargas (84) fils d'Etienne et de Jaumette Benoît, et Marguerite Constans de ce lieu de La Tour-d'Aigues fille de Georges et de Catherine Vian. L'époux est assisté et autorisé par ses père et mère ; l'épouse est assistée et autorisée par ses père et mère.

Le père de l'épouse lui assigne en dot la somme de 450 livres à payer dont 150 livres à recouvrer de la communauté de ce lieu sous forme de cession sur une plus grande somme que la communauté doit audit Constans suivant arrêt de compte ; ledit Tamisier ne pourra recouvrer la somme qu'avec une caution suffisante pour l'assurer et la placer dans un fonds solvable pour l'assurance de son épouse. Sur la dot, il y a 150 livres que ledit Constans a baillé sous forme d'une vigne de dix hommes en ce lieu quartier de Raphineau confrontant vigne de Me Pons May, vigne de Jaume Arnaud, vigne dotale de Jean Daumas, vigne de Raymond Arnaud et le chemin, lesdits dix hommes de vigne étant « en deux endroictz au mitan desquelles la vigne dudit Jaume Arnaud est assise » ; ainsi que deux cheneviers quartier de Cailloux en deux endroits de cinq éminades de graine chacun en semence confrontant chenevier de Jean Brigas, pré dudit Brigas, chenevier dotal d'Antoine Canard et la draie du quartier. Le chenevé dudit chenevier et le blé semé dans un coin de terre de ladite vigne se partageront à parts égales, ledit Constans paiera la taille déjà imposée et les factures ; les fruits de la vigne appartiendront aux mariés [cette clause doit être valable que pour la semence en cours]. Pour les 150 livres restantes, ledit Constans promet de les payer sous forme de paies annuelles de 20 livres, la première au 15 août prochain en un an puis à la même date. Les propriétés seront estimées par des amis communs et si la valeur n'atteint pas les 150 livres, ledit Constans

devra compléter et si la valeur excède les 150 livres, ledit Constans déduira la différence des paies annuelles.

Il sera fait à l'épouse deux robes et deux aubergeons de drap fin de boutique de la couleur qu'elle choisira, ainsi qu'une chaîne d'argent avec ses attaches à communs dépens entre les parties. Les habits et bijoux nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 120 livres ; d'elle à lui 60 livres.

Ledit Etienne Tamisier, père de l'époux, donne à son fils la moitié de tous ses biens présents et à venir pour en jouir après sa mort, se réservant les fruits sa vie durant. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon et du capitaine Bernard Roy de ce lieu. [Signé : Tamisier, G Constans, Darbon, B Roy]

Le 07/01/1610 rapport a été fait par François Pazier et Laurent Solliers qui sont allés aux propriétés citées dans le contrat de mariage et ont estimé les cheneviers de Cailloux qui sont en deux endroits, de cinq éminades, à 60 livres ; puis ils sont allés aux vignes de Raphineau contenant deux carterades et demi à raison de quatre pans moins un quart avec un coin de terre limitrophe de deux émines deux cosses, estimé à 135 livres, soit au total 195 livres. [Signé : F Pazier]

Compromis passé entre Pierre Roman et Philippe Silvestre – f°422

Quittance pour Jean François Rougon contre Honoré Mallet – f°424

Obligation pour Paul Agnel contre Grégoire Meilleuret, Pierre Franchesquin et Daniel Bertrand – f°425

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Rouet – f°426

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Ripert – f°427

Quittance pour Jean Bues contre Paul Agnel – f°428

Reconnaissance de dot pour Claudette Jacquet femme de Raymond Plantard contre ledit Plantard – f°429

Le 27/04/1609 a comparu Raymond Plantard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Claudette Jacquet de Pertuis (84), a confessé avoir reçu précédemment et en plusieurs et diverses fois la somme de 624 livres du prix des biens obtenus par ladite Jacquet de feu Catherine Molinet sa mère de la ville de Pertuis, biens vendus par ledit Plantard : à Fouquet Martelly une terre, à Antoine Danjou une terre, à Jacques Onde une terre, à Jaumet Lougatte une vigne, la somme de 60 livres reçues du protonotaire d'Arnaud de Pertuis suivant les acte reçus par Me Raymond Olivier de Pertuis, Me Balthazar Gueidan et Me Jean Sauvecane de ce lieu. De plus, ledit Plantard a reçu au décès de la mère de sa femme plusieurs meubles et ustensiles de maison, savoir deux couvertes de lit, deux matelas, deux caisses de noyer, vingt livres d'étain tant en plats, assiettes, écuelles qu'en pots, une grosse houlle de fer, un cumascle, une paire de landiers, un sartan, une fourchette d'airain, une douzaine de serviettes, huit linceuls, six napes, un gros chaudron d'airain, deux tonneaux de chêne pléchés. Il n'avait pas fait de reconnaissances. Le prix desdites propriétés et meuble se monte à 264 écus soit 792 livres ; de plus la communauté de ce lieu doit à ladite Jacquet la somme de 168 livres. D'où reconnaissance des 624 livres déjà reçues avec hypothèque sur ses biens, notamment quatre tonneaux de chêne pléchés dans sa cave, deux caisses de bois blanc, deux chandeliers de laiton, deux caisses de laiton, trois tonneaux, deux broches de fer, un grand mastre avec son couvercel, un lit de noyer garni de bassaque et linceuls. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Honoré Constans et Honoré Thurin fils de Georges de ce lieu. [Signé : JH Constans, H Thurin]

Obligation pour Paul Agnel contre Antoine Aubion – f°431

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Roman – f°432

Obligation pour Valentin Clemens contre Jean Dupuy – f°433

Confession pour Joseph Emin contre André Roux – f°434

Obligation pour Paul Agnel contre Jean François Bouzon – f°436

Obligation pour Paul Agnel contre Philippe Silvestre – f°437

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Mathieu Roman – f°437

Accord avec cession pour Jean Jourdan et ses frères de Cabrières-d'Aigues contre Barthélémy Jourdan mari de Jeanne Leotiere – f°438

Echange entre le capitaine Jean Chauvet d'Ansois et Jaumet Goubert fils de feu Jean dudit lieu – f°441

Obligation pour Jean Jourdan et ses frères contre Michel Panin – f°444

Ratification pour Jean Pierre et Daniel Jourdan, frères, de Cabrières-d'Aigues – f°445

Accord passé entre Jean Jourdan et ses frères et Jacques Perin – f°446

Obligation pour Jean Jourdan et ses frères contre Jean Sedallian – f°447

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Louis Le Long – f°448

Obligation pour Paul Agnel contre Claude Ravel – f°449

Reconnaissance de dot avec déclaration pour Anne Trenquier femme de Pierre Jourdan – f°449

Le 03/05/1609 a comparu Pierre Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari d'Anne Tranquier du lieu de Saussines mandement de Bouquet, diocèse d'Uzès [Saussines, hameau de la commune de Bouquet, dans le Gard], lequel a déclaré avoir reçu précédemment d'Antoine Viguiier beau-frère de ladite Tranquier, absent, la somme de 18 livres 10 sols en déduction de 24 livres, somme promise par ledit Viguiier à ladite Anne dans son contrat de mariage reçu par Me Jean de Larnac notaire d'Uzès le 04/06/1600. En plus, ledit Jourdan a reçu quelques jours après son mariage des droits de sa femme tant en ustensiles de maison que meubles la valeur de 18 livres, d'où quittance. Les deux sommes jointes sont égales à 36 livres et demi, d'où reconnaissance avec hypothèque de ses biens, notamment d'une terre qu'il a acquise de la communauté de ce lieu quartier de Pospeyre avec un coin de vigne proche suivant acte reçu chez ce notaire, ainsi que sur un « semé » [une semence] d'environ deux saumées en deux endroits dans les terres de Marguerite Pascal quartier du Revest et de Saint-Vincent et sur deux bêtes à laine poil noir et « rapt » avec leur bât, le tout aussi pour l'assurance de la somme de 60 livres qu'il lui avait donné en augment de dot dans leur dit contrat de mariage. Cependant, ledit Jourdan déclare devoir à Lucie Daumas, sa mère, onze panaulx de blé annone, prêtés par elle, qui sont semés dans lesdites terres de ladite Pascal et qui devront être payés par sa dite femme à la récolte prochaine. Acte fait et publié en ce lieu, dans

la maison de Bernardin Breugne tenu à rente par ledit Jourdan en présence de Me Claude Darbon, Mathieu Rochel et Jean Laugier de ce lieu. [Signé : M Rochel, Darbon]

Procuration pour la communauté de La Motte-d'Aigues – f°452

Insolutondation pour Claude Revel contre Pierre Panin – f°455

Quittance pour Michel Falician contre Georges et Honoré Thurin – f°457

Procuration pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°458

Obligation pour Paul Agnel contre Mathieu Furet – f°459

Testament pour Henry Meyran travailleur de La Tour-d'Aigues – f°459

Le 08/05/1609 testament d'Henry Meyran travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans son lit, malade. Il souhaite être inhumé dans l'église de ce lieu ou au cimetière dans la tombe de ses prédécesseurs.

Le testateur déclare avoir reçu avant cet acte des droits d'Anne Roman, sa femme, la somme de 30 livres sans avoir fait de reconnaissance, ce qu'il fait désormais et qu'il faudra rendre à sa femme ainsi que son augment de dot suivant leur contrat de mariage reçu par Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu ainsi que tout ce qui lui a été reconnu. Reconnaisant la capacité de sa dite femme et l'amitié qu'elle a à l'endroit de Jean et Honorade Meyran ses enfants encore mineurs, ledit testateur nomme sa femme tutrice et administratrice des enfants. Elle devra faire l'inventaire des biens devant ce notaire avec l'assistance de Louis Allard.

Il lègue à ladite Honorade sa fille la somme de 60 livres à payer lorsqu'elle se mariera et d'ici là sera entretenue dans sa maison aux frais de son héritier.

Il lègue à ladite Anne Roman, sa femme, les fruits et usufruits de tout son bien sa vie durant tant qu'elle gardera l'état de viduité à condition qu'elle entretienne ses enfants.

Il nomme pour héritier universel ledit Jean Meyran, son fils et de ladite Roman. S'il meurt sans enfant légitime, il lui substitue sa fille et à défaut de ses enfants « le plus prochains de son sang ». Il nomme pour gadiateur ledit Louis Allard. Fait et publié en ce lieu, dans la maison du testateur, en présence de Jean Allemand, Guillaume Mallet, ledit Louis Allard, Me Antoine Courenc, Balthazar Lantelme fils de feu Pierre et Balthazar Lantelme fils de feu Antoine, et Jacques Olivier tous de ce lieu. [Signé : L Alard, Courenc]

Quittance pour Henry Meyran contre Jean Allemand – f°463

Obligation pour Paul Agnel contre Laurent Vian et François Velixandre – f°464

Quittance pour Balthazar Ferrier époux de Marguerite Silve contre Me Charles Augier notaire – f°465

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Antoine Martin – f°466

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Honoré Pascal en principal et Pierre Mairetet en pleige – f°466

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Mathieu Nel et Christophe Escoffier – f°467

Le 08/05/1609 ont comparu Mathieu Nel et Christophe Escoffier, lesquels ont confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues quatre panaulx de conségal, reçus en prêt amiable,

qu'ils promettent de rendre dans 15 jours. Fait et publié en ce lieu en présence d'Antoine Martin et Honoré Pascal.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Pierre Le Long et Balthazar Lantelme fils de feu Antoine – f°467

Obligation pour Me Louis Jourdan contre François Mouret – f°468

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Pierre Constans et Antoine Martel – f°468

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Guillaume Mallet et Honoré Mallet – f°469

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Roux en principal et Georges Rougier en pleige – f°469

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Phelipe Fournier veuve – f°470

Promesse pour Toussaint, Joseph, Louis et François Sauvecane, frères – f°470

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jean Solliers et Jean Martin – f°472

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre François Gabriel en principal et Jean Louis Roy en pleige – f°472

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Bastien Trouchaud – f°472

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Dominique Delamp – f°473

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Pierre Roland – f°473

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Philippe Esteve – f°473

Obligation pour la communauté de La tour-d'Aigues contre Noël, Jean et Michel Meyran – f°474

Confession pour Antoine Richier contre Philippe Estève – f°474

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Me Antoine Courenc – f°475

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Piere Tempier – f°475

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Elzias Farlan – f°476

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Toussaint et Joseph Sauvecane – f°476

Obligation pour Michel Falician contre Jean Mallan – f°477

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Etienne et Jean Darbon – f°478

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Gaspard Laidet en principal et Honoré Pascal en pleige – f°478

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Marguerite Laidet en principal et Jean Morin en pleige – f°478

Quittance pour Balthazar Billard contre Me Pascal Estienne – f°479

Obligation pour Me Louis et Salomon Jourdan contre Balthazar Billard – f°480

Le 11/05/1609 a comparu Balthazar Billard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Louis et Salomon Jourdan, frères, de ce lieu, ledit Louis présent, la somme de 36 livres reçue en prêt amiable, qu'il promet de rendre durant ce mois de mai. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire en présence de Jean Maurin et Pascal Estienne. [Signé : Billard, Pascal Estienne, Jehan Maurin]

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jean Grillard – f°481

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Elzias Castel – f°481

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Antoine Andrieu – f°481

Quittance portant cession pour les hoirs de Guillaume Jourdan contre Pierre Sallenc – f°482

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Brançais Vian et Gaspard Reboul – f°483

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Michel Long – f°483

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Georges et Honoré Thurin – f°484

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Barthélémy Gueidan – f°484

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jean Rochel et Mathieu son frère – f°484

Répudiation d'héritage pour Jacques Carbonel – f°485

Le 13/05/1609 a comparu Jacques Carbonel, travailleur natif de Vitrolles-en-Luberon (84), lequel a déclaré qu'il y a environ 20 ans, feu Claude son père est mort audit Vitrolles-en-Luberon, le laissant lui, feu Jean Carbonel et Laurent, ses frères, enfants dudit Claude, et après ledit décès, ledit Jacques « se seroit absenté dudit lieu constraint a servir les mestres de ça et là sans l'aide ny secours du bien de sondit feu pere ny moingz prins ny perceu aulcune chose d'icelluy l'ayant toutellement desamparé lequel heritaige sedit freres l'auroient des l'hors regi et administré sur lequel ledit Jacques n'a jamais entendu s'en prevallioir en quelque fasson que se soict, lequel heritaige a des a presant comme pour l'hors reppudié et renoncé ». D'où acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Charles Jourdan cordonnier de ce lieu. [Signé : Charles Jourdan, Jehan Louis Le Long]

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jean Pourret fils d'Isnard – f°486

Obligation pour Jean Garcin contre Barthélémy Gueidan – f°486

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre et David Bret – f°487

Obligation pour François Vieil contre André Roux – f°488

Mègerie pour Raymond Plantard contre Antoine Martel – f°489

Le 14/05/1609 a comparu Raymond Plantard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Antoine Martel de ce lieu, présent, une vigne au plus Haut Cailloux d'environ deux carterades, ainsi qu'une autre vigne au Petit Cailloux avec un coin de terre limitrophe, et ce pour trois ans et trois prises de fruits à partir de la Toussaint dernière. Quand le vin sera à la tine, il se partagera à parts égales. Ledit Plantard fournira la tine et les tonneaux sans frais. Chacun fournira la moitié de la semence pour la terre et le blé se partagera aussi à parts égales. Acte fait et publié en ce lieu, chez ledit Plantard, en présence d'André Feutrier du Revest-des-Brousses (04) et Antoine Berard de ce lieu. [Signé : A Feutryer]

Le 05/11/1610 acte barré à la demande des parties qui se font quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Reynaud et Jean Daumas.

Arrentement pour Toussaint Sicard contre Claude Ferrier – f°490

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Michel Andrieu et François Darbon – f°492

Le 15/05/1609 ont comparu Michel Andrieu et François Darbon lesquels ont confessé devoir à la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues trois panaulx de conségal qu'ils promettent de rendre dans 15 jours. Fait et publié en ce lieu en présence d'Antoine Ange et Georges Constans.

Obligation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Michel Massel – f°492

Obligation pour Paul Agnel contre Jacques Cavallier – f°492

Confession pour Paul Agnel contre Claude Rougon – f°493

Le 15/05/1609 a comparu Claude Rougon ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Paul Agnel bourgeois de ce lieu, présent, deux mules poil noir et roux avec leur garniment, huit bœufs poil rouge, lequel bétail ledit Rougon a mis dans la mègerie qu'il tient dudit Agnel. Ledit Rougon a aussi mis dans la mègerie quatre bœufs, une vache et un veau femelle d'un an, tout le bétail étant estimé, la part dudit Agnel dépasse celle apportée par ledit Rougon de 420 livres. Ledit Rougon devra donc en payer la moitié, ce qu'il promet de faire dans les conditions de leur acte de mègerie reçu chez ce notaire en 1608. De plus, ledit Rougon confesse avoir reçu dudit Agnel pour la nourriture tant du bétail que de lui-même et de sa famille, six grosses charges d'avoine, dix-huit charges de conségal et cinq charges deux panaulx d'orge, mesure courante, en plus des semences, ainsi qu'un quintal trente livres de fer en reilhes, un fréchier, qu'il promet de rendre à la fin de leur mègerie. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Gaspard Blanc et Valentin Clemens de ce lieu. [Signé : P Agnel, Gaspard Blanc]

Quittance pour Jaume Dracq contre Jean Thaus – f°495

Obligation pour Jean Thaus de Cucuron contre Jaume Dracq – f°496

Quittance portant cession pour Jean Thaus contre Jean Jourdan et ses frères – f°497

Obligation pour Jean Jourdan et ses frères contre Jean Thaus – f°499

Obligation pour demoiselle Suzanne Dumaine veuve contre Jean Vian et Me Joseph Emin son pleige – f°500

Promesse pour Toussaint Sauvecane contre Michel Massel – f°501

Obligation pour Paul Agnel contre Antoinette Rougon – f°502

Obligation pour Paul Agnel contre Antoine Peyron – f°502

Obligation pour Paul Agnel avec cession contre Pierre Roland et Garcine de La Tour mariés – f°503

Obligation pour Paul Agnel contre Barthélémy Gouirand et Jean Armant et Constans Bonnet en principal et François Rey en pleige – f°504

Obligation pour Paul Agnel contre Barthélémy Gouirand – f°505

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Long – f°505

Prix-fait pour Joseph Emin contre François Bertet – f°506

Obligation pour Paul Agnel contre Jaume Arnaud et Jaumet Germain – f°508

Cauton prêtée pour Balthazar Ferrier de La Tour-d'Aigues – f°509

Achat pour François Lantelme contre Jean Garcin – f°510

Obligation pour Paul Agnel contre Laurent Granier en principal et Philibert Meylier – f°511

Testament pour Antoine Marron travailleur de La Tour-d'Aigues – f°513

Le 22/05/1609, testament d'Antoine Marron travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils d'Henry et de feu Bastienne Turcan, dans son lit malade, en présence de son père. Il souhaite être inhumé dans le cimetière de ce lieu.

Reconnaissant « la bonne amitié » de Claude Armand, sa femme, à l'endroit de Laurent et Claude Marron leurs enfants, il la nomme tutrice et administratrice de leurs biens suivant l'inventaire que ce notaire devra faire en présence dudit Henry Marron son père et de Jacques Monier de ce lieu.

Il confirme à son épouse la donation d'augment de dot qu'il lui a faite dans leur contrat de mariage reçu par feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu et si besoin, la lui lègue. Si sa femme se remarie, elle devra rendre le prix des meubles à ses enfants suivant ledit inventaire.

Il déclare devoir, en prêt amiable, à Michel Rodde une charge de blé annone, à payer par ses héritiers et sa femme.

Il nomme pour héritiers universels lesdits Laurent et Claude Marron, ses enfants ainsi que le posthume que sa femme porte si c'est un garçon. Si c'est une fille, il lui lègue seulement son droit de légitime. Il substitue ses enfants les uns aux autres s'ils meurent sans enfants. Il nomme pour gadiateur ledit Michel Rodde. Acte fait et publié en ce lieu, dans la maison de Marie Estienne où ledit testateur habite, en présence de Jean Brigas, ledit Michel Rodde, Claude Ferrier, Salomon

Jourdan Roman Lourd, Jean Bouchet et Me Antoine Ange de ce lieu. [Signé : Ange, Brigas, M Rodde, J Bouchet, Claude Ferrier]

Obligation pour Louis Jourdan contre Jean Roux de Jaumilhon – f°516

Obligation pour Louis Jourdan contre Antoine Auman – f°517

Obligation pour Louis Jourdan contre Pierre Beymond et Marie Morel – f°517

Procuration pour François Mouret fils de feu Hugues – f°518

Obligation pour Jean Bues contre Jeannon Durand – f°519

Quittance pour Laurent Vian fils de Jacques contre Jean Roux cessionnaire de François Brun – f°520

Confession pour Roman Queyrel contre Claude Ginies – f°521

Le 25/05/1609 a comparu Claude Ginies ménager de La Bastidonne (84), lequel a confessé avoir reçu de Roman Queyrel, ménager dudit lieu, présent, un « gros palhier qu'estoit aux hieres dudit lieu de l'auteur de trois canes et dix canes rondeur et encores vingt quintaulx et demy foin que ledit Queirel estoit tenu luy expedier » suivant leurs actes d'arrentement reçus chez ce notaire le 13/12/1608 et ce outre « trois souques [sonques, fonques, etc] de pasquier de seigle de long en long qu'est au devant de l'estable dudit arrentement confrontant terre de Georges Queirel ». Ledit Ginies promet de rendre lesdites pâtures à la fin du terme dudit arrentement. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Honoré Rey. [Signé : R Queyrel, Jehan Louis Le Long]

Obligation pour Roman Queyrel contre Claude Ginies – f°521

Le 25/05/1609 a comparu Claude Ginies ménager de La Bastidonne (84) lequel a confessé devoir à Roman Queyrel, aussi ménager dudit lieu, présent, la somme de 240 livres, soit 80 écus, pour l'achat de deux mules poil l'une roux et l'autre bouchard, reçues avec un bât, d'où quittance, qu'il promet de payer, 135 livres au 15 août prochain, 45 livres à la Toussaint suivante et les 60 livres restantes le 15/08/1610, avec hypothèque des mules. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long cordonnier de ce lieu et Honoré Roy de La Bastidonne. [Signé : R Queyrel, Jehan Louis Le Long]

Le 07/09/1611 acte barré, ledit Queyrel confessant avoir été payé par ledit Ginies d'où quittance moyennant le paiement de 60 écus que ledit Ginies a fait pour ledit Queyrel à Antoine Audric de Pertuis (84). Fait et publié en ce lieu en présence d'Antoine Martin, Jean Daumas et Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : R Queyrel, Coussin, A Martini]

Obligation pour noble Jean Meolhon contre Jacques Silvestre – f°523

Insolutondation pour Claudette Ferrier femme de Pierre Vian contre Marguerite Michel veuve – f°524

Le 25/05/1609 a comparu Marguerite Michel veuve de feu Cathelin Roux, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle pour payer 60 livres en principal et 30 livres pour les intérêts, somme qu'elle doit à Claudette Ferrier fille et héritière de feu Melchionne Roux, vivante femme de feu Marcelin Ferrier dudit lieu. Ladite somme en principal ladite Michel a donné à Melchionne Roux sa fille dans son contrat de mariage avec ledit Marcelin Ferrier reçu chez feu Me Georges Vian notaire de ce lieu le 16/11/1578, pour laquelle somme totale de 90 livres, ladite Michel a cédé par titre d'insolutondation à ladite Claudette Ferrier, sa petite-fille, présente, avec l'assistance et

l'autorisation de son mari Pierre Vian : une instance de maison que ladite Michel a acquise de Jean Roux son fils par acte chez feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu en 1605 en ce lieu quartier des Théolèdes confrontant par-dessous crotte de ladite Claudette Ferrier, maison à côté de Honoré Chansaud, passage de maison des hoirs de Pierre Vilhot et la rue. Fut présent Honoré Roux, fils de ladite Michel, qui promet de s'acquitter des lods et trézain. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon de ce lieu et François Mouret de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Honorat Rous, H Darbon]

Echange entre Bernardine Rey femme de Claude Favier, et Claudette Ferrier femme de Pierre Vian – f°526

Obligation pour Jean Rey fils de François contre Pierre Long – f°530

Promesse pour Michel Long contre Marquet Martin et Georges Farlan – f°531

Le 26/05/1609 a comparu Michel Long de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a promis à Marquet Martin et Georges Farlan, de ce lieu, présents, de labourer pour ledit Martin une saumée de terre et pour ledit Farlan une demie saumée de terre que ledit Long a sous-arrenté de Jean Martin au quartier de Piollier de l'affar des terres de feu Me Jean de Saint-Martin confrontant la draye, et ce de cinq raies dont ledit Long en a déjà donné deux raies avec son bétail et de faire les trois autres à la demande des parties moyennant 48 sols par raie, somme que ledit Long confesse avoir entièrement reçue, d'où quittance, à charge pour lesdits Martin et Farlan de payer la rente audit Jean Martin à proportion de ce que ledit Long lui paie pour les autres terres. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Henry Darbon et Jean Rey. [Signé : H Darbon]

Cession avec reconnaissance pour Claudette Ferrier femme de Pierre Vian contre Melchionne Ferrier – f°532

Le 25/05/1609 a comparu Melchionne Ferrier veuve de feu Hugues David, de Pertuis (84), laquelle en paiement de 24 livres qu'elle doit à Claudette Ferrier femme de Pierre Vian, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, pour avoir payé semblable somme pour elle à la communauté de ce lieu « deppandante d'ung debte que la communauté du lieu de Cabrieres a prins a la communauté dudit La Tour » suivant quittance chez Me Hupais, ladite Melchionne a cédé à ladite Claudette Ferrier sa sœur, ledit Pierre Vian mari de cette dernière présent, semblable somme de 24 livres en déduction de 45 livres qui lui avait été cédée par Jean Martin de ce lieu par acte chez ledit Me Hupais en 1603. Ledit Vian fait reconnaissance de la somme et quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Georges Constans et Antoine Ange de ce lieu. [Signé : G Constans]

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Jean Roman fils de François – f°534

Testament de Jacques Arnoux de La Motte-d'Aigues – f°535

Le 28/05/1609 testament de Jacques Arnoux ménager de ce lieu de La Motte-d'Aigues (84), fils des feus Antoine et Françoise Bremond, gisant dans son lit, malade. Il souhaite être inhumé dans l'église de La Motte-d'Aigues « en la forme de la religion » [protestante].

Il lègue « pour l'honneur de Dieu » aux pauvres dudit lieu une demie charge de blé à la récolte prochaine pour le convertir en pain qui sera distribué par son gadiateur.

Il lègue à Jeanne Gouirand, sa femme, « pour les bons et agreables services qu'il a heu et espere recevoir a l'advenir », tous les fruits de son bien, tant « grains, vins, ollives que autres, ensamble tout le bestail qu'il a de presant et les meubles et utencilles de maison quelz qu'ilz soient ». Il lui lègue en plus une saumée de terre qu'il a quartier de La Granière confrontant les chemins à trois parts, à prendre du côté qu'elle voudra. Il lègue à sa femme tous les fruits et usufruits de son bien sa vie durant tant qu'elle gardera l'état de viduité sans qu'elle ait à rendre de compte ou à prêter le

reliquat. Elle aura cependant la charge de nourrir et entretenir Antoine Arnoulx leur fils, et il la nomme tutrice de celui-ci.

Il lègue à Marguerite Pellegrin sa belle-mère, les fruits et usufruits, sa vie durant, d'une saumée de terre à prendre dans une plus grande, quartier de La Granière entourée de trois chemins et du côté qu'elle voudra ; à sa mort, cette terre retournera dans son héritage.

Le testateur déclare devoir à sire Paul Agnel, rentier de La Tour-d'Aigues et sa vallée, 16 panaulx de blé annone, 12 panaulx de conségal, 5 panaulx d'orge, 6 panaulx d'avoine, 5 livres 7 sols en argent, le tout en prêt, qui sera payé par sa dite femme d'autant que les grains ont été semés aux semences dernières.

Il nomme comme héritier universel ledit Antoine Arnoulx son fils, et s'il vient à mourir sans enfant légitime, il lui substitue Jean et Pierre Arnoux fils d'Antoine « leurs cousins » pour un tiers chacun et Barthélémy Arnoulx son cousin pour un autre tiers. Il nomme pour gadiateur Daniel Bouchard de ce lieu. Fait et publié en ce lieu de La Motte-d'Aigues, chez le testateur, en présence de monsieur Antoine de Croze ministre en cette vallée, Paul Agnel de La Tour-d'Aigues, Daniel Bouchard, Antoine Auman, Jean Bonnet, Me Jean Durand et Mathieu Morel de ce lieu. [Signé : Decrose, P Agnel, J Durand, Daniel Bouchard]

Sommation pour Barthélémy et Jean Gouirand, frères, contre les hoirs de feu Pierre Falician – f°539

Obligation pour Jean François Rougon contre Antoine Villamus – f°541

Procuration pour les hoirs de feu Pierre Falician de La Motte-d'Aigues – f°542

Obligation pour Antoine Isnard contre Antoine Laurens – f°545

Quittance pour Jean Garcin trésorier contre Jean Ibert – f°546

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Pierre Roman fils de François – f°546

Cession pour Jaume Dracq contre Claude Ferrier – f°548

Quittance pour Louise Bernard avec reconnaissance de dot contre Jean Orcière de Cabrières-d'Aigues – f°549

Le 08/06/1609 a comparu Jean Orcière, ménager du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), lequel comme père et légitime administrateur de Pierre, ce dernier époux de Louise Bernard du lieu de Lacoste (84), a reçu en ladite qualité de Jean Bernard, père de ladite Louise, présent, sa part et moitié des robes et aubergeons nuptiaux promis au contrat de mariage de ladite Louise chez ce notaire le 29/03/1609, et ledit Bernard la part dudit Orcière, d'où quittance réciproque. De plus, ledit Orcière a confessé avoir reçu dudit Bernard certaines robes supplémentaires estimées par les parties à 24 livres, somme dont il fait reconnaissance pour sa belle-fille absente. Enfin, ledit Bernard a confessé avoir reçu d'Anne Pellenc 32 cannes de toile de maison comme promis dans le contrat de mariage, d'où quittance et reconnaissance envers ladite Pellenc, absente. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Roman, Balthazar Lantelme et Pierre Constans de ce lieu. [Signé : Pierre Constans, J Roman]

Obligation pour Paul Agnel contre Guillen Andrieu – f°551

Procuration pour Etienne et Jean Darbon, frères – f°552

Mègerie pour Balthazar Billard contre Honoré Thurin – f°553

Quittance pour Magdeleine Parot et Grégoire Richaud contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°554

Testament pour François Velixandre de La Tour-d'Aigues – f°555

Le 11/06/1609 testament de François Velixandre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils des feus Honoré et Claude Lantelme, de ce lieu, dans son lit, malade. Il souhaite être inhumé dans l'église de ce lieu et la tombe de ses prédécesseurs, accompagné de la croix et des prêtres desservant cette église ainsi que les frères observantins du Tourret, que ses obsèques soient faites avec novaines de messes, chanter au bout de ses obsèques et au bout de l'an. Il veut que son corps soit accompagné de treize pauvres portant chacun une torche ardente, revêtus chacun de sept pans de sarge blanche ou noire. Il demande qu'annuellement, et perpétuellement soit célébré par les prêtres de ce lieu deux chanters avec une grand messe en ladite église l'un à la Saint-François et l'autre au jour anniversaire de son décès. Le tout aux dépens de son héritière et ce pour la dépréciation de son âme.

Il lègue à Catherine Velixandre sa sœur une vigne qu'il a en ce lieu quartier de Bon Ruby d'environ sept hommes confrontant vigne de ladite Catherine, vigne de Jaumet Gras et le chemin ; ainsi qu'un chenevier quartier du Collombier confrontant vigne de ladite Catherine, chenevier de François Meysonnier, pré de Jean Allemand et le chemin public ; ainsi qu'une tine et un tonneau à vin qu'il a dans la cave de la maison qu'il a acquise de Jean Brigas rue de L'Amourier, le tonneau tenant environ 30 coupes ; et enfin une terre quartier du Revest d'environ six émines acquise de Sibille Richier. Le tout à prendre après sa mort sauf les fruits pendants, à charge à son héritière de payer les charges et censes à ce moment-là.

Il lègue à Grégoire Velixandre, son neveu, toute la maison d'haut en bas que ledit testateur a acquise de Jean Brigas rue de l'Amourier confrontant maison de Guillaume Menard, maison de messire Laurent Vian prêtre et la rue publique ; un tonneau et une boutte qui sont dans la cave de ladite maison tenant le tonneau environ 25 coupes avec tout le bois qui est dedans ; et aussi une vigne de six hommes que le testateur a acquise de Paul Agnel quartier de La Garrigue confrontant vigne de Toussaint Amaran alentour, la draie du quartier et le chemin allant à La Bastidonne. Il réserve les fruits pendants de la vigne à son héritière qui devra payer les tailles et censes pour l'année en cours. Il réserve aussi à son héritière les fruits et usufruits de l'instance plus basse de ladite maison et l'usage de tenir dans ladite crotte l'autre tine et un tonneau, qui y sont déjà, sa vie durant, sans frais. Il lègue à Catherine Martin sa cousine une demie carterade de vigne dans une plus grande qu'il a quartier de La Garrigue, à prendre côté le long de la Ribe dans ladite vigne, à prendre dans l'an du décès du testateur. Si son héritière le souhaite, elle peut plutôt lui donner 30 livres en échange.

Il lègue à Claudette Bouquet fille de Françoise Velixandre, sa cousine, et de feu Denis Bouquet, et à Claude Marmet fille de Me Denis d'Aix-en-Provence (13) « pour la bonne amitié que leur a porté et porte » une vinge d'environ quatre carterades quartier de La Garrigue confrontant vignes de Grégoire Richaud, verger dudit testateur, vigne de David Mure, à prendre un an après son décès sauf si son héritière préfère leur payer à chacune 75 livres le jour de leur mariage.

Il nomme comme héritière universelle Melchionne Achimbaud « sa bien aymée femme en consideration des bons et agreables services qu'il a heu d'elle et espere recevoir tant en sa santé que infirmitté ». Il nomme pour gadiateur Me Jean Guillaume Sauvecane et Me Jean Archimbaud son beau-frère. Fait et publié en ce lieu, dans la maison du testateur, en présence de Me Pons May chirurgien, Louis Allard, Me Antoine Ange, Grégoire Constans, Jean Louis Le Long, François Icard et Jean Garcin de ce lieu. [Signé : P May, Ange, G Constans, L Alard, J Garcin, Jehan Louis Le Long, Icard]

Obligation pour Paul Agnel contre François Icard – f°562

Sous-arrentement pour Etienne et François Fabry, frères contre Me Pierre Lamonier – f°563

Obligation pour Paul Agnel contre André Roux – f°565

Prorogation pour Paul Agnel contre Marie Richier – f°566

Obligation pour Paul Agnel contre Mathurin Gelus – f°567

Prix-fait pour le capitaine Etienne Pascal contre Me Claude Bretgueiret charpentier – f°568

Obligation pour Claude Ginies contre Michel Falician – f°570

Le 15/06/1609 a comparu Michel Falician de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Claude Ginies de La Bastidonne (84), absent, François son fils présent, la somme de 90 livres pour l'achat de deux bœufs, reçus, qu'il promet de payer au 15 août pour 60 livres et le reste un an après à la même date. Il hypothèque les bœufs. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence du capitaine Etienne Pascal d'Aix-en-Provence (13) et Claude Michellan charpentier de La Mure (38). [Signé : Pascal]

Le 25/09/1610 a comparu François Ginies procureur de Claude, son père suivant procuration chez Me Antoine Olivier notaire de Pertuis (84) du 20/01/1610, lequel a confessé avoir reçu dudit Falician 7 écus pour reste et entier paiement de l'obligation, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jean François Bouzon et David Marcou de ce lieu.

Association pour Claude Michellan et Claude Bretgueiret – f°571

Convention pour Me Pascal Etienne contre Claude Michellan et Claude Bretgueiret – f°572

Cession de mègerie pour Marguerite Sauvecane veuve d'Antoine Estienne contre Denis Toupin ménager de Vaugines – f°573

Quittance pour Jean Roman fils de Marc contre Catherine Roman – f°577

Apprentissage pour Jean Delacoste contre Nicoals Besson – f°578

Promesse pour Jean Bues contre Jaumette Richier – f°580

Quittance pour Laurent Vian fils de Jacques contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°580

Quittance pour Jean Garcin trésorier contre demoiselle Delphine Devoulx veuve – f°582

Obligation pour Barthélémy Imbert contre Nicolas Darbon – f°582

Déclaration pour le capitaine Bernard Roy contre Laurent Vian – f°583

Le 16/06/1609 a comparu Laurent Vian fils de Jacques de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a déclaré au capitaine Bernard Roy consul moderne de ce lieu, présent, que bien que ledit Roy ait ce jour confessé avoir reçu de lui 85 ans par quittance chez ce notaire, ledit Roy n'a en fait rien reçu. Ledit Vian promet de le relever, indemniser et de s'acquitter envers les créanciers que la communauté choisira. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Antoine Ange et de Jean Esteve de Saint-Martin[-de-la-Brasque, 84]. [Signé : L Vian, B Roy, Ange]

Obligation pour Jean Rey contre Catherine Roman – f°584

Déclaration pour Mathieu Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°585

Obligation pour Jacques Dufour contre Pierre Roman – f°586

Obligation pour Paul Agnel contre Balthazar Mathieu – f°587

Substitution de procuration avec arrentement pour Philippe Vilhot et Sibille Taillarde femme d'Antoine Jausserand contre Antoine Turrier – f°588

Sous-arrentement pour François Charpin contre Antoine Vassal – f°590

Achat d'un tonneau pour Barthélémy Berard contre Jean Brigas – f°592

Prix-fait pour le capitaine Etienne Pascal contre Me Pierre Lamonier, Siméon Comte et Guillaume Arnaud – f°593

Rapport de collocation pour Marie Pascal de La Motte-d'Aigues contre Jean Bouchard dudit lieu – f°595

Obligation pour Vincent Mille contre Pierre Roman – f°598

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Roman – f°599

Cession pour Paul Agnel contre Pierre Roman – f°600

Arrentement pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Balthazar Billard – f°601

Obligation pour Paul Agnel contre Auban Rebouillon – f°603

Achat pour Balthazar Ferrier contre Pons Verne – f°603

Sommation avec quittance pour Jacques Carbonnel contre Jacques de Simeaux de Forcalquier – f°606

Déclaration pour Antoine Pourchier contre Honoré Pascal – f°608

Procuration pour Raymond Plantard de La Tour-d'Aigues – f°609

Le 07/07/1609 a comparu Raymond Plantard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé comme procureur Claudette Jacquet sa femme, présente, pour recouvrer de Me Charles Chanut procureur en la cour tous les papiers dudit Plantard et lui passer quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez ledit Plantard, en présence de Melchion Valette et Salomon Jourdan de ce lieu.

Cession pour Jean Darbon contre Georges et Honoré Thurin, père et fils – f°610

Achat pour Antoine Criquet contre Claude Ferrier – f°611

Cession pour André Eyriès contre Jean Gouirand – f°613

Accord pour Bertrand Coussin contre Georges et Honoré Thurin, père et fils – f°615

Donation faite par Jean Gueidan en faveur de Marguerite sa fille – f°617

Le 19/07/1609 étant donné que Jean Gueidan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, est au lit malade, « recougnissant le bon service qu'il a heu tant en sa santé que infirmité » de Marguerite sa fille, désirant la récompenser, « pour estre sadite filhe a marier », ledit Gueidan, assisté du capitaine Bernard Roy et de [blanc dans l'acte] consuls modernes de ce lieu, a déclaré donner à sa fille en plus de ce qu'elle peut prétendre sur son héritage, une dette qui lui est due par le baron d'Ansouis tant pour le principal que pour les dommages, intérêts et dépens, que ledit baron a été condamné à lui verser par arrêt de la cour de parlement de ce pays. En plus, il lui donne tous les meubles et ustensiles de maison qu'il a actuellement. Acte fait et publié [l'acte s'arrête ici]

« Sans que le present soit sorty a effect d'autant que en escrivant ledit Gueidan a perdu la parolle et moiennant ce me suis retiré, barré ledit acte et suivant les in...t. [mot abrégé] a moy faicte de l'autorité des officiers d'illec ay extret le present prout jacet a Barthelemy Gueidan ce dernier janvier mil six cens trente un »

Le 21/01/1662 « en suicte et l'injonction a moy faicte de l'autorité des officiers de La Tour d'Aigues ay donné extraitct a Elzais Gueidan »

Compromis entre Antoine Jausseran et Philippe Vilhot d'une part et Helion Jausseran – f°619

Caution prêtée par Antoine Pourchier contre Jacques des Humeaux de Forcalquier – f°621

Procuracion pour Antoine Pourchier – f°622

Quittance pour François et Etienne Fabre, frères contre Pierre Lamonier – f°623

Cession pour Claude Ferrier contre Me Louis Jourdan – f°625

Procuracion pour David Sauvan – f°626

Promesse pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Elzias Farlan – f°627

Accord pour Jacques Nicolas contre Pierre Nicolas – f°629

Quittance pour les hoirs d'Antoine Etienne contre demoiselle Anne Sauvecane – f°631

Obligation pour Jean Maurin contre François Fabry – f°632

Quittance pour capitaine Etienne Pascal contre Antoine Decanis d'Aix – f°633

Testament pour Jean Jourdan ménager de Cabrières-d'Aigues – f°635

Le 01/08/1609 testament de Jean Jourdan, ménager de ce lieu de Cabrières-d'Aigues (84) fils des feus Guillaume et Françoise Royère, dudit lieu, dans son lit, malade. Il souhaite être inhumé dans l'église de Saint-Jean-de-Robians en ce lieu, dans la tombe de ses prédécesseurs « en la forme de ceulx de la religion » [protestante].

Il lègue une charge de blé annone pour la convertir en pain et la distribuer aux pauvres dudit lieu pour le jour de son enterrement par David Roux et Jean Bouchard de ce lieu.

Il lègue à Marie Jourdan femme de Daniel Magnan, sa sœur, la somme de 60 livres sous forme de quatre paies égales de 12 livres, la première un an après son décès puis d'an en an.

Il lègue à Isabeau Magnan, sa femme, une pension annuelle de 3 charges de blé annone, mesure courante, sa vie durant tant qu'elle gardera l'état de viduité à expédier à chaque 15 août. Si elle se

remarie ou meurt, ladite pension sera éteinte. Ses héritiers devront payer à sa femme toute la dot qu'elle a reçu et qui a été reconnu ainsi que l'augment qu'il lui avait donné dans leur contrat de mariage et ce, un an après son décès.

Il lègue à Françoise et Marie Jourdan, ses filles et de ladite Isabeau Magnan, la somme de 350 écus à 3 livres pièces, soit 1050 livres chacune à payer à leur mariage de cette manière : le jour du mariage 300 livres, 300 livres un an après et le reste en deux paies égales de 225 livres avec des intérêts au denier seize. D'ici leur mariage, le testateur leur lègue une pension annuelle de trois charges de blé annone chacune, ainsi que deux brocs d'huile, la jouissant d'une maison de haut en bas en ce lieu confrontant maison de Magdeleine Roux, une vigne en ce lieu quartier de Gres dite de Sause d'environ trois hommes confrontant vigne de Louis Ripert, avec un coin de chenevier acquis de Pierre Franchesquin à la Rougettière d'environ quatre pognadières confrontant chenevier de Grégoire Meilheuret ; le tout jusqu'à leur mariage. En plus, il leur lègue la somme de 15 livres par ans pour les deux ensemble, la jouissance d'un tonneau d'environ 30 coupes et encores une robe, une chausse de soulier [« une chausse solliers »] à chacune par an sauf la robe qui sera tous les deux ans. Il leur lègue aussi un lit garni de paille, couverte, traversier et linceuls, quatre autres linceuls, une houle de fer tenant huit écuelles, deux plats, deux assiettes et deux écuelles d'étain, un pot d'étain, deux nappes et un sardan. Si une de ses filles meurent sans enfant légitime, il lui substitue la survivante et si les deux meurent sans enfant légitime, il leur substitue à parts égales ses héritiers ci-après nommés. Si l'une des filles meurt dans ces conditions, il veut que la pension aille à l'autre fille. Ses filles seront entretenues par sa femme jusqu'à leur mariage. Il veut que sa femme soit vêtue, chaussée durant tout le temps où elle sera veuve d'une robe et d'un aubergeon tous les deux ans et de chausse et souliers tous les ans.

Il lègue au posthume qui est dans le ventre de sa femme, si c'est un garçon 900 livres et si c'est une fille 800 livres et dans ce cas, le legs fait aux autres filles sera réduit à semblable somme chacune.

Il nomme pour héritiers universels Pierre et Daniel Jourdan, ses frères, tous deux à parts égales. Si l'un vient à mourir sans enfant légitime, il lui substitue l'autre. Il nomme pour gadiateurs lesdits David Roux et Jean Bouchard. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison d'habitation [sans précision, mais on suppose du testateur] en présence de Paul Agnel bourgeois, Me Pons May chirurgien, Jean Garcin de La Tour-d'Aigues, Me Pascal Estienne d'Ansouis (84), Me Jean Monestier notaire de Lourmarin (84), Me Pierre Vilhot de Gordes (84) et Pierre Arnoux dudit Cabrières-d'Aigues. [Signé : P May, Vilhot, P Agnel, J Garcin, Monestier, Pascal Estienne]

Quittance pour Me Pons May et Jean Garcin trésorier contre Me Jean Ange – f°642

Obligation pour François Bignan contre Pierre Bret – f°642

Cession pour François Velixandre contre Marguerite Madon – f°643

Promesse pour Pierre Bret contre Jean Roman fils de Marc – f°644

Obligation pour François Velixandre contre Me Antoine Courenc – f°645

Compromis pour Paul Agnel contre Bertrand Coussin – f°646

Testament pour François Meyssonier – f°648

Le 13/08/1609 testament de François Meyssonier travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils des feus Jean et Catherine Molinet, de ce lieu, dans son lit, malade. Il souhaite être inhumé en l'église ou au cimetière de ce lieu, dans la tombe de ses prédécesseurs, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres desservant cette église et que son enterrement soit fait à la discrétion de Françoise Gabriel sa femme aux dépens de ses héritiers.

Il lègue à Marguerite et Claudette Meyssonier ses filles et de ladite Gabriel, à chacune la somme de 120 livres lorsqu'elles se marieront, chacune, à savoir 30 livres le jour du mariage et le reste par paies annuelles de 15 livres à la date du mariage en un an et ainsi de suite.

Il lègue à Honorade Meyssonier, son autre fille, femme de Jean Laugier, de ce lieu, 5 sols d'autant qu'elle a reçu toute sa dot.

Le testateur, se souvenant avoir reçu de ladite Françoise Gabriel sa femme plusieurs meubles et droits qu'elle a obtenu suite à la mort de Jean Louis et de Jean Gabriel, ses frères, sans avoir fait de reconnaissance et ne voulant pas la léser, il lui lègue tous les meubles de sa maison, les fruits pendants de l'année ainsi que tout le bétail. Le tout est en plus des sommes qu'elle aura le droit de prendre sur son bien. De plus, il lui lègue les fruits et usufruits de tous ses biens sa vie durant tant qu'elle restera veuve, à condition qu'elle paie les tailles et censes, sans qu'elle ait à rendre de compte. Il nomme pour héritiers universels Honoré et Henry Meyssonier ses fils et de ladite Gabriel, à parts égales. Si l'un d'eux meurt sans enfant légitime, il lui substitue l'autre, et si les deux meurent, il substitue Marguerite et Claudette ses filles à parts égales. Comme ses enfants sont mineurs, il nomme sa femme tutrice sans qu'elle ait à faire d'inventaire, ni rendre de compter ni prêter le reliquat. Elle devra cependant entretenir lesdits enfants, garçons et filles, qui devront travailler pour la famille et rester l'autorité de leur dite mère. Comme le testateur a des dettes, il donne tout pouvoir à sa femme de vendre des biens pour le paiement de ces dettes, suivant liquidation par des amis communs. Il nomme pour gadiateur Barthélémy Volonne. Acte fait et publié en ce lieu, dans la fugaigne de la maison du testateur en présence de François Velixandre, Michel Chivalier boulanger, Barthélémy Icard, Pierre Sauvan, Jean Brigas, Jaume Dracq et Mathieu Hupais, de ce lieu. [Signé : B Iccard, Brigas, Mathieu Hupais]

Quittance pour Me Pons May contre Bernard Olivier – f°654

Quittance pour Me Jean Chabert contre Pierre Barraye – f°655

Quittance pour Jacques Gondon contre Claude Queyrel – f°656

Mariage entre André Heretier de La Tour-d'Aigues et Anne Panet de Montjustin – f°657

Le 16/08/1609 contrat de mariage entre André Heretier de ce lieu de La Tour-d'Aigues fils de feu Martin et de vivante Jeanne Rougier, de ce lieu, et Anne Panet du lieu de Montjustin (04) fille de Claude et de Magdeleine Villamus dudit lieu. L'époux est assisté par sa mère ; l'épouse est assistée par ses père et mère.

Le père de l'épouse a constitué en dot à sa fille la somme de 90 livres, savoir 30 livres payées maintenant d'où quittance, et 60 livres par paies égales de 6 livres chacune, la première à la Saint-Michel prochaine en un an puis d'an en an au même jour. D'où reconnaissance des 30 livres par l'époux. Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de boutique de la couleur choisie par l'épouse d'ici la Saint-Michel prochaine aux dépens communs des parties. Les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Fut présente Phéliepe Filhe qui a donné 2 linceuls de toile de maison. Fut présente la mère de l'épouse qui a donné deux autres linceuls. D'où quittance. Acte fait et publié à la bourgade de ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison de François Panet en présence de Vincent Devoulx de Reillanne (04) et Marquet Martin de ce lieu. [Signé : Devoulx]
[En marge : il y a quittance 2 livres et des robes le 17/01/1611]

Quittance pour Roman Lourd contre Antoine André ou Me Jean Ange – f°660

Quittance pour Honorade Cotelende contre Paul Agnel – f°661

Prorogation de compromis pour Pierre Bret contre Pierre Roman, François Roman et autres – f°662

Sentence arbitrale pour Pierre Bret fils de François et Pierre Roman contre François Roman, Jean Roman fils de François, les hoirs de Jaumet Bret, les hoirs de Barthélémy Bret, Georges Roux et Monet Roman – f°663

Cession avec obligation pour Me Pascal Sicard contre Catherine Moulinet et Michel Barthélémy – f°670

Cession pour Me Pascal Sicard contre Jaume Pardigon – f°671

Cession pour Pierre Le Long contre Bertrand Coussin – f°672

Convention pour Me Elzias Philip contre Esprit Pourret – f°673

Achat pour Georges Meysonnier contre Me Elzias Philip – f°675

Quittance pour Claude Rougier contre Elzias Philip – f°678

Quittance pour Maire Candelier contre Marguerite Barthélémy – f°678

Rétrocession avec quittance pour Michel Barthélémy contre François Roux et Jaume Pardigon – f°679

Achat pour Jean Arnoux contre Pierre Roman – f°681

Quittance pour Jean Arnoux et les hoirs de Jaumet Bret contre Pierre Roman – f°683

Reconnaissance de dot pour Suzanne Audibert contre Jacques Garcin – f°684

Le 25/08/1609 a comparu Jacques Garcin travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Suzanne Audibert du lieu de Saignon (84), a confessé avoir reçu précédemment de demoiselle Claire de Mille trois panaulx de blé, d'Antoinette Vial mère de ladite Audibert 12 livres, un bassaque, deux linceuls, deux assiettes, deux plats d'étain et deux serviettes, le tout promis à l'épouse dans son contrat de mariage reçu chez ce notaire le 09/07/1606 d'où quittance et reconnaissance. Fait et publié en ce lieu, dans la maison de feu Catherine Ricard en présence de Me Antoine Ange et Jean Gassin frère dudit Jacques.

Quittance pour Me Pons May trésorier contre Nicolas Olivier – f°685

Le 26/08/1609 a comparu Nicolas Olivier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Me Pons May trésorier de ce lieu, présent, la somme de 158 livres 14 sols pour le prix de 11 charges et demi de blé annone qu'il avait prêté à la communauté de ce lieu par acte chez ce notaire du 22/10/1608, somme payée à hauteur de 23 florins la charge suivant le rapport des marchands de Pertuis (84), d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence du capitaine Bernard Roy et de Jean Reynaud. [Signé : N Olivier, P May]

Achat pour Etienne et Chabert Silvestre contre Laurent Gaudemar marchand – f°686

Le 29/08/1609 a comparu Laurent Gaudemar marchand de Manosque (04), tant pour lui que pour Philippe son frère qui devra ratifier l'acte dans le mois, a vendu à Etienne et Chabert Silvestre, frères de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ledit Etienne présent, les pièces suivantes en ce lieu quartier de Valpetite : une terre de quatre saumées deux émines quatre cosses au dextre confrontant le grand

chemin allant de La Tour-d'Aigues à Beaumont-de-Pertuis, bâtiment disrupt et relarguier de la bastide et terre restante à Jean Grillard, terre du côté de Ville et du couchant de feu Guillen Turcan, de la trémontane ribas restant audit Grillard ; et un jardin de trois émines deux cosses comprenant les murailles, haies et arbres dans celui-ci confrontant du couchant de long en long dudit jardin le pré dudit Gillard, du levant terre restante audit Grilalrd, le grand fossé conduisant l'eau audit quartier, entre deux draye allant au fossé et une fontaine qui est au-dessus, de midi terre que était un jardin qui appartenait auxdits Silvestre acquise par ledit Grillard. Ces propriétés ont été acquises par ledit Gaudemar par collocation sur ledit Grillard le 13/04/1609. La vente est faite pour le prix de 216 livres dont ledit Gaudemar en a reçu 171 livres, d'où quittance. Pour les 45 livres restantes, ledit Silvestre audit nom promet de les lui payer aux fêtes de Noël. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et Guillaume Lantelme de ce lieu. [Signé : Gaudemar, B Icard, G Lanteume]

Le 11/01/1610 ledit Laurent Gaudemar a confessé avoir reçu à l'instant dudit Etienne Silvestre les 45 livres restantes pour l'entier paiement, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Me Louis Jourdan et Jean Antoine Vian. [Signé : Gaudemar, L Jourdan]

Quittance pour Etienne et Chabert Silvestre contre les fermiers seigneuriaux – f°689

Le 29/08/1609 a comparu Jacques Gondon bourgeois de Saignon (84), l'un des fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, lequel a confessé avoir reçu d'Etienne et Chabert Silvestre, frères de ce lieu, ledit Etienne présent, la somme de 12 livres pour le droit de lods de l'acquisition faite par eux de Laurent Gaudemar de Manosque (04) acte reçu chez ce notaire, grâce faite du surplus, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et Guillaume Lantelme de ce lieu. [Signé : J Gondon]

Obligation pour Pierre Bret fils de François contre Mathieu Furet – f°690

Procuration pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°691

Quittance pour Claude Fournier contre Jacques Isnard – f°694

Le 31/08/1609 a comparu Jacques Isnard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Claude Fournier, de ce lieu, présent, la somme de 33 livres pour l'entier paiement d'une instance de maison que ledit Fournier a acquis dudit Isnard par acte reçu chez ce notaire, y comprenant 6 livres que ledit Fournier a cédé, à prendre sur Michel Massel de ce lieu pour la vente de fruitage. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jaume Pardigon et Antoine Vespier de ce lieu.

Obligation pour Antoine du Rochel, de Manosque contre Toussaint, Joseph et Louis Sauvecane – f°694

Accord avec cession pour la communauté de Peypin-d'Aigues et Jacques Gras contre Nicolas Darbon de La Tour-d'Aigues – f°696

Le 31/08/1609 un procès ayant été intenté devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues entre Nicolas Darbon fils et hoir de feu Jean dit Pichot, dudit lieu, demandeur de la déséparation d'une terre désignée en sa collocation du 17/03/1587 avec restitution des fruits de l'indu occupant, d'une part, et Jacques Gras de Peypin-d'Aigues (84), tenancier de ladite terre qui se trouve audit Peypin-d'Aigues quartier dit de Marcelline de cinq émines de terre confrontant chemin allant aux bastides de Peypin, terre de Georges et Mathieu Roux ; plus un autre coin de vigne aux Morachenne [?] d'une émine confrontant ledit Georges, le chemin allant au bois. Lesquelles terres ledit Jacques a acquise d'Elzias Robert de Pertuis (84) et ledit Robert de la communauté dudit lieu.

Ont comparu Philippe Mouret et Abraham Gruot consuls de Peypin-d'Aigues, commis par délibération du conseil de ce jour, d'une part, ledit Jacques Gras et Nicolas Darbon d'autre part.

Pour mettre fin au procès, les parties ont décidé que les consuls donneront audit Darbon 12 livres y compris 3 que ledit Robert rendra à la communauté. Ledit Gras promet de payer de son propre 6 livres, soit, au total 18 livres dont ledit Darbon a reçu l'intégralité, d'où quittance. Ledit Darbon de son côté rend la terre à la communauté en lui transférant sa collocation. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Nicolas et Me Jacques Silvestre baile de Peypin-d'Aigues.

Quittance pour Claude Mouret contre la communauté de Peypin-d'Aigues – f°698

Procuration pour Paul Agnel, bourgeois – f°699

Achat de maison pour Jeanne Fillade, veuve, contre Pierre Anseau – f°701

Quittance pour Philippe Silvestre et ses frères contre Toussaint Sauvecane et ses frères – f°703

Promesse pour Laurent Plantard contre Jean Volaire – f°704

Le 31/08/1609 a comparu Jean Volaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a déclaré « avoir a son pouvoir toute la gagerie a luy prinse a la requette des thezoriars modernes et sequestré » à Vincent [sic] Plantard de ce lieu, de laquelle séquestration ledit Volaire promet d'en relever ledit séquestré envers les trésoriers. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Trophime Coussin et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : Tropheme Coussin]

Quittance pour Jean Roux fils de Mary contre la communauté de Cabrières-d'Aigues – f°704

Quittance pour Jean Garcin trésorier contre demoiselle Anne Pascal – f°705

Rétention pour Jeanne Leotière femme de Barthélémy Jourdan contre Pierre Roman – f°706

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Jean Roman fils de Marc – f°708

Accord avec rétention pour Jeanne Léotière femme de Barthélémy Jourdan contre Jean Roman fils de François – f°709

Achat pour Jean et Noël Allaisse, frères de Cabrières-d'Aigues, contre Daniel Nicolas de La Motte-d'Aigues – f°713

Achat pour Joseph Queyrel contre Bastien Trouchaud – f°714

Sentence arbitrale pour Paul Agnel et Bertrand Coussin – f°715

Mariage entre sieur Gaspard Michaelis sieur de Bendejun, avocat en la cour et demoiselle Silvestre de Roux – f°718

Le 08/09/1609 contrat de mariage entre monsieur maître Gaspard Michaelis sieur de Bendejun, avocat en la cour, fils de feu sieur Joseph sieur de Bendejun vivant conseiller du roi en sa cour des comptes, aides et finances de ce pays et de dame Diane d'Arbaud vivante, et demoiselle Silvestre de Roux de la ville d'Aix-en-Provence (13), fille de feu noble Balthazar Roux écuyer et de demoiselle Honorade Allezard vivante. L'épouse est assistée de sa mère et de Me Pierre Roux avocat en la cour son frère. L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits en déduction desquels elle a donné

la somme de 1225 écus à 3 livres pièce soit 3675 livres, savoir 3000 livres qui lui ont été léguées par son dit feu père dans son testament reçu chez ce notaire et 675 livres pour les droits de succession de feu demoiselle Isabeau de Roux sa sœur. En plus, la mère de l'épouse a donné à sa fille 600 livres à payer dans l'année. L'épouse s'est constituée aussi ses coffres, bagues, robes et bijoux d'une valeur de 400 livres, soit au total 1558 écus 20 sols représentant 4675 livres. Pierre Roux, en tant que fils et hoir de son père promet de verser les 3000 livres dans 6 ans à partir de ce jour avec pour les intérêts une pension annuelle de 15 charges de blé annones qu'il portera à Aix-en-Provence dans la maison d'habitation dudit marié aux dépens dudit Roux. Ce blé sera pris par ledit marié sur la rente dudit Roux qu'il a dans une métairie à Peypin-d'Aigues (84) que ce dernier lui hypothèque avec la première paie le 15 de ce mois. De même ledit Roux promet de payer les 675 livres de la succession de sa sœur dans 2 ans à partir de ce jour et paiera d'ici là des intérêts au denier seize. Les robes et bijoux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 1000 livres ; d'elle à lui 500 livres. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison de Me Claude Darbon fils de François où ledit Me Roux réside à présent en présence de Bertrand Coussin, Jean Brigas de ce lieu, et Salomon Pena régent des écoles dudit lieu. [Signé : Sylvestre de Roux, Roux, Bedejun, H Alazarde, Pena, Brigas, Coussin]
[En marge : « Du neufviesme dudit mois a esté passé déclaration entre les parties receue par moidit notere portant despartement dudit contract de mariage »]
[En marge : « nota que y a confirmation dudit mariage du 29 octobre 1609]

Procuration pour demoiselle Silvestre de Roux – f°723

Déclaration de demoiselle Silvestre de Roux – f°724

Obligation pour Jean Chauvet contre Jean Mazel – f°726

Obligation pour Nicolas Olivier contre Louise Rambaud – f°727

Le 09/09/1609 a comparu Louise Rambaud femme de Jaumet Barthélémy de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), laquelle autorisée par autorité judiciaire, a confessé devoir à Nicolas Olivier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une charge de blé annone, reçue pour les semer dans ses terres, d'où quittance, qu'elle promet de rendre aux fêtes de Pâques en plus de 40 sols en prêt à rembourser à la Saint-Michel, avec hypothèque de sa récolte. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Courenc et Jean Reynaud de ce lieu.

Le 25/08/1612 acte barré en présence dudit Olivier qui confessé avoir été payé par ladite Rambaud, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de messire Laurent Vian prêtre et Jean Garcin. [Signé : N Olivier, Vian]

Obligation pour Antoine Pourchier contre Jérôme Ricard – f°728

Le 09/09/1609 a comparu Jérôme Ricard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu, présent, la somme de 33 livres pour l'achat d'un âne poil gris avec son bât, reçu d'où quittance, qu'il promet de payer, 15 livres à la Toussaint et le reste audit jour un an après. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Jean Reynaud. Le 14/09/1612 acte barré en présence dudit Pourchier qui fait quittance audit Ricard. Acte fait et publié en ce lieu en présence de Jean Daumas et François Velixandre de ce lieu.

Quittance pour François Bertet et Antoine Peyron contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°729

Accord avec quittance pour Marquet Mouton de La Motte-d'Aigues contre Vinson et Pierre Mouton, frères – f°730

Quittance pour la communauté de Montjustin et Siméon Rigaud trésorier contre Jean Garcin – f°732

Compte-final pour Paul Agnel contre Claude Ravel – f°733

Quittance pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Me Antoine Varanchan de Berre – f°734

Promesse pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Me Salomon Pena – f°735

Quittance pour Thomas Auroux contre Helion et Antoine Degal – f°737

Compromis entre Claude Ricard tant pour lui que pour feu Pierre, et Jean Ricard de Grambois – f°738

Procuration pour Michel Sarlin hoir de Pierre, de Meyrargues – f°740

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Fabry de Mirabeau – f°741

Quittance pour Jean Garcin trésorier contre Melchionne Ferrier – f°742

Achat pour Jean Richard de Peypin-d'Aigues contre Pierre Poluot – f°743

Quittance pour Antoine Fabry contre Pons Verne – f°745

Reconnaissance pour Anne Jourdan femme de Jean Esteve contre ledit Esteve – f°746

Le 14/09/1609 a comparu Jean Estève de Cabrières-d'Aigues (84), époux d'Anne Jourdan, dudit lieu, lequel en ladite qualité a confessé avoir reçu de Claude Serre femme d'Antoine de Saint-Marc de Lourmarin (84), le mari présent, la somme de 18 livres pour le prix d'une charge de conségal et d'une demie charge de blé, que ladite Serre avait promise par acte chez feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu le 10/11/1589, d'où quittance et reconnaissance. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Degal bourgeois de Rians (83) et Jean François Bouzon de ce lieu. [Signé : Degal]

Quittance pour Guillaume Rougas contre le sieur contrôleur Vian – f°747

Cession pour Jacques Gueidan contre Me Louis et Salomon Jourdan – f°748

Le 14/09/1609 ont comparu Me Louis et Salomon Jourdan, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont cédé à Jacques Gueidan de ce lieu, présent, la somme de 36 livres à prendre sur Balthazar Billard de ce lieu, leur débiteur suivant acte chez ce notaire du 11/05/1609. Cette cession est faite en paiement d'une partie d'une plus grande somme que lesdits Jourdan doivent audit Gueidan suivant acte chez ce notaire cette année. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Nicolas Olivier et Pierre Barthélémy de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, L Jourdan]

Cession pour Me Claude Gavaudan contre Jean Martin fils de Pierre – f°749

Quittance pour Me Pons May trésorier et Jean Garcin contre messire Laurent Vian prêtre – f°750

Quittance pour Brancais Vian contre Toussaint Sicard – f°751

Obligation pour Nicolas Olivier contre Brancais Vian – f°752

Le 15/09/1609 a comparu Brancais Vian de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Nicolas Olivier de ce lieu, présent, une charge de conségal mesure courante, en prêt amiable, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines. Fut présent le capitaine Bernard Roy de ce lieu qui s'est porté pleige. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Vian fils de Jacques et de Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : N Olivier, B Roy, L Vian]

Le 11/09/1611 acte barré en présence dudit Olivier qui confesse avoir été payé par ledit Vian d'où quittance du principal et des dépens et décharge Me Jean Menard séquestre. Acte fait et publié en ce lieu en présence de Me Louis Jourdan et Me Antoine Courenc. [Signé : N Olivier, Courenc, L Jourdan]

Quittance pour Françoise Panie contre Paul Agnel – f°753

Sentence arbitrale entre demoiselle Françoise Fabre, de Rians, et Jean François et Claude Bouzon frères – f°753

Caution pour Honoré Gautier de Cucuron habitant de La Tour-d'Aigues – f°757

Convention avec cession pour Jean François Bouzon contre Claude Bouzon son frère – f°758

Procuration pour le capitaine Bernard Roy de La Tour-d'Aigues – f°760

Le 16/09/1609 a comparu le capitaine Bernard Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé comme procureur Mathurin Gellus, son mégier, présent, pour emprunter jusqu'à six charges de conségal pour les semences prochaines dans l'affair de terre que ledit Roy possède quartier de Piedbernard en ce lieu, mis en mègerie avec ledit Gellu. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean François Bouzon et François Icard de ce lieu. [Signé : B Roy]

Obligation pour Paul Agnel contre Antoine Auman – f°761

Convention pour François Gillot contre Monet Abert – f°762

Quittance pour Mathieu Durand contre Paul Agnel – f°763

Obligation pour Paul Agnel contre Honoré Roux – f°764

Obligation pour Jean Darbon contre Me Claude Darbon son oncle – f°765

Le 17/09/1609 a comparu Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), lequel a confessé devoir à Jean Darbon, son neveu, présent, la somme de 93 livres 10 sols en prêt amiable, reçue d'où quittance, tant en quatre charges de blé qu'en argent, et qu'il promet de rendre dans un mois. Il hypothèque une jument poil alezan et quatre pourceaux petits, deux mâles et deux femelles. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Mathieu Durand de Cabrières-d'Aigues (84) et Honoré Roux de ce lieu. [Signé : Darbon]

Quittance pour Jaume Dracq contre Jean Jourdan et Jean Thaus – f°766

Obligation pour Antoine Pourchier contre Jean Payan – f°767

Obligation pour Me Pons May contre François Icard – f°768

Quittance pour Etienne Olivier contre Paul Agnel – f°769

Obligation pour Etienne Tamisier contre Adam Pellegrin – f°770

Quittance et reconnaissance de dot pour Magdeleine Goujon et Nicolas et Elzias Boyer contre Jaume Pardigon – f°771

Le 19/09/1609 a comparu Jaume Pardigon de ce lieu, comme mari de Magdeleine Goujon de Grambois (84), lequel a confessé avoir reçu de Nicolas et Elzias Boyer, frères, de de Grambois, absents, Marie Aubion leur mère présente, la somme de 45 livres en déduction des 90 promises par ladite Boyer dans le contrat de mariage desdits Pardigon et Goujon reçu chez Me Ricard notaire de Grambois cette année, paie échue à la Sainte-Marie-Magdeleine passée, d'où quittance et reconnaissance pour sa femme absente. Il hypothèque une terre franche en ce lieu quartier des Trois Collets de trois saumées confrontant terre de Me Pascal Sicard, terre de Jean et Antoine Garcin et de Toussaint Chateminois. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pascal Rochel de Grambois et Joseph Emin bourgeois de ce lieu. [Signé : Emin, Rochel]

Quittance et cession pour Joseph Emin contre Antoine Pourchier – f°772

Transaction et accord pour Laurent et Philippe Gaudemar marchands de Manosque contre Mathurin et Jean Rochel, frères, de Grambois – f°773

Quittance pour Laurent Gaudemar marchand de Manosque contre Jacques Monier – f°779

Quittance pour François Roy contre les hoirs de Pierre Falician – f°780

Quittance pour Pierre Bret contre Jean Gaudemar – f°780

Obligation pour Jean Faisan marchand de Marseille contre Mathieu et Jean Rochel, frères – f°781

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Pierre Gruot – f°783

Obligation pour Me Pons May contre Pierre Bret – f°783

Quittance pour les hoirs d'Antoine Marron contre Michel Rodde – f°784

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Jean Arnoux, Jean Roman et Barthélémy Jourdan – f°785

Achat pour Paul Agnel contre Georges et Roman Queyrel, frères – f°786

Quittance pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Me Louis Jourdan – f°788

Mariage entre Jean Olivier et Louise Grégoire – f°789

Le 20/09/1609 contrat de mariage entre Jean Ollivier fils de feu Pierre de La Bastidonne (84) et de vivante Michelle Ginies dudit lieu, et Louise Grégoire fille de feu Maurice et de vivante Marguerite Laugier de ce lieu de La Tour-d'Aigues. L'époux est assisté de sa mère ; l'épouse est assistée de sa mère et de Toussaint Grégoire son frère.

L'épouse s'est assignée en dot tous ses droits. La mère et le frère de l'épouse lui donnent en augment, la mère 30 livres payable dans l'an suivant son décès, et le frère 18 livres à savoir 6 livres maintenant, reçues d'où quittance, et 12 livres en deux paies égales, la première de ce jour en un an

et l'autre un an après à la même date. Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de maison de la couleur qu'elle choisira pour le jour du mariage aux communs dépens des parties et les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 15 livres ; d'elle à lui 7 livres. La mère de l'époux a donné à son fils tous ses biens à prendre à son décès, se réservant les fruits de ceux-ci sa vie durant. Furent présents Jean Laugier et Philippe Silvestre, oncle et cousin de l'épouse, lesquels lui ont donné chacun 6 livres, payable pour ledit Laugier 3 livres à l'instant et 3 livres à ce jour dans un an, et pour ledit Silvestre les 6 livres dans un an jour pour jour. Fut présent Pierre Laugier qui a donné 3 livres à payer dans un an. Fut présente Honorade Meysonnier femme dudit Laugier qui a donné un linceul à l'instant. Fait et publié en ce lieu, dans la maison de Vincent May en présence de celui-ci et de Pierre Constans de ce lieu. [Signé : Pierre Constans, V May]

En marge : Il y a reconnaissance de dot chez ce notaire le 31/05/1610. Reconnaissance le même jour en faveur dudit Philippe. Reconnaissance le 21/09/1614 chez ce notaire. Reconnaissance le 02/01/1612 de 12 livres chez ce notaire.

Prorogation avec obligation pour Antoine Juramy marchand de Pertuis contre la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°793

Ratification par monsieur le président Aymar contre la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°795

Obligation pour Me Louis Ange contre Mathieu Roman – f°798

Cession pour Barthélémy Icard contre Clément Fournier – f°799

Obligation pour Me Elzias Philip contre Esprit Pourret – f°801

Obligation pour Pierre Mairetet contre Honoré Pascal – f°802

Obligation avec cession pour Paul Agnel contre Barthélémy Jourdan – f°802

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Philippe Silvestre – f°804

Obligation pour Pierre Lertier de Mirabeau contre Joseph Queyrel – f°805

Obligation pour Antoine Pourchier contre Jean Carle – f°806

Transport avec cession pour Jean Auquier fils de feu Jean contre Hugues Queyrel – f°807

Quittance pour Claude Roman contre Melchion Candelier – f°810

Quittance pour Laurent Vian fils de feu Jacques contre Laurent Vian fils de feu Nicolas – f°810

Quittance pour Laurent Vian fils de feu Jacques contre Laurent Vian fils de feu Nicolas – f°811

Obligation pour Me Pascal Sicard contre Jehannon Durand – f°812

Cession pour Me Claude Gavaudan – f°813

Obligation pour Paul Agnel contre Antoine Laurens – f°814

Sommation pour Mathieu et Jean Rochel contre Michel Rodde – f°815

Achat pour Antoine Pourret de La Bastidonne contre Catherine Olivier veuve de Hugues Boyer des Baux – f°816

Le 25/09/1609 a comparu Catherine Olivier veuve d'Hugues Boyer du lieu des Baux (13), laquelle a vendu à Antoine Pourret ménager de La Bastidonne (84), présent, une terre et verger d'oliviers de quatre émines de terre au dextre à La Bastidonne quartier de La Peirière confrontant verger de Claude Ginies, vigne de Grégoire Queyrel, la draie allant de La Bastidonne au couvent du Tourret et verger restant à Hellion Jausseran. Cette terre a été acquise par ladite Olivier ce jour par collocation sur ledit Jausseran. La vente a été faite pour le prix de 69 livres 3 sols, prix de la collocation, payable, 6 livres pour ladite Olivier à Etienne Ferrat hôte de ce lieu pour aliments fournis et à une de ses filles, à payer dans trois jours, 5 livres 9 sols pour reste du lods de ladite collocation aux fermiers modernes d'ici Noël, 20 livres 8 sols données à l'instant d'où quittance, et les 36 livres restantes à payer d'ici Pâques. Si ledit Jausseran rachète la terre dans le temps prescrit, ledit Pourret devra la quitter et il sera remboursé avec les « loyaulx cousts ». Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Antoine Courenc dudit lieu. [Signé : Courenc, L Jourdan]

Le 16/01/1610 Paul Agnel et Jacques Gondon, deux des fermiers seigneuriaux de ce lieu ont reçu dudit Pourret 11 livres 14 sols pour le droit de lods de ladite acquisition pour Catherine Olivier, d'où quittance. [Signé : P Agnel, J Gondon]

En marge : Le 13/05/1610 il y a quittance de l'entier paiement chez ce notaire

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Claude Ricard et Jean Chainé – f°820

Quittance pour Philippe Silvestre contre Paul Agnel cessionnaire de Pierre Roman – f°821

Arrentement pour Toussaint et Joseph Sauvecane contre Honoré Ginies – f°822

Prix-fait pour Me Claude Gavaudan contre Philippe Astoin maître maçon – f°823

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Toussaint Meit – f°826

Le 27/09/1609 a comparu Toussaint Meit de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Claude Gavaudan de ce lieu, absent, une charge et demi de conségal et une demie charge de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu dans ses terres quartier du Plan, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de sa récolte. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Reynaud et Martin Monier broquier.

Le 29/08/1613 acte barré à la demande dudit Gavaudan qui confesse avoir été payé par ledit Meit, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Pierre Long et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : Gavaudan]

Procuration pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°827

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Pierre Beymond – f°828

Obligation pour Paul Agnel contre Mary et Jean Roux, père et fils de Cabrières-d'Aigues – f°830

Obligation pour Paul Agnel contre Esprit Boyer et François Amat – f°832

Obligation pour Me Pascal Sicard contre Pierre Ripert – f°833

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Arnaud de Vitrolles-en-Luberon – f°833

Promesse pour la confrérie Corpus Domini en l'église de ce lieu de La Tour-d'Aigues contre Jacques Silvy – f°835

Obligation pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Guilhen Andrieu – f°836

Arrentement pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Isnard Lantelme – f°836

Arrentement pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jean Martin et Salomon Jourdan – f°837

Le 05/10/1609 ont comparu le capitaine Bernard Roy et Laurent Vian, consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont arrenté à Jean Martin fils de Pierre et Salomon Jourdan de ce lieu, présents, l'aglandage de la Petite Royère de la Chivarie de ce jour jusqu'au 02/02/1610 y comprenant l'herbage, pour le prix de 12 livres à payer à la Saint-André, arrentement délivré le jour d'hier sur la place publique au plus offrant. Acte fait et publié en ce lieu, en présence d'Isnard Lantelme et Jean Voulaire de ce lieu. [Signé : L Vian]

Arrentement pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jean Voulaire – f°838

Obligation pour Me Louis Jourdan contre François Roman en principal et Me Louis Ange en pleige – f°840

Obligation pour noble Jean Meolhon contre Me Louis Ange – f°841

Obligation pour Louis Archimbaud contre Jean François Bouzon – f°842

Obligation pour Pierre Long contre Elzias Ferland – f°843

Obligation pour Antoine Pourchier contre Georges Royère – f°844

Accord entre Pierre Gouirand de La Motte-d'Aigues et Etienne Gouirand dudit lieu – f°845

Achat pour Jean Garcin contre Françoise Darbon – f°847

Obligation pour Paul Agnel contre Daniel Bertrand en principal et Jacques Gueidan en pleige – f°849

Le 08/10/1609 a comparu Daniel Bertrand de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, douze panaulx de conségal, reçus pour les semer, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de sa récolte. Fut présent Jacques Gueidan qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Garcin et Henry Darbon. [Signé : Jaques Gaydan, H Darbon]

Le 04/11/1610 ledit Gueidan, présent, cessionnaire dudit Agnel et également Me Balthazar Gueidan notaire, confessent avoir été payé par ledit Bertrand, d'où quittance. [Signé : Gueidan, Jaques Gaydan]

Obligation pour Me Pascal Sicard contre Pierre Mairetet – f°850

Quittance pour Me Claude Michellan et Claude Bregueiret contre François Jauvent – f°851

Obligation pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Antoine Vespier en principal et Jacques Gueidan en pleige – f°851

Le 08/10/1609 a comparu Antoine Vespier du lieu de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Balthazar Gueidan notaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, deux charges de blé annone et deux charges de conségal pour les semer présentement, et promet de rendre les grains à Pâques avec hypothèque de sa récolte. Acte fait et publié en ce lieu chez le notaire, en présence de Laurent Vian fils de Jacques et de Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : Gueidan, L Vian]
[Note : aucune trace dans l'acte de Jacques Gueidan]

Sommation pour Jean Meynier contre Sauvaire Moret – f°852

Quittance portance cession pour Daniel Billot contre Paul Agnel – f°853

Déclaration avec obligation pour Joseph Emin contre Pierre Vian – f°854

Obligation pour Paul Agnel contre Jacques Cavallier en principal et Jacques Gueidan en pleige – f°855

Le 09/10/1609 a comparu Jacques Cavallier de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, deux charges de blé annone et cinq panaulx de conségal, en prêt, pour les semer audit lieu, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de sa récolte. Fut présent Jacques Gueidan qui s'est porté pleige. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Daniel Nicolas et Pierre Bret dudit lieu. [Signé : Jaques Gaydan]
Le 25/02/1611 fut présent Jacques Gueidan comme cessionnaire dudit Agnel, lequel a confessé avoir été payé par ledit Cavallier, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Guillaume Morel et Jean Meyran. [Signé : Jaques Gaydan]

Obligation pour Paul Agnel contre Daniel Nicolas en principal et Jacques Gueidan en pleige – f°856

Le 09/10/1609 a comparu Daniel Nicolas de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de La Tour-d'Aigues, absent, une charge moitié blé moitié conségal, reçue en prêt, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses récoltes. Fut présent Jacques Gueidan qui s'est porté pleige. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Bret et Michel Bret dudit lieu. [Signé : Jaques Geydan]

Obligation pour Paul Agnel contre Claude Blain – f°857

Accord portant transport pour Pierre Bret de Peypin-d'Aigues contre Michel Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°859

Arrentement pour Pierre Bret contre Michel Bret – f°863

Obligation pour Paul Agnel contre Jacques Morel et Pierre Long – f°864

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Rouet et Daniel Jourdan – f°865

Obligation pour Paul Agnel contre Mathieu Gouirand – f°866

Obligation pour Paul Agnel contre Michel Bret – f°867

Obligation pour Jean Orcière et Michel Bret contre Michel et Pierre Nicolas, frères – f°868

Obligation pour François Pourchier contre Antoine Reynaud – f°869

Procuration pour demoiselle Marguerite Bandol et Me Claude Darbon mère et fils – f°870

Le 10/10/1609 ont comparu demoiselle Marguerite Bandol veuve du capitaine Jean Darbon et Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), mère et fils, lesquels ont constitué pour procureur Honoré Gaultier du lieu de Cucuron (84) habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, méger de ladite Bandol, absent, pour emprunter à André Manuel marchand de Pertuis (84) jusqu'à 25 saumées [sans précision, de blé annone probablement] et 10 saumées de conségal pour les semer à la métairie de ladite Bandol en ce lieu quartier de Piedbernard tenue par ledit Gaultier et ses frères. Il pourra hypothéquer les récoltes. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Juramy marchand de Pertuis et Jehannon Durand de ce lieu. [Signé : Darbon, Juramy]

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Pierre Athenoux – f°871

Obligation pour Me Pascal Sicard et Pascal Etienne contre Barthélémy et Philippe Mouret – f°872

Achat pour Jean Darbon contre Me Claude Darbon fils de feu Jean – f°873

Le 10/10/1609 a comparu Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), lequel a vendu à Jean Darbon son neveu, présent, les propriétés suivantes : une terre qui était un pré et jardin le tout limitrophe, en ce lieu quartier du Revest de deux saumées deux émines de terre au dextre confrontant terre de Me Gaspard Hupais notaire, la rivière de l'Eze, le fossé du Rif en tête, autre fossé conduisant l'eau de la rivière ; et une terre audit quartier de six émines au dextre confrontant terre de Jacques Gueidan, terre de Me Joseph Emin, le rif du Revest. La vente est faite pour le prix de 270 livres, dont ledit Jean Darbon a cédé audit vendeur la somme de 210 livres de principal qui lui sont dues par Jacques Gueidan de ce lieu pour reste du prix d'une maison que ledit Gueidan a acquise de Marthe Brun sa mère par acte reçu chez feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu, ainsi que les intérêts depuis le dernier paiement en octobre 1608. Si le montant des intérêts excède le prix de la vente, ledit Me Claude Darbon devra rembourser le surplus. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire en présence de Me Louis Jourdan et de Jean Daumas de ce lieu. [Signé : Darbon]

Obligation pour Paul Agnel et consorts contre Me Pascal Estienne, Pierre Long et Pierre Beymond – f°876

Compte-final pour Pierre Bret contre Jean Richard – f°878

Achat pour Pierre Bret contre Jean Richard – f°879

Obligation pour Louis Archimbaud contre Marquet Roux en principal et Me Louis Ange en pleige – f°881

Obligation pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Jean Philibert – f°882

Procuration pour demoiselle Catherine Allezard et Me Pierre Roux avocat – f°883

Arrentement pour demoiselle Catherine Allezard et Me Pierre Roux avocat en la cour contre Jacques Silvestre de Peypin-d'Aigues – f°885

Quittance pour Me Jean Guillaume Sauvecane et Jehannon Durand contre Jean Pierre Coussin marchand – f°889

Le 14/10/1609 a comparu Jean Pierre Coussin marchand de Marseille (13), lequel a confessé avoir reçu de Me Jean Guillaume Sauvecane et Jehannon Durand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présents, tous les grains et foin pris en gagerie à la requête du sieur baron de Commet[?] audit Coussin et séquestré par lesdits Sauvecane et Durand suivant le département fait aux exploits du 10 octobre, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long cordonnier et de Rollet Mille écuyer de Saignon (84). [Signé : JP Cossin, Sauvecane, R Mille, Jehan Louis Le Long]

Achat de guéret avec obligation pour Etienne Silvestre contre Isnard Lantelme – f°890

Quittance pour Jacques Gueidan contre Me Louis Jourdan – f°891

Le 14/10/1609 a comparu Louis Jourdan exacteur des censes seigneuriales de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé être payé par Jacques Gueidan de ce lieu, présent, de toutes les censes des quatre années passées échues en 1608 pour les biens qu'il possède en ce lieu, y compris 15 livres 7 sols et demi pour la cense du jardin de Pierre Le Long, sans y comprendre ce que Grégoire Richaud possède sur ladite cense dudit Le Long pour l'année 1608, sans préjudice pour ledit Jourdan des arrérages dudit Le Long. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Etienne Silvestre et Jean Daumas de ce lieu. [Signé : L Jourdan]

Convention entre Claude Bragueiret charpentier de La Mure et Claude Michellan charpentier – f°892

Achat pour Philippe Astoin contre Laurent Vian – f°894

Obligation pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Pierre Baridon fils de Bernard – f°897

Obligation pour Louis Archimbaud contre Michel et Pierre Nicolas – f°898

Mariage entre Georges Bonnet et Jeanne Andrieve – f°899

Le 16/10/1609 contrat de mariage entre Georges Bonnet menuisier natif « de Mens en Triefve perroise Saint Pancras en Daulphiné » fils de feu Jaume et de feu Claude [blanc dans l'acte] dudit lieu, et Jeanne Andrieve du lieu d'Esparron-la-Bâtie (04) fille de feu Honoré et de vivante Magdeleine Arnaud dudit lit. L'époux est assisté et autorisé par Claude Bretgueiret menuisier de La Mure (38) son maître ; l'épouse est assistée et autorisée par sa mère par Pons Andrieu son frère. L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits en plus desquels ledit Pons Andrieu lui donne 9 livres à payer en six paies annuelles de 30 sols à partir de ce jour en un an. Fut présent Antoine Pourchier maître de ladite Jeanne à qui il promet de payer d'ici le mois de mai la somme de 21 livres pour ses gages et salaires et « jusques audit jour ladite Jehanne sera tenue le servir sans contredict ». Fut présent Michel Andrieu frère de l'épouse qui lui a donné une charge de blé à prendre dans deux ans. Furent présents Me Claude Michellan et Guillaume Arnaud, ménagers de ce lieu, qui ont donné à l'épouse, ledit Michelle 30 sols et ledit Arnaud 6 livres à prendre dans 8 jours. Ledit Me Bretgueiret a donné 4 livres et demi à l'instant. La mère de l'épouse a donné 45 livres à prendre sur ses biens. Ledit Me Bretgueiret, maître dudit Bonnet a promis aux mariés de faire valoir les droits dudit Bonnet jusqu'à 150 livres qu'il lui expédiera dans 6 mois que ce dernier pourra prendre sur ses biens avec l'accord et consentement préalable dudit maître. Il quitte ledit Bonnet de son

apprentissage, ayant été payé suivant acte chez Me Pierre Duron notaire de La Mure. Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de boutique pour le jour du mariage aux communs dépens des parties ; les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres, d'elle à lui 30 livres. Acte fait et publié en ce lieu, dans la maison du logis Saint-Jacques en présence de Michel Thurin de ce lieu et Pierre Brunier habitant de Gap (05). [Signé : P Brunier, Thuriny]

Reconnaissance de dot chez ce notaire le 23/10/1609

Reconnaissance de dot le 21/10/1617

Obligation pour Paul Agnel contre Jacques et Georges Gueidan – f°902

Le 17/10/1609 ont comparu Jacques et Georges Gueidan, père et fils de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ainsi que Jacques Nicollet du lieu de Sisteron (04), fermiers seigneuriaux de ce lieu, lesquels tant pour eux que pour Blaise Nicollet, confessent devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu, présent, quarante charges de blé annone et quarante charges de conségal mesure courante, reçues en prêt amiable, qu'ils promettent de rendre à Pâques. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Nicolas Olivier et Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, N Olivier, Coussin, Gueidan, P Agnel]

Le 10/11/1609 Jacques Nicollet, « fermier », a approuvé ladite obligation.

Le 24/03/1611 suivant deux quittances reçues chez ce notaire le 20 et ce jour, acte barré.

Obligation pour Nicolas Olivier contre Daniel Bertrand et Pierre Ripert – f°903

Le 17/10/1609 ont comparu Daniel Bertrand et Pierre Ripert de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Nicolas Olivier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, ledit Bertrand trois charges de blé annone et ledit Ripert une charge de blé annone et une charge de mescle de blé et orge, le tout reçu en prêt pour les semer présentement audit lieu et qu'ils promettent de rendre à Pâques avec hypothèque de leur récolte. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Jacques Roman de Cabrières-d'Aigues. [Signé : N Olivier, Coussin]

Le 16/09/1610 acte barré en présence dudit Olivier qui confesse avoir été payé par lesdits Bertrand et Ripert, d'où quittance. [Signé : N Olivier]

Obligation pour Bertrand Coussin contre Jacques Roman – f°904

Obligation pour Louis Archimbaud contre Jean Richard – f°905

Obligation pour Bertrand Coussin contre Garcine de La Tour – f°906

Quittance pour Guidon Mombrion contre Paul Agnel – f°907

Obligation pour Paul Agnel contre Denis Toupin – f°907

Mariage entre Samuel Thomas de La Mure en Dauphiné et Jeanne Beymon – f°908

Le 18/10/1609 contrat de mariage entre Samuel Thomas menuisier natif de La Mure (38) fils des feus Claude et Anne Chauvet, dudit lieu, et Jeanne Beymon fille de feu Michel et de vivante Marie Morel, de ce lieu de La Motte-d'Aigues (84). L'épouse est assistée par sa mère et Pierre Beymond son frère. Ils promettent de se marier « en la sainte esglise a la forme de la religion » [protestante]. L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. La mère de l'épouse a donné à sa fille en augment la somme de 60 livres à lui payer dans l'an de son décès ainsi que quatre linceuls, une paillasse, un traversier, une toile, deux serviettes, deux essuie-mains le tout reçu d'où quittance. Ledit Pierre Beymond donne à sa sœur une chèvre, un pourceau, deux gelines, le tout reçu d'où quittance. Fut présent Antoine Auman, baile de La Motte-d'Aigues qui donne un panau de conségal à la récolte prochaine. Fut présence Sicille Serre qui a donné à l'instant 12 sols et fut présente Catherine Morel

qui a donné à l'instant une toile. Furent présents François Roux et Mathieu Panin qui ont donné un sézain chacun.

Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap fin de boutique pour le jour du mariage aux communs dépens des parties ; les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 90 livres ; d'elle à lui 45 livres. Acte fait et publié à La Motte-d'Aigues, dans la maison dudit Pierre Beymond en présence de Paul Agnel bourgeois de La Tour-d'Aigues et Antoine Pourchier dudit lieu. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Joseph Laugier contre Anne Gregoire – f°912

Obligation pour Guillaume Nicolas contre François Darbon fils d'Etienne – f°913

Quittance et reconnaissance pour Antoine Criquet et Violande Reynaud contre Pons Magnan – f°913

Le 19/10/1609 ont comparu Pons Magnan et Violande Reynaud, mariés habitants de Venelles (13), lesquels ont confessé avoir reçu d'Antoine Criquet berger de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, Alayette Bernard sa femme présente, la somme de 19 écus, soit 57 livres, pour reste du prix de la maison acquise par ledit Criquet desdits mariés suivant acte reçu chez Me Jean Sauvecane notaire le 19/08/1602, d'où quittance et reconnaissance dudit Magnan pour sa femme dont il avait déjà reconnu 15 écus par acte chez Me Duranti notaire d'Aix-en-Provence (13). Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Rodde et Antoine Astoin de ce lieu. [Signé : M Rodde]

Obligation pour Antoine Pourchier contre Michel Andrieu et François Darbon – f°915

Le 19/10/1609 ont comparu François Darbon et Michel Andrieu de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Antoine Pourchier, de ce lieu, présent, la somme de 42 livres pour l'achat et prix d'un bœuf poil rouge, reçu d'où quittance, qu'ils promettent de payer moitié au 15 août et moitié à la Saint-André suivante avec hypothèque dudit bœuf. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Antoine Astoin, de ce lieu.

Le 03/10/1611 ledit Pourchier a confessé avoir reçu desdits Andrieu et Darbon 12 livres 4 sols en déduction du prix. Fait en présence d'Honoré Thurin et Honoré Ginies. [Signé : H Turin]

Obligation pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Daniel Ripert et Pierre Roman – f°916

Obligation pour demoiselle Piere de Noves contre Me Jean Guillaume Sauvecane – f°917

Le 19/10/1609 a comparu Me Jean Guillaume Sauvecane de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à demoiselle Piere de Noves femme de Jean Pierre Coussin marchand de Marseille (13), absente, trois charges de blé annone mesure courante, en prêt amiable, reçues d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Toussaint Meit et Charles Jourdan. [Signé : Sauvecane]

Le 29/08/1612 acte barré en présence dudit Coussin qui fait quittance audit Sauvecane. [Signé : JP Cossin]

Obligation pour Antoine Pourchier contre Toussaint Meit – f°918

Le 19/10/1609 a comparu Toussaint Meit de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu, présent, la somme de 36 livres pour l'achat d'un âne poil bouchard, reçu avec son bât d'où quittance, qu'il promet de payer, 12 livres à Pâques, 12 livres au 15 août et 12 livres à la Toussaint. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Astoin et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : Charles Jourdan, Thoussan Met]

Le 20/09/1610 ledit Pourchier a reçu 24 livres 8 sols en déduction de la part dudit Meit, d'où quittance. Fait en présence de Michel Rodde et Antoine Astoin. [Signé : M Rodde]

Le 05/01/1611 acte barré en présence dudit Pourchier qui fait quittance audit Meit. Fait en présence de Laurent Vian et Antoine Ange. [Signé : L Vian]

Obligation pour Paul Agnel bourgeois de La Tour-d'Aigues contre la communauté de Mirabeau – f°919

Quittance et reconnaissance de dot pour Gaspard et Honorade Rougon contre Melchion Volaire – f°920

Le 19/10/1609 a comparu Melchion Volaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari d'Honorade Rougon, a confessé avoir reçu de Gaspard Rougon son beau-père, présent, la somme de 26 écus, soit 75 livres, en déduction de la dot que ledit Gaspard a constitué à ladite Honorade lors de son contrat de mariage avec ledit Volaire reçu par Me Sauvecane notaire de ce lieu, d'où quittance et reconnaissance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Pierre Coussin marchand de Marseille (13) et Antoine Pourchier de ce lieu. [Signé : JP Cossin]

Obligation pour Paul Agnel contre Philippe Rey – f°922

Cession de lods pour Georges Gueidan et Jacques Nicollet fermiers seigneuriaux contre noble Jean Meolhon, Paul Agnel et Jacques Gondon – f°923

Obligation pour Louis Archimbaud contre Jean Martin en principal et Marquet Martin en pleige – f°925

Le 20/10/1609 a comparu Jean Martin fils de Pierre, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Louis Archimbaud, de Marseille (13), absent, huit charges de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance pour les semer présentement dans l'affair de ses terres et de lui rendre le tout à Pâques. Fut présent Marquet Martin, frère dudit Jean, qui s'est porté pleige. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Georges Constans et François Velixandre de ce lieu. [Signé : J Martin]

Le 11/10/1610 acte barré en présence de Jean Archimbaud procureur dudit Louis suivant acte chez ce notaire, qui fait quittance audit Martin. Fait en ce lieu en présence de Jean Reynaud et Jean Daumas.

Obligation pour Louis Archimbaud contre Georges Constans – f°926

Obligation pour Antoine Juramy contre Pierre Beymond – f°927

Obligation pour Antoine Juramy contre Jean Bouchard, de La Motte-d'Aigues – f°928

Obligation pour Antoine Juramy contre Brunet Roux – f°929

Obligation pour Antoine Juramy contre Pierre Bonardel – f°930

Obligation pour Louis Archimbaud contre Jacques Silvestre – f°930

Achat pour Antoine Andrieu contre noble Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence – f°932

Obligation pour Paul Agnel contre Jacques Queyrel – f°934

Quittance pour Etienne Durand contre Paul Agnel – f°935

Procuration pour Paul Agnel – f°936

Obligation pour François Velixandre contre Michel Felissian – f°937

Obligation pour Louis Archimbaud contre François Solliers et Jérôme Ricard – f°938

Le 21/10/1609 ont comparu François Solliers et Jérôme Ricard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Louis Archimbaud, de Marseille (13), absent, deux charges moitié blé moitié conségal pour ledit Solliers et une demie charge de blé annone pour ledit Ricard, le tout reçu d'où quittance, qu'ils promettent de rendre à Pâques avec hypothèque de leurs récoltes. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Roman et Antoine Fabry de ce lieu.

Le 19/10/1610 acte barré en présence de Jean Archimbaud, père et procureur dudit Louis, qui confesse avoir été payé par lesdits Solliers et Ricard, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de messire Laurent Vian prêtre et Jean François Bouzon. [Signé : Vian]

Obligation pour Paul Agnel contre Honoré Roux – f°939

Obligation pour Pierre Mairetet contre Jean Honoré Constans – f°940

Obligation pour François Velixandre contre Isnard Brun – f°941

Le 23/10/1609 a comparu Isnard Brun de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre de ce lieu, présent, une grosse charge d'avoine, en prêt, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Salomon Jourdan et Henry Darbon. [Signé : H Darbon]

Le 21/09/1610 acte barré en présence dudit Velixandre qui fait quittance audit Brun. Fait en présence de messire Laurent Vian prêtre et Me Elzias Olivier. [Signé : Vian]

Caution prêtée pour Me Louis Jourdan contre Barthélémy Icard – f°942

Quittance pour Claude Roman contre Pierre Auzeau et Jeanne Fillade – f°943

Reconnaissance de dot pour Jeanne Andrieu contre Georges Bonnet – f°944

Le 23/10/1609 a comparu Georges Bonnet charpentier domicilié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, époux de Jeanne Andrieu de ce lieu, lequel a confessé avoir reçu d'Antoine Pourchier de ce lieu, présent, la somme de 21 livres qu'il avait promise à ladite Andrieu dans son contrat de mariage reçu chez ce notaire le 16/10/1609 et que cette somme a été employée à l'achat des robes et autres « choses necesseres de leur mariage » d'où quittance et reconnaissance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Nicolas Olivier et Antoine Gabriel de ce lieu. [Signé : N Olivier]

Quittance pour Me Pons May trésorier contre Paul Agnel – f°945

Quittance pour Jean Daumas contre Paul Agnel – f°946

Achat de foin pour Jean Pierre Coussin marchand contre Antoine Turrier et Piere Tempier, mariés – f°947

Quittance pour Me Louis Jourdan contre Melchion Leotaud – f°948

Obligation pour Claude Jourdan hôte contre Antoine Alluis charpentier habitant Marseille – f°949

Le 24/10/1609 a comparu Antoine Alluis charpentier habitant Marseille (13), lequel a confessé devoir à Claude Jourdan, hôte, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 27 livres pour reste d'aliments « par luy prins en son logis » et qu'il promet de payer à Noël. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Roman fils de Marc de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et Noël Meynier de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : J Roman]

Obligation pour François Velixandre contre Jean Martin fils de Pierre – f°950

Quittance pour Guillaume Mallet contre Pierre Vian – f°951

Mègerie pour Antoine Pourchier contre Antoine et Laurent Villamus, frères – f°952

Obligation pour Claude Darbon contre Jean Roman fils de François – f°954

Obligation pour Antoine Juramy contre Jean Sambuc – f°955

Obligation pour Antoine Juramy contre Pierre Bret – f°956

Obligation pour Claude Darbon contre Jacques Silvestre, baile – f°957

Obligation pour Antoine Pourchier contre Georges Royère de Beaumont-de-Pertuis – f°958

Quittance pour le capitaine Etienne Pascal contre Pierre Lamonier et Guillaume Arnaud – f°959

Obligation pour Antoine Pourchier contre Jean Richard – f°960

Obligation pour Me Claude Darbon fils de François contre la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°961

Accord entre Pierre Bret de Peypin-d'Aigues et Georges Roux dudit lieu – f°962

Quittance pour Jean Bues contre Paul Agnel – f°965

Quittance pour Barthélémy Gueidan contre Paul Agnel – f°966

Ratification de mariage entre le sieur Gaspard de Michaelis sieur de Bedejun avocat en la cour et demoiselle Silvestre de Roux de la ville d'Aix-en-Provence – f°968

Le 28/10/1609 étant donné qu'un acte de mariage a été passé chez ce notaire le 08/09/1609 entre sieur Gaspard Michaelis, sieur de Bedejun, avocat en la cour, avec demoiselle Silvestre de Roux fille de feu Balthazar, écuyer de cette ville d'Aix-en-Provence (13), et de vivante demoiselle Honorade Allezarde, « seroit arrivé que le landemain, neufviesme dudict mois de septembre, auroit esté passé recirpoque declaration d'entre les parties pardevant moidict notere portant despartement dudict mariage ainsy qu'elles ont dict, pour certaines considerations qu'elles n'ont voleu a presant declairer ».

Ont comparu lesdits sieur de Bedejun et demoiselle de Roux, avec la présence et autorisation de la mère de cette dernière, lesquels « pour le deschargement de leurs consiances » ont déclaré vouloir accomplir ledit mariage en tous ses chefs et renoncent à la déclaration de département. Fait et publié à Aix-en-Provence, dans la maison où ladite Allezarde habite, en présence de Bertrand Coussin et Louis Jourdan du lieu de La Tour-d'Aigues. [Signé : Sylvestre de Roux, Bedejuns, Halazarde, Coussin, L Jourdan]

Mègerie pour le capitaine Jacques Grillard contre François et Antoine Boyer – f°969

Quittance et reconnaissance de dot pour Pierre et Magdeleine Bret, frère et sœur, contre Jacques Serre – f°973

Le 31/10/1609 a comparu Jacques Serre, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel comme mari de Magdeleine Bret, a confessé avoir reçu de Pierre Bret, son beau-frère, dudit lieu, présent, la somme de 24 livres 16 sols pour reste des droits de légitime liquidés par les députés le 09/03/1604, d'où quittance et reconnaissance pour sa femme absente. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et François Velixandre, de ce lieu. [Signé : B Iccard]

Quittance pour Pierre Bret fils de feu Barthélémy contre autre Pierre Bret de Peypin-d'Aigues – f°974

Obligation pour Pierre Bret fils de François contre autre Pierre Bret fils de feu Barthélémy – f°975

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Jean Richard – f°976

Compte-final et obligation pour Paul Agnel contre Mathieu et Jean Rochel, frères – f°977

Cession pour Pierre Bret fils de François contre Jean Bret – f°979

Achat pour Jean Sauvat maçon contre Pierre Daumas – f°980

Le 02/11/1609 a comparu Pierre Daumas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Catherine Sauvat et comme son procureur suivant procuration passée chez Me Gilles notaire d'Aix-en-Provence (13) le 28/10/1609, lequel en ladite qualité a vendu à Jean Sauvat, maçon de ce lieu, présent, une maison que ladite Sauvat possède en ce lieu au Château Vieux consistant en trois instances confrontant maison d'Antoine Courenc, maison d'Arnaud Reynaud, crotte de Jean Jaume et passage de celui-ci. La vente a été faite pour le prix de 54 livres, soit 18 écus. Ledit Sauvat les paiera en quatre paies égales, la première au 15 août et ainsi d'an en an. Ledit Daumas devra reconnaître cet argent. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Georges Constans audienier en la cour et Me Pons May chirurgien de ce lieu. [Signé : G Constans, P May]
En marge : Le 11/09/1610 rapport a été fait par Me Guillaume Sauvecane et Henry Darbon, estimateurs modernes avec Philippe Astoin maçon pris pour expert à la requête de l'acheteur, lesquels sont allés audit cazal « icelluy bien et duement veu et visitté de tous endroits, treuvé qu'il est descouvert sans fustailhe, estant fort besoing et necessere le couvrir, autrement les murailles et cave au dessoubz viendroit en ruyne, ny y ayant aulcune portes ny fenestre que aussy y ont reuvé une instance couverte en pouvre estat ». [Signé : H Darbon, Sauvecane, et une marque, sûrement celle de l'expert Astoin]

En marge : Il y a quittance de 13 livres 10 sols chez ce notaire le 16/08/1610

Il y a quittance de 4 livres 10 sols chez ce notaire en 1611

Il y a quittance le 16/08/1612

Il y a quittance le 19/10/1619 chez ce notaire de 19 livres 10 sols

Quittance pour Jacques Silvestre conter Alayette Bernard – f°983

Procuracion pour demoiselle Marguerite Bandol et Me Claude Darbon – f°983

Le 02/11/1609 ont comparu demoiselle Marguerite Bandole veuve du capitaine Jean Darbon, et Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), mère et fils, lesquels ont

nommé comme procureur Honoré Gautier du lieu de Cucuron (84) habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, mégier de ladite Bandole, absent, pour emprunter à André Manuel marchand de Pertuis (84) jusqu'à 10 charges de blé annone qu'il faut pour semer à ces semences dans la métairie de ladite Bandole en ce lieu quartier de Piedbernard tenue par ledit Gautier. Il pourra hypothéquer la récolte. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Jean Antoine Lantelme prêtre et sacristain, et Guillaume Daumas de ce lieu. [Signé : Darbon, J Lantelme]

Mègerie pour Me Louis Ange contre Guillaume Andrieu – f°985

Apprentissage pour Jean Antoine Lantelme contre Jean Carrière couturier de Goult – f°987

Obligation pour Me Louis Ange contre Guillaume Andrieu – f°988

Obligation pour Jean Bues contre Isnard Lantelme en principal et Guillaume Lantelme en pleige – f°989

Obligation pour Jacques Gondon contre Mathieu Manuel – f°991

Promesse pour François Chabert contre François Gillot – f°991

Insolutondation pour Benoitte Queyrel femme de François Ginies contre Hugues Queyrel de La Bastidonne – f°993

Le 03/11/1609 a comparu Hugues Queyrel de La Bastidonne (84), lequel pour payer 16 livres 12 sols qu'il doit à Benoitte Queyrel femme de François Ginies, ménager de ce lieu de La Bastidonne, absente, son mari présent, somme qui avait été payée par ladite Benoitte à Huguette Berneaud dudit lieu pour l'allaitement d'un fils dudit Hugues, somme pour laquelle ladite Berneaud avait fait condamner ledit Hugues Queyrel par sentence des officiers dudit lieu, ledit Hugues Queyrel a cédé par titre d'insolutondation deux éminades de chenevier de grains en semences sur une plus grande quantité à La Tour-d'Aigues quartier de Bedarrides à prendre du côté du midi confrontant en tête pré de Claude Ferrier, draye allant au Real, à côté et par-dessous pré et chenevier restant audit Hugues Queyrel. Ce dernier se démet de ces terres et « saisi sadite seur pour en jouir ». Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Martini et Bertrand Coussin dudit lieu. [Signé : Coussin, A Martini]

Achat pour Guillaume Preire tisseur de Pertuis contre Me Louis Jourdan – f°995

Obligation pour Jean Philibert contre Dominique Delaup – f°997

Prorogation de compromis pour Claude et Jean Ricard, frères – f°998

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Salomon Jourdan – f°999

Le 04/11/1609 a comparu Salomon Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan son frère, présent, 23 livres 15 sols d'une part, et une charge et demi de conségal et une demie charge de blé annone, en prêt, qu'il promet de rendre au 15 août. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Gavaudan et de Georges Roux. [Signé : Gavaudan, L Jourdan]

Obligation pour Me Louis Ange contre Georges Roux – f°1000

Obligation pour messire Laurent Vian prêtre contre Jean Baret d'Aix-en-Provence – f°1001

Sentence arbitrale entre Claude Ricard de Grambois, et Jean et les hoirs de Pierre Ricard, ses frères – f°1002

Obligation pour Pierre Mairetet contre Pierre Barthélémy – f°1008

Obligation pour Paul Agnel contre Vincent Dorzian habitant de Pertuis – f°1008

Achat de fruits pour Valentin Clemens contre Bastien Trouchaud – f°1010

Quittance pour Jean Garcin contre Pierre Emin – f°1011

Quittance pour Martin Thorame contre François Bremond cessionnaire de Pascal Lantelme – f°1011

Quittance pour Martin Thorame contre Jean Martin fils de Pierre – f°1012

Obligation pour Antoine de Rochel bourgeois de Manosque contre François et Antoine Boyer en principaux et le capitaine Jacques Grillard en pleige – f°1013

Quittance et reconnaissance de dot pour Isabeau Stalliade femme de Jean Bret – f°1014

Le 07/11/1609 a comparu Jean Bret du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel comme mari d'Isabeau Stalliade, a confessé avoir reçu de Me François Magnan et de Pierre Roman du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), présents, la somme de 21 livres qu'ils doivent à ladite Stalliade suivant acte reçu chez ce notaire le 25/11/1608 et la somme a été retirée par Pierre Bret de Peypin-d'Aigues (84) comme cessionnaire dudit Jean Bret par acte reçu chez ce notaire le 31/10/1609, d'où quittance, et reconnaissance pour ladite Stalliade absente. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Claude Gavaudan et de Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : Gavaudan, L Jourdan]

Quittance et reconnaissance de dot pour Jeanne Stalliade femme de Jean Laurent Silvestre – f°1015

Le 07/11/1609 a comparu Jean Laurent Silvestre de Peypin-d'Aigues (84), lequel comme mari de Jeanne Estalliarde a confessé avoir reçu de Me François Magnan baile et de David Marcou, chacun par moitié, tous deux de Cabrières-d'Aigues (84), présents, la somme de 21 livres qu'ils doivent audit Silvestre suivant acte reçu chez ce notaire le 25/11/1608, d'où quittance et reconnaissance pour ladite Stalliade absente. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon fils de François de ce lieu et André Eyriès maréchal dudit Cabrières-d'Aigues. [Signé : Darbon]

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Salomon Jourdan – f°1016

Le 07/11/1609 a comparu Salomon Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan son frère, présent, la somme de 31 livres 5 sols que ledit Louis a payée pour lui à Jacques Gueidan pour l'achat de vin suivant acte reçu chez ce notaire en 1608 et ce en plus de l'obligation reçue chez ce notaire ces « jours passés », qu'il promet de payer au 15 août. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Gabriel Asse notaire et Pascal Rochel de Grambois (84). [Signé : Rochel, Asse, L Jourdan]

Quittance portant cession pour Pierre Bret contre Me Charles Augier notaire – f°1017

Obligation pour Grégoire Velixandre contre Antoine Gabriel – f°1018

Le 09/11/1609 a comparu Antoine Gabriel de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Grégoire Velixandre, de ce lieu, présent, six panaulx de blé annone, reçus en prêt et semés au quartier de La Rastidouire avec hypothèque de sa récolte, et qu'il promet de rendre à Pâques. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Claude Jourdan. [Signé : C Jourdan]

Le 08/09/1610 acte barré en présence dudit Velixandre qui fait quittance audit Gabriel. Fait en présence de Jacques Gondon. [Signé : J Gondon]

Procuration pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°1019

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°1021

Achat de cazal pour Me Claude Gavaudan contre Barthélémy Icard – f°1022

Quittance avec prorogation pour le capitaine Bernard Roy contre demoiselle Piere de Noves – f°1024

Le 09/11/1609 a comparu Jean Pierre Coussin marchand de Marseille (13), lequel au nom de demoiselle Piere de Noves sa femme, a prorogé au capitaine Bernard Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, le paiement de 10 charges de blé annone mesure courante que ledit Roy doit comme reste des grains dus suivant acte reçu chez ce notaire le 16/09/1608 et ce, jusqu'à Pâques où il paiera au prix du grain de ce jour à Pâques. Il demande que le premier acte d'obligation soit barré. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et Georges Besson de ce lieu. [Signé : B Roy, JP Cossin, Roman]

Obligation pour demoiselle Piere de Noves contre Mathurin Gellu et le capitaine Bernard Roy – f°1025

Le 09/11/1609 ont comparu le capitaine Bernard Roy et Mathurin Gellu son mégier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à demoiselle Piere de Noves femme de Jean Pierre Coussin marchand de Marseille (13), absente, son mari présent, la quantité de neuf charges et demi de blé annone mesure courante, le tout reçu en prêt amiable, qu'ils promettent de rendre à Pâques. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Vassal cordonnier et Rollet Mille écuyer de Saignon (84). [Signé : JP Cossin, B Roy, Mille, Anthoine Vassal]

Obligation pour Piere de Noves contre Mathurin Gellu – f°1026

Obligation pour François Velixandre contre Honoré Thurin en principal et Jean Garcin en pleige – f°1027

Compte-final pour demoiselle Piere de Noves contre Jean Louis Roy – f°1028

Insolutondation pour Pierre Bret fils de François de Peypin-d'Aigues contre Pierre Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°1029

Convention pour Me Claude Darbon et Jean Philibert – f°1033

Prorogation de dette pour demoiselle Piere de Noves contre Pierre Roman et Michel Bret – f°1036

Obligation pour Paul Agnel contre Philippe Silvestre – f°1037

Insolutondation pour Pierre Bret contre François Roman – f°1038

Obligation pour Claude Gavaudan contre Jean Richard – f°1039

Obligation pour Paul Agnel contre Jaume Pardigon – f°1040

Obligation pour Paul Agnel contre Barthélémy Gueidan – f°1041

Obligation pour Nicolas Olivier contre Jean Pellegrin – f°1042

Le 11/11/1609 a comparu Jean Pellegrin de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Nicolas Olivier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, quatre charges moitié blé moitié conségal, mesure courante, le tout reçu pour les semer aux semences dernières en ses terres à La Motte-d'Aigues, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de sa récolte. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Gavaudan et de Pierre Roman. [Signé : N Olivier, Gavaudan]

Le 27/11/1610 acte barré en présence dudit Olivier qui confesse avoir été payé par ledit Pellegrin, d'où quittance. Fait en présence de Sauvaire Mouret et Jean Jourdan. [Signé : N Olivier]

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Pierre Roman et Michel Bret – f°1043

Obligation pour Michel Chivalier boulanger contre Mathurin Gellu – f°1045

Le 12/11/1609 a comparu Mathurin Gellu ménager de Grambois (84), lequel a confessé devoir à Michel Chivalier, boulanger habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 10 livres 16 sols en prêt, somme reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre à la Sainte-Marie-Magdeleine. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Vian et de Barthélémy Berard de ce lieu. [Signé : L Vian]

Le 18/10/1610 acte barré en présence d'Antoine Garcin comme cessionnaire dudit Chivalier qui a fait quittance audit Gellu. [Signé : A Garcin]

Quittance pour Laurent Vian fils de feu Jacques contre Me Joseph Emin – f°1045

Compromis entre Georges Thurin et Michel Felissian – f°1048

Obligation pour François Ginies contre Jean Darbon fils d'Etienne – f°1049

Le 12/11/1609 a comparu Jean Darbon fils d'Etienne, laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Ginies de La Bastidonne (84), présent, la somme de 30 livres pour l'achat d'un bœuf poil blanc, qu'il promet de payer, 9 livres à la Saint-André et les 21 livres restantes au 15 août suivant, avec hypothèque du bœuf. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pons May et de Me Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : L Jourdan]

Le 09/04/1613 acte barré à la demande dudit Ginies qui fait quittance audit Darbon pour avoir été payé. Fait en présence de Georges Constans et Jean Daumas. [Signé : G Constans]

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Jean Darbon fils d'Etienne – f°1050

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Le Long – f°1051

Quittance portant cession pour Pierre Roman contre Me Barthélémy Gueidan notaire – f°1052

Mègerie pour demoiselle Piere de Noves contre François Darbon – f°1053

Cession portant quittance pour Jean Brigas contre Me Pons May – f°1055

Quittance d'administration tutélaire pour Sauvaire Daumas contre Toussaint Meit – f°1056

Le 14/11/1609 a comparu Toussaint Meit de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari et héritier testamentaire de feu Marguerite Ferrier, fille et héritière des feus Jacques et Jeanne Brunet, vivants de ce lieu, suivant testament par Me Bouille notaire d'Aix-en-Provence, lequel audit nom décharge et quitte Sauvaire Daumas de ce lieu, présent, jadis tuteur et administrateur de ladite Marguerite Ferrier, promu par feu Me Honoré Sicard baile de ce lieu le 12/11/1591, « estant ladite provision riere moidit notere et greffier » ainsi que de l'administration et recouvrement des fruits de ladite Marguerite moyennant les charges qu'il a prises pour le bien de celle-ci depuis ladite provision jusqu'au jour du mariage de ladite Ferrier avec ledit Meit « et compensation faicte avec quelque peu de meubles designés a ladite provision » d'où quittance mutuelle sans préjudice audit Meit de ce qui lui appartient des droits de sa femme et ce que Jacques Gueidan peut lui devoir au prix d'une tine de pierre suivant acte chez ce notaire. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence du capitaine Jean Antoine Plunier de Saint-Martin-de-Castillon (84) et Isnard Brun de ce lieu. [Signé : Thoussan Met, Plunier]

Arrentement pour Georges Thurin contre Jehannon et Jaume Durand, frères – f°1057

Obligation pour Antoine Pourchier contre Antoine Reynaud – f°1059

Obligation pour Paul Agnel contre Philippe Esteve – f°1060

Obligation pour Paul Agnel contre Claude Arlaud – f°1061

Obligation portance compte-final pour Paul Agnel contre Jean Bouchard de La Motte-d'Aigues et autre Jean Bouchard en pleige – f°1062

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Bret en principal et Jean Bouchard en pleige – f°1063

Convention pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Me Louis Jourdan – f°1064

Sommaton pour Claude Ginies contre Laurent Reymond – f°1066

Etant donné qu'au contrat de mariage passé entre Laurent Reymond de La Tour-d'Aigues et Françoise Ginies fille de Claude du lieu de La Bastidonne le 28/11/1593 reçu chez Me Georges Vian notaire de La Tour-d'Aigues, dans lequel ledit Claude a constitué en dot à sa fille la somme de 400 florins payables suivant les conditions posées dans ledit contrat, en déduction de laquelle dot ledit Claude a payé en deux fois la somme de 195 florins 4 sols suivant les quittances, restant 204 florins 8 sols. D'autant que ledit Claude n'a pas les liquidités pour payer et désire payer sur ses biens suivant liquidation par des ménagers, « mesmes que ledit Reymond est insuffizant pour assurer icelle », ledit Claude Ginies somme ledit Reymond de se payer du reste de la dot sur ses biens suivant une estimation qui sera faite au préalable nommant Laurent Solliers de son côté pour l'estimation, et demandant à ce que ledit Reymond en nomme un autre.

Le 16/11/1609 ladite sommaton faite à la requête et en présence de François Ginies, fils dudit Claude, ayant charge de son père, a été intimée audit Reymond, présent, lequel a dit qu'il est prêt à prendre sur les biens pour le paiement de la dot mais qu'il prendra en espèces pour les intérêts. D'où acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez ledit Reymond, en présence de François Gabriel et Jean Meyran travailleur de ce lieu.

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Noël Vincens – f°1068

Arrentement pour Toussaint Sicard contre Claude Rougier et Pierre Auzeau – f°1068

Obligation pour Antoine Pourchier contre Antoine et Jean Voulaire, frères – f°1070

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Claude Ravel – f°1071

Obligation pour Pierre Mairetet contre Pierre Perin – f°1072

Obligation pour Antoine Juramy marchand contre Isnard Brun – f°1073

Le 17/11/1609 a comparu Isnard Brun de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Juramy marchand de Pertuis (84), présent, la somme de 54 livres pour « retour d'échange » d'une mule poil gris sardin avec son bât, dont il promet de lui en payer la moitié au 15 août et le reste à Noël avec hypothèque de la mule. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : Juramy, L Jourdan, C Jourdan]
Le 22/11/1612 une quittance chez Me Bernard notaire du 15 fait barrer l'acte.

Obligation pour Pierre Mairetet contre Bastien Trouchaud – f°1074

Obligation pour François Velixandre contre Anne Roman et Michel Meyran – f°1075

Obligation pour Pierre Bret contre Jean Mallan et Georges Roux – f°1076

Arrentement pour Barthélémy Gouirand contre Georges Roux – f°1077

Obligation pour François Pourchier contre Joseph Aubion – f°1078

Obligation pour Antoine Pourchier contre Jacques Gueidan et Joseph Aubion – f°1079

Le 18/11/1609 ont comparu Jacques Gueidan et Joseph Aubion de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Antoine Pourchier, de ce lieu, présent, la somme de 43 livres et demi pour l'achat d'un bœuf poil bouchard, reçu d'où quittance, qu'ils promettent de payer, ledit Gueidan 9 livres et le reste par ledit Aubion, le tout au 15 août. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et de Jean Louis Le Long de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan]
Le 08/12/1610 acte barré à la demande audit Pourchier qui fait quittance audit Aubion. Fait en ce lieu en présence de Jean Reynaud et François Daumas.

Obligation pour Georges Pichot contre Pascal Guion en principal et Benoît Abel en pleige – f°1080

Le 18/11/1609 a comparu Pascal Guion travailleur habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Georges Pichot, verrier de ce lieu, présent, la somme de 30 livres pour l'achat d'un âne poil gris, reçu avec son bât, qu'il promet de lui payer, 9 livres à Noël, 12 livres au 15 août suivant et les 9 livres restantes à la Toussaint suivante avec hypothèque de l'âne. Fut présent Benoît Abel qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Solliers et Michel Long de ce lieu.

Quittance pour François Velixandre contre Louis Archimbaud – f°1081

Quittance générale pour le capitaine Etienne Pascal contre Paul Agnel bourgeois – f°1083

Quittance pour Michel Falician contre Paul Agnel – f°1084

Rétention de jardin pour Jacques Blanc de Pertuis contre les hoirs de Jean Blanchard – f°1085

Obligation pour Antoine Juramy contre Me Louis Ange en principal et Me Claude Gavaudan en pleige – f°1087

Obligation pour Louis Archimbaud contre Me Louis Ange – f°1088

Achat de terre pour Honoré Baille contre Antoine Mallet – f°1089

Quittance de lods de ladite terre pour Honoré Baille – f°1091

Obligation pour Jean et Antoine Garcin, frères contre Antoine Laurens – f°1092

Arrentement pour Paul Agnel contre Antoine Pourchier – f°1093

Achat de sueille pour Barthélémy Icard contre Barthélémy Eyriès – f°1096

Achat pour Jean Orcière contre Jean Pascal – f°1098

Mègerie pour Jacques Gras contre Philippe Gouirand – f°1100

Quittance pour Guillaume Garnaud contre Paul Agnel et consorts – f°1101

Quittance pour Jean Pascal contre Barthélémy Icard et Daniel Billot – f°1102

Département de querelle pour Jean Esteve contre Me Louis Ange – f°1102

Obligation pour Me Louis Ange contre Michel Bret – f°1104

Quittance pour Jean Garcin contre Honoré Thurin – f°1105

Obligation pour Louis Archimbaud contre Salomon Jourdan – f°1105

Le 21/11/1609 a comparu Salomon Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Louis Archimbaud, de Marseille (13), absent, une charge de conségal en prêt amiable, somme reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Grégoire Richaud et Martin Bandolly sergent de Forcalquier (04). [Signé : Bandoly]

Mègerie pour Antoine et Jean Auger, frères, contre Pierre Bourgue – f°1106

Obligation pour Antoine Pourchier contre Georges Rougier – f°1112

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Jean Roux en principal et Daniel Billot en pleige – f°1113

Compromis passé entre Pierre Lamonier et Simeon Compte – f°1114

Cession de moulins pour Me Claude Gavaudan et demoiselle Anne Sauvecane contre Me Pons May et Jean Garcin – f°1117

Obligation pour Noël Rougier contre François et Antoine Boyer – f°1119

Le 23/11/1609 ont comparu François et Antoine Boyer, frères du lieu de Grambois (84), lesquels ont confessé devoir à Noël Rougier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 24 livres 15 sols pour l'achat d'une ânesse poil blanc, reçue, qu'ils promettent de payer au 15 août avec hypothèque de l'ânesse. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Louis Allard et Michel Rodde de ce lieu. [Signé : L Alard, M Rodde]

Le 06/09/1610 acte barré à la demande et présence dudit Rougier qui a confessé avoir été payé par lesdits Boyer, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Michel Bret et Daniel Furet.

Sentence arbitrale pour Pierre Lamonier et Guilhen Arnaud contre Siméon Comte – f°1119

Obligation pour Antoine Pourchier contre François Delestic – f°1122

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Long – f°1122

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Gauvan Caire de Grambois – f°1123

Rétrocession pour le capitaine Etienne Pascal contre Paul Agnel – f°1124

Obligation pour Antoine Pourchier contre Pierre Bret fils de François – f°1126

Echange entre Jean Grillard et Marie Vian femme de Jean Sauvat – f°1126

Le 24/11/1609 ont comparu Jean Grillard habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Marie Vian femme de Jean Sauvat, maçon de ce lieu, laquelle est assistée par son mari, lesquels ont fait un échange entre les pièces suivantes. Ledit Grillard cède à ladite Vian une vigne de cinq hommes en ce lieu quartier de Cailloux confrontant vigne de Guillaume Darbon, vigne de Claude Pourret et terre de Jean Brun ; ladite Vian cède audit Grillard une instance basse de maison en ce lieu quartier du Portal Romieu, acquis ces derniers jours de César Vian, confrontant au-dessus maison de César Vian, maison à côté dudit Grillard, maison de Christophe Boyer et la rue publique. Les parties ont appréciées ces propriétés à 36 livres pour lesquelles chacun paiera la moitié du lods. Ledit Sauvat devra faire dans ladite instance une cheminée quand ledit Grillard le demandera, ce dernier devra tout fournir ; ledit Sauvat devra aussi boucher un trou allant à la crotte dudit Grillard. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Laurent Vian fils de Jacques, de ce lieu. [Signé : J Grillard, L Vian, L Jourdan]

Obligation pour Jean et Antoine Garcin, frères, contre Pierre Beymond et Jean Jourdan – f°1129

Quittance pour Jean Pourchier contre François Blanc dit Besson – f°1130

Le 24/11/1609 a comparu François Blanc dit Besson de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jean Pourchier de ce lieu, présent, la somme de 42 livres 9 sols pour reste et entier paiement de 52 livres suivant les lettres compulsoires sur autorité du lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) du 17/11/1609, somme reçue des mains de François Velixandre, présent, comme dépositaire de ladite somme, d'où quittance, lui ayant remis lesdits procédures pour sa future cautèle et décharge ledit Velixandre. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Ange et de Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : Ange]

Obligation pour Antoine Pourchier contre Denis Billot – f°1131

Quittance pour Siméon Comte contre Pierre Lamonier – f°1132

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Barthélémy Vincens – f°1132

Obligation pour Henry Darbon contre Antoine Volaire – f°1133

Confession et obligation pour Jacques Gondon contre Jean Brunel – f°1134

Arrentement pour Paul Agnel contre Pierre Long – f°1134bis

Arrentement pour Jean Arnoulx contre Michel Bret – f°1135

Cession pour frère Louis Imbert de Puget, diacre contre messire Pierre Balleguier prêtre – f°1140

Quittance pour Antoine Reynaud contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°1141

Achat pour Joseph Queyrel contre Pierre Callier – f°1142

Quittance de lods pour Jean Bues contre les fermiers seigneuriaux – f°1144

Quittance pour Batronne Roux et Marquet Martin – f°1145

Le 30/11/1609 a comparu Me Elzias Phelip fontainier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Batronne Roux veuve, et des mains et propre argent de Marquet Martin son fils, payant pour sa mère, la somme de 30 livres en déduction d'une plus grande somme que ladite Roux lui doit tant en principal qu'intérêts et dépens suivant acte reçu par feu Me Antoine Derrivo notaire de ce lieu le 10/09/1588, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jehannon Durand et Jean Garcin de ce lieu. [Signé : J Garcin]

Quittance et reconnaissance de dot pour Elzias et Anne Philip – f°1146

Le 30/11/1609 a comparu Jean Garcin, lequel comme mari d'Anne Philip de ce lieu de La Tour-d'Aigues, a confessé avoir reçu de Me Elzias Philip fontainier de ce lieu, son beau-père, la somme de 42 livres pour reste et entier paiement de la dot constituée à ladite Anne par son père dans son contrat de mariage reçu chez ce notaire en 1608, d'où quittance et reconnaissance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jehannon Durand et Jean Bues de ce lieu. [Signé : J Garcin]

Obligation pour Paul Agnel contre Raymond Berard – f°1147

Obligation pour Paul Agnel contre Pascal Laugier – f°1148

Achat pour Andrieu Daumas contre Pascal Collet – f°1148

Quittance et reconnaissance de dot pour Pasquette Aubion, Antoine et Joseph Aubion frères contre Antoine Mallet et Honoré Baille – f°1149

Le 01/12/1609 a comparu Antoine Mallet de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Antoine et Joseph Aubion, frères de ce lieu, présents, la somme de 24 livres, en qualité de cessionnaire de Honoré Baille époux de Pasquette Aubion pour l'achat d'une terre suivant acte reçu chez ce notaire en novembre 1609, d'où quittance. Ledit Baille a confessé avoir reçu précédemment desdits Aubion, ses beaux-frères, la somme de 42 livres pour les paies échues au 15 août dernier suivant l'acte de mariage de ladite Pasquette reçu chez Me Hupais notaire de ce lieu le 09/10/1605, sur laquelle somme ledit Baille en a employé 36 livres à l'achat d'une vigne acquise d'Antoine Astoin

de ce lieu par acte reçu chez ce notaire le 24/02/1607. Ledit Baille confesse aussi avoir reçu desdits Aubion la part les concernant de la robe et de l'aubergeon promis à ladite Pasquette à son mariage, d'où quittance. Ledit Baille fait reconnaissance à sa femme, absente, de ces sommes, et hypothèque les pièces acquises dudit Mallet et dudit Astoin. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon de ce lieu et Philippe Mouret de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Anthoine Mallet, H Darbon]

Cession pour Pierre Bret de Peypin-d'Aigues contre Michel Camisot et Roman Ricard – f°1151

Procuration pour le capitaine Etienne Pascal – f°1152

Achat pour Christophe Boyer contre Barthélémy Icard – f°1153

Achat pour Marguerite Blanc femme de Michel Chivalier contre Jean Chainé – f°1156

Le 02/12/1609 a comparu Jean Chainé de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Marguerite Blanc, femme de Michel Chivalier boulanger habitant de ce lieu, lui présent, un coin de vigne d'environ 600 souches avec un coin de terre d'une émine trois cosses en ce lieu, quartier de Saint-Vincent confrontant vigne de ladite Blanc, terre de Delphine Devoux et le chemin public. La vente est faite pour le prix de 25 livres et demi, en déduction de laquelle ledit Chivalier a cédé audit Chainé 15 livres à prendre sur Jaume Blanc à Noël prochain en déduction de la dot constituée à ladite Marguerite à son mariage chez ce notaire en janvier 1609, et une livre et demi payée à l'instant. Pour les neuf livres restantes, ledit Chivalier prochain de les payer au mois de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Valentin Clemens de ce lieu. [Signé : H Darbon]

Le 17/12/1609 noble Jean Meolhon et Jacques Gondon, fermiers seigneuriaux, ont fait quittance à ladite Blanc pour le droit de lods. [Signé : P Agnel, Meoilhon]

Le 28/05/1610 ledit Chainé a confessé avoir reçu dudit Chivalier, mari de ladite Blanc acheteuse, présent, la somme de 9 livres pour rester et entier paiement de ladite vigne, somme reçue des mains d'Antoine Garcin comme ayant prêté cette somme audit Chivalier par acte d'obligation de ce jour chez ce notaire. D'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Charles Jourdan et Jean Dumas. [Signé : Charles Jourdan, A Garcin]

Il y a quittance en faveur de Jaume Blanc reçue chez ce notaire le 28/10/1611

Obligation pour Paul Agnel contre Georges Ferland en principal et Sauvaire Bertet en pleige – f°1158

Achat de vigne pour Marguerite Gaide femme de François Turrier contre Christophe Escoffier – f°1159

Le 02/12/1609 a comparu Christophe Escoffier travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Marguerite Gaide, femme de François Turrier de ce lieu, présent pour sa femme, une carterade de vigne sur une plus grande que ledit Escoffier possède en ce lieu quartier de Saint-Vincent confrontant vigne de Honoré Thurin du bout, terre de long en long de Delphine Devoux, terre de Guillaume Plantard et vigne restante audit Escoffier à côté. La vente a été faite pour le prix de 37 livres sur laquelle, ledit Turrier promet de payer à Me Vincent May, jadis « exateur des exhigatz de la communauté dudit lieu », présent, la somme de 9 livres pour laquelle ledit May a fait procès libératoire sur ladite vigne payable au 15 août, 6 livres audit Escoffier dans 8 jours, 10 livres au Carême et les 12 livres restantes ne seront payées que quand ledit Escoffier aura assuré la somme sur un fonds solvable pour l'indemnité de Delphine Franc, femme dudit Escoffier. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Garcin et Antoine Villamus, de ce lieu. [Signé : V May, J Garcin]

Le 18/12/1609 ledit Escoffier a confessé avoir reçu dudit Turrier, présent, les 6 livres de la première paie d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jehannon Durand et Jean Daumas

Le 29/01/1610 ont fait rapport Me Jean Guillaume Sauvecane, Jean Martin et Henry Darbon, estimateurs modernes, à la requête de ladite Gaide. Ils sont allés à ladite vigne en présence des parties, l'ont visité et ont vu que « la moitié de laquelle est toute dirrupte ne y ayant presque point de souches et l'autre moitié y en deffault une grand partie » et l'ont estimé à 39 livres. [Signé : Sauvecane, H Darbon, J Martin]

En marge : Le 06/09/1610 il y a quittance chez Me Bernard pour l'entier paiement

En marge : Le 06/09/1610 Me Candolle procureur des fermiers seigneuriaux a reçu dudit Turrier 30 sols pour le lods d'où quittance. [Signé : Candolle]

Arrentement pour noble Jean Louis Roy contre Antoine et Laurent Villamus – f°1162

Arrentement pour Pierre Barthélémy contre Antoine Reynier – f°1166

Obligation pour Marquet Roux contre Pierre Barthélémy – f°1170

Mègerie pour Jacques Monier contre Jehannon Durand – f°1171

Obligation pour François Velixandre contre Mathieu Roman – f°1174

Obligation pour Mathieu Roman contre Pierre Barthélémy – f°1175

Obligation pour Louis Archimbaud contre Pierre Bourgues en principal et Me Antoine Ange en pleige – f°1176

Cession pour Antoine Pourchier contre Guilhen Arnaud – f°1177

Obligation pour Paul Agnel contre Antoine Barreu – f°1178

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre François et Pierre Roman, père et fils – f°1179

Obligation pour François Velixandre contre Claude Jourdan – f°1180

Le 04/12/1609 a comparu Claude Jourdan, hôte, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre de ce lieu, présent, une saumée de blé annone, reçue en prêt, qu'il promet de rendre à Pâques. Fut présent Louis Jourdan, son fils, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, en présence de Me Pons May chirurgien et Jean Daumas. [Signé : L Jourdan, P May]

Le 09/09/1610 acte barré en présence dudit Velixandre qui confesse avoir été payé par ledit Jourdan, d'où quittance.

Quittance pour Jean Allemand contre Jean Garcin trésorier – f°1182

Achat pour Jean Roman contre Pierre Perin – f°1182

Mariage entre Adam Pichot et Lucrèce Monier – f°1183

Le 05/12/1609 contrat de mariage entre Adam Pichot, verrier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils de Georges et de Marguerite Royère, et Lucrèce Monier fille de Martin et de Jaumette Meynier, du lieu de Viens (84). L'époux est assisté de sa mère, l'épouse est assistée de son père et de sa mère. Le père de l'épouse constitue en dot à sa fille d'une part la somme de 120 livres payable par paies annuelles de 15 livres à partir de ce jour, paie reçue par l'époux qui fait quittance, et ainsi de suite d'an en an à cette date ; d'autre part le père de l'épouse donne trois linceuls, treize livres d'étain

« travaille », une paillasse neuve, une mastre de noyer avec son couversel, un chandelier de laiton, un chalit de noyer, un calen, le tout reçu par l'époux d'où quittance et l'ensemble des meubles est estimé à 19 livres 4 sols, somme reconnue, tout comme les 15 livres, pour l'épouse. Fut présent messire Claude Monier prêtre, prieur d'Oppedette (04) oncle paternel de l'épouse, qui a donné à l'épouse 30 livres, somme reçue par l'époux d'où quittance et reconnaissance. Les mariés ont reçu la robe et l'aubergeon promis ; les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres. Acte fait et publié en ce lieu, dans la maison du notaire, en présence d'Henry Darbon et Etienne Tamisier de ce lieu. [Signé : C Monier, H Darbon]

Obligation pour Paul Agnel contre André Eyriès – f°1188

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Roman et Barthélémy Gouirand – f°1189

Procuracion pour Georges Queyrel de La Bastidonne – f°1190

Obligation pour Me Jean Menc notaire de Saint-Paul-lès-Durance contre Me Antoine Vassal – f°1191

Association pour Me Balthazar Gueidan notaire et Jacques Gueidan son père – f°1192

Le 05/12/1609 a comparu Jacques Gueidan bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a associé Me Balthazar Gueidan notaire royal, son fils, présent, à l'arrentement des terres, places et seigneuries que ledit père a de la comtesse de Sault, à savoir Cabrières-d'Aigues (84) et La Motte-d'Aigues (84) suivant acte chez Me Georges Bernard notaire de ce lieu en 1608, et ce pour moitié. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Vian fils de Jacques et Jean Garcin de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, Gueidan, J Garcin, L Vian]

Achat pour Balthazar Ferrier contre Georges et Roman Queyrel, frère – f°1194

Compromis entre Me Antoine et Claude Queyrel frères, d'une part et Antoine Pardigon de Mirabeau – f°1197

Le 07/12/1609 étant donné que Me Antoine et Claude Queyrel, frères du lieu de La Bastidonne (84), tant pour eux que pour Henry et Honoré Queyrel, leurs frères, ont il y a deux années et quelques mois baillé en mègerie à Antoine Pardigon du lieu de Mirabeau (84) cinq bêtes bovines, trois femelles et deux mâles, suivant acte chez Me Bernard notaire de Pertuis (84), pour laquelle lesdits Queyrel ont sommé ledit Pardigon de payer la rente du bétail ainsi que les dommages et intérêts pour la détérioration du bétail suivant liquidation par des experts. Ledit Pardigon a offert, de son côté, de satisfaire en ce qui le concerne.

Ont donc comparu lesdits Antoine et Claude Queyrel, frère, audit nom, et ledit Antoine Pardigon, lesquels ont remis leurs différends à l'arbitrage d'Etienne Comte de Mirabeau et Antoine Girard de Pertuis, nommés par lesdits parties qui prendront leur décision dans trois jours. Les parties devront respecter leur sentence sous peine d'une amende de 30 livres, moitié au roi, moitié à l'autre partie. Fait et publié « au terroir dudit La Tour et au bort du grand deffentz » en présence de Michel Nicolas de Peypin-d'Aigues (84) et Louis Chabert de Pertuis. [Signé : Queyrel, C Queyrel]

Confession pour noble Jean Louis Roy contre Antoine et Laurent Villamus, frères – f°1199

Obligation pour Benoît Abel contre Pascal Guion – f°1201

Le 07/12/1609 a comparu Pascal Guion, habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Benoît Abel, maréchal à forge de ce lieu, présent, la somme de 12 livres pour reste de l'achat d'un âne poil blanc qu'il a reçu avec son bât, qu'il promet de payer au 15 août, avec

hypothèque dudit âne. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Gueidan et Jean Daumas de ce lieu. [Signé : Barthemi Gedan]

Compromis entre Me Louis Ange et Salomon Jourdan – f°1201

Le 07/12/1609 étant donné qu'un procès est en cours devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) entre Louis Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, comme donataire de Bremond Chenard, demandeur pour la déséparation d'une maison suivant la donation, et Salomon Jourdan époux de Marie Chénard, défendeur, propriétaire de ladite maison en vertu d'une collocation pour les droits de cette dernière. Ont comparus lesdits Ange et Jourdan, qui souhaitent mettre fin au procès, lesquels ont fait appel à l'arbitrage de Me Balthazar Gueidan notaire et Me Pascal Sicard, de ce lieu, qui devront recevoir les documents dans trois jours et prendront leur décision trois jours après. Les parties devront respecter l'arbitrage sous peine de 100 livres d'amende, moitié pour le roi, moitié pour l'autre partie. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Gueidan et Jean Daumas de ce lieu. [Signé : Ange]

Sentence arbitrale pour Me Louis Ange contre Salomon Jourdan mari de Marie Chenard – f°1203

Pour l'affaire entre Me Louis Ange praticien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, donataire de Brémond Chenard dudit lieu, demandeur, de la déséparation d'une maison suivant ladite donation, et Salomon Jourdan mari de Marie Chenard dudit lieu, défendeur, ont été vus l'acte de compromis portant pouvoir aux arbitres avec amende de 100 livres, moitié au roi, moitié à l'autre partie, en cas de refus de la décision arbitrale, l'acte de donation fait par ledit Chenard au profit dudit Ange reçu chez Me Antoine Olivier notaire de Pertuis le 04/08/1609, le testament de feu Françoise Barthélemie mère de ladite Marie Chenard du 02/05/1598 par lequel ladite Françoise légua à ladite Marie la somme de 20 écus, la collocation faite par ladite Marie sur ladite maison du 27/09/1608, l'acte de mariage de ladite Chenard portant constitution des droits de celle-ci du 28/09/1603, la requête présentée par ledit Ange du 16/11/1609. Ayant écouté les parties, les arbitres ont décidé que ledit Me Ange sera tenu de payer à ladite Marie Chenard la somme de 86 livres pour les legs, intérêts et dépens, d'ici la Saint-Michel prochaine. Jusque-là, ladite Chenard jouira de ladite maison sans rien payer. Ledit Jourdan devra assurer cette somme pour sa femme. Moyennant ceci, la collocation de ladite Chenard sur ladite maison est considérée comme nulle et elle devra quitter la maison. [Signé : Gueidan, Sicard]

Le 07/12/1609 ladite sentence a été publiée et lue aux parties, chacun acquiesçant et promettant de la respecter. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Reynaud et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : Ange]

Insolutondation pour Me Louis Jourdan contre Jacques Nicolas – f°1205

Achat pour Jean Laugier contre Guidon Mombrion – f°1208

Sous-arrentement pour Jaume Durand contre Antoine Isnard – f°1210

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Roland en principal et Jean Garcin en pleige – f°1211

Obligation pour Antoine Pourret contre Joseph Queyrel – f°1212

Quittance de lods avec cession pour Me Joseph Cambetorte contre Paul Agnel – f°1213

Quittance pour Pierre Davoust de Jouques contre Paul Agnel – f°1214

Procuration pour Antoine Pourchier de La Tour-d'Aigues – f°1216

Achat pour Claude Mouret contre Laurent Roussier de La Roque-d'Anthéron – f°1217

Sommation avec commission pour Claude Mouret de Peypin-d'Aigues contre François Mouret dudit lieu – f°1220

Liquidation de propriétés pour Claude Mouret de Peypin-d'Aigues contre François Mouret dudit lieu – f°1222

Obligation pour Paul Agnel contre François Pazier – f°1224

Le 11/12/1609 a comparu François Pazier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu, présent, la somme de 23 livres pour le prix du blé qu'il a reçu avant cet acte, et qu'il promet de payer au 15 août. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Martin et Roman David de ce lieu. [Signé : F Pazier, P Agnel]

Le 02/11/1610 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Pazier. [Signé : P Agnel]

Rétention d'une terre pour Roman David contre Jean Martin dit Guichon – f°1224

Le 11/12/1609 étant que Jean Martin dit Guichon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, a acquis par achat de Philippe Jaume de ce lieu six émines de terre que ledit Jaume avaient acquise par collocation sur les hoirs d'Henri et Jean David dudit lieu, en ce lieu quartier de Vaumalle, confrontant terre de François Chabert, terre de Jean Sauvecane, dudit Jean Martin et de Louis Pourchier, la collocation datant du 21/01/1606 sur autorité des officiers d ce lieu et l'acte d'achat reçu chez ce notaire le 21/01/1606, pour le prix de 13 livres et demi. Concernant la vente, ledit Roman David, fils dudit Henry a été mis au courant et a déclaré à l'instant audit Martin vouloir retenir ladite terre, offrant de lui payer ladite somme de 13 livres et demi, ce que ledit Martin « amiablement luy a offert ».

A comparu ledit Martin qui a cédé audit Roman David, présent, les six émines de terre et ledit David a promis de payer les 13 livres et demi, moitié à Pâques, moitié à la Saint-Michel suivante. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jacques Gueidan de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, Charles Jourdan]

Le 23/10/1610 il y a quittance de ladite somme concédée par Me Aujoin procureur des hoirs d'Antoine Juramy de Pertuis (84) cessionnaire dudit Martin par acte reçu chez ce notaire au mois de juin dernier suivant ladite quittance toujours chez ce notaire.

Obligation pour Laurent et Philippe Gaudemar contre Jaume Drac en principal et Laurent Solliers en pleige – f°1227

Accord entre Paul Agnel et Trophème Morel de Mont Léger – f°1228

Compromis entre Barthélémy et Jean Gouirand, d'une part et Pierre Beymond et ses frères – f°1231

Obligation pour Antoine Pourchier contre François Darbon – f°1232

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Marguerite Madon en principal et Mathieu Manuel en pleige – f°1233

Quittance réciproque pour Paul Agnel contre Jean et Antoine Garcin – f°1234

Obligation pour Jean et Antoine Garcin, frères, contre Gabriel Michel de Cadenet – f°1235

Obligation pour Jean et Antoine Garcin, frères, contre Mathieu et Hugues Freissinier, père et fils – f°1236

Achat pour Barthélémy Queyrel de La Bastidonne contre le capitaine Jacques Grillard – f°1238

Obligation pour Barthélémy Gueidan contre Me Jean Filhol notaire – f°1241

Obligation pour Antoine Aubion contre Jean Pourret fils d'Isnard – f°1242

Habilitation pour Jean Thurin de ce lieu de La Tour-d'Aigues contre Honoré Thurin son père – f°1243

Cession pour Paul Agnel contre Auban Rebouillon et Antoine Rougier – f°1247

Obligation pour Paul Agnel contre Guillaume Bœuf – f°1248

Accord avec hypothèque pour Marguerite Roquemaure, veuve, contre Guillaume Nicolas – f°1248

Rétention pour Mathieu Furet contre la communauté de Peypin-d'Aigues – f°1253

Achat pour Jacques Gras de Peypin-d'Aigues contre la communauté dudit lieu – f°1255

Quittance pour Jean Garcin trésorier contre Paulet Gaultier – f°1258

Achat de fruits pour Pierre Bret de Peypin-d'Aigues contre Pierre Perin – f°1259

Obligation pour Antoine Pourchier contre Laurent Tournaire de Pertuis – f°1260

Obligation pour François Velixandre contre Michel et Jean Felissian – f°1261

Le 14/12/1609 ont comparu Michel et Jean Felissian, frères de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à François Velixandre de ce lieu, présent, une charge de conségal et deux charges de mescle, le tout reçu en prêt, qu'ils promettent de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Honoré Brunel de Pertuis (84). [Signé : H Darbon]

Le 25/09/1610 acte barré en présence dudit Velixandre qui fait quittance auxdits Felissian. Fait et publié en ce lieu en présence de Jean François Bouzon et David Marcou.

Quittance portant cession pour François Roy contre François Vielh et André Roux – f°1262

Mègerie pour Jean et Antoine Garcin contre Dominique Daumas et Noël son fils – f°1263

Echange entre Jean Richard de Peypin-d'Aigues et Pierre Perin – f°1265

Obligation pour Jean Richard contre Pierre Perin – f°1267

Cession pour Paul Agnel contre Barthélémy Gueidan – f°1268

Obligation pour Paul Agnel contre Pascal Guion – f°1269

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Long – f°1270

Déclaration pour Paul Agnel contre Me Pons May et Jean Garcin – f°1271

Achat pour Henry Rey de La Bastidonne contre Me Antoine Ange – f°1273

Obligation pour demoiselle Marguerite de Beaumont contre Etienne Ferrat – f°1274

Obligation pour François Velixandre contre Pierre Beymond en principal et Valentin Clemens en pleige – f°1275

Obligation avec cession pour Jacques Silve contre François Roux – f°1276

Le 18/12/1609 a comparu Jacques Silvy tisseur à toile de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé au capitaine François Roux dudit lieu, présent, la somme de 23 livres 16 sols à prendre sur la communauté de Reillanne (04) qu'elle doit audit Silve suivant les lettres exécutoires de sentence du 31/01/1608 par autorité des officiers dudit lieu, ainsi que les intérêts depuis cette date. Cette cession est faite contre la somme de 25 livres dont ledit Silve en a reçu 7 livres et, pour les 18 livres restantes, ledit Roux promet de lui payer 6 livres au premier jour du Carême et le reste au 15 août. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Gavaudan et Louis Jourdan de ce lieu.

Quittance pour Me Pons May et Jean Garcin, trésoriers contre le seigneur d'Ourches – f°1278

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Pierre Perin – f°1280

Obligation pour Paul Agnel contre Etienne Lieutard de La Bastide-des-Jourdans – f°1280

Obligation pour Paul Agnel contre David Mure – f°1281

Obligation pour Paul Agnel contre Jean François Bouzon – f°1282

Promesse pour Toussaint et Joseph Sauvecane contre Mathurin Gellu – f°1283

Obligation pour Paul Agnel contre Balthazar Billard – f°1285

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Bourgues et Pierre Ripert – f°1286

Mègerie pour Jeanne Gouirand contre Pierre Perin – f°1287

Déclaration pour Jacques Gueidan – f°1288

Le 22/12/1609 a comparu Jacques Gueidan bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a déclaré que la vérité est qu'au contrat de mariage entre Me Gaspard Hupais notaire royal de ce lieu et demoiselle Isabeau Gueidan, fille dudit Jacques, reçu chez feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu le 17/08/1591, par lequel ledit Jacques a constitué en dot à sa fille la somme de 450 écus et que, depuis, ledit Me Hupais a reçu et reconnu, ledit Me Hupais « auroit continuellement mal traité, battu et trequassé [tracassé] comme ledit Jacques a dict ladite Isabeau sadite filhe, que encores induit, cedduit et subourné ledit Jacques son beau pere et a icelluy faict entendre par une infinité de personnes, gens digne de foy, que s'il ne faisoit acte de declaration en faveur de ladite Isabeau portant combien que ledit mestre Hupais aye confessé avoir receu dudit Jacques les sommes

designés audit mariage ce neanmoins que manqueroit desdites sommes quatre vingts escus, laquelle vouloit que a l'advenir ne feusse oncques prescomptés au droict de legetime que pourra estre deub a icelle Isabeau autrement et a faulte que icelluy Jacques ne luy fait telle declaration que luy feroit mal ses affaires et il traiteroit mal ladite Isabeau, et en effect ayant ledit Jacques prins a ferme l'arrentement de Saint Martin et Peipin d'Aigues, auquel ledit mestre Hupais prevoyoit un fort bon proffit pour obvier audit mauvais traitement seroit esté constraint le quitter et remettre audit mestre Hupais croyant par ce moyen assoupir al rigueur dudit mestre Hupais, lequel non comptant de ce auroit d... fait menasser ledit Gueidan pere de telle sorte que en fin le vingt uniesme janvier mil six cens cinq ledit mestre Hupais auroit fait acheminer ledit Jacques en la ville de Pertuis pardevant mestre Reymond Olivier notere de ladite ville par devers lequel auroit fait declaration portant que nonobstant les quittances et recognoissances des sommes contenues audit mariage toutesfois que y manque d'icelles quatre vingtz escus, laquelle ledit Jacques pere veut que a l'advenir ne soit aucunement comprinse au droit de legetime que sera deub a ladite Isabeau sur son bien et heritaige, declairant icelluy Jacques, moienant serement que toute ladite somme constituée a sadite filhe ledit mestre Hupais en a esté bien et duement payé et que ledit pere n'a fait ladite declaration pardevant ledit mestre Ollivier que par force et violance pour garder que ledit mestre Hupais ne continua plus a mal traiter ladite Isabeau, laquelle declaration a des a present et pour l'advenir revoquée et annullée, voulant et entendant qu'elle n'aye aucune force comme sy oncques n'avoit esté faite pour raison de quoy icelle Isabeau, ses hoirs et subcesseurs n'en pourront fere aucune recherche en fasson que ce soict. » D'où acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84) et Monet Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : Jacques Gaydan, J Richard]

Quittance pour Jean Arnoux et les hoirs de Jaumet Bret contre Pierre Bret fils de François – f°1291

Obligation et mègerie pour Pierre Bret contre Pierre Bourgue – f°1292

Quittance pour Pierre Bourgues contre Monet Roman – f°1294

Achat de fruits pour Pierre Bret contre Monet Roman – f°1295

Procuracion pour Jean Palon de La Motte-d'Aigues – f°1297

Promesse pour Paul Agnel contre Bertrand Arlaud de Mirabeau – f°1299

Cession pour Jacques Perben contre Pons Verne – f°1300

Quittance pour les hoirs d'Henry Meyran contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°1301

Association faite entre Jean et Antoine Garcin, frères – f°1303

Quittance pour Pierre Rambert dit Callier contre Georges Roux – f°1305

Obligation pour la confrérie Corpus Domini contre Isabeau Peyrolle et Jacques Perben – f°1307

Achat pour Honoré Daumas contre Louis Allard – f°1308

Obligation pour Me Pons May contre Antoine et Laurent Villamus en principal et Jean Louis Roy en pleige – f°1311

Achat pour Me Antoine Queyrel baile contre Jaume Arnaud – f°1312

Le 28/12/1609 a comparu Jaume Arnaud du lieu de La Bastidonne (84), lequel a vendu à Antoine Queyrel baile dudit lieu, présent, un pré d'environ une éminade audit lieu quartier de Gallence confrontant pré de Georges Queyrel, pré dudit acheteur, pré de Joseph Queyrel et le chemin public. La vente est faite pour le prix de 27 livres, somme reçue à l'instant d'où quittance. Si d'ici un an ledit Arnaud « faict annuler certain donation qu'il avoit faicte a Bartholomienne et Anthorone Arnaude ses filhes en ce cas sera permis audit achepteur vuidier ledit pred en estant rambourcé du juste pris et loyaulx cousts par ledit vandeur sy bon samble audit achepteur ». Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Toussaint Sauvecane et Michel Barthélémy de ce lieu. [Signé : Queyrel, Barthelemy, Sauvecane]

A l'instant fut présent Paul Agnel fermier seigneurial dudit lieu qui a reçu dudit Queyrel 16 sols pour le droit de lods, d'où quittance, avec grâce du surplus. [Signé : P Agnel]

Echange pour Catherine Molinier femme de Michel Barthelemy, d'une part et Toussaint et Joseph Sauvecane, frères – f°1315

Achat pour Grégoire Velixandre contre Guillen Andrieu – f°1317

Le 28/12/1609 a comparu Guilhen Andrieu de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Grégoire Velixandre, de ce lieu, présent, une saumée de terre au dextre que ledit Andrieu possède sur une plus grande en ce lieu, quartier de La Buisse à prendre de long en long du côté du levant confrontant vigne dudit Andrieu, terre à deux côtés de celui-ci et le chemin public. La vente est faite pour le prix de 9 livres, somme reçue d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Grillard et Michel Barthélémy de ce lieu.

Ledit jour fut présent Paul Agnel, fermier seigneurial, qui a confessé avoir reçu 8 sols pour le droit de lods, grâce faite du surplus. [Signé : P Agnel]

Ledit jour ledit Andrieu a vendu audit Velixandre deux émines deux cosses et demi de ladite terre pour le prix de 3 livres 18 sols, somme reçue d'où quittance. Fait en présence de Claude Queyrel et Jean Daumas de ce lieu.

Le 10/11/1612 ont fait rapport Vincent May et Antoine Martin et Jean François Bouzon, estimateurs modernes, qui sont allés en ladite terre en présence des parties, l'ont visitée et ayant vu son état l'ont estimé à 7 livres. [Signé : A Martiny, V May, [marque dudit Bouzon]

Achat pour Isaac Bouchard contre Mathieu Roman – f°1319

Insolutondation pour Paul Agnel contre Michel Roux de La Motte-d'Aigues – f°1321

Procuration pour le capitaine Etienne Pascal, d'Aix-en-Provence – f°1324

Achat pour Arnoulx Garcin contre Mathieu Nel – f°1326

Obligation pour Paul Agnel contre Michel et Pierre Nicolas en principal et Pierre Franchesquin – f°1328

Insolutondation pour Claude Ginies de La Bastidonne contre Hugues Queyrel – f°1329

Le 29/12/1609 étant donné que Claude Ginies du lieu de La Bastidonne (84), en qualité de pleige de Hugues Queyrel dudit lieu envers Vincent Mille boulanger de Pertuis (84), a payé audit Mille 26 écus à 3 livres pièces suivant la quittance reçue par Me Mathieu Bernard notaire de Pertuis cette année, a comparu ledit Queyrel qui pour payer la somme de 16 écus en déduction des 26 a cédé

audit Ginies un coin de pré d'environ deux émines avec une éminade de chenevier limitrophe en ce lieu de La Tour-d'Aigues quartier de Bédarrides confrontant pré de Claude Ferrier, pré d'Antoine Queyrel, pré de Jacques Queyrel et le chemin public. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange et Jean Bouchet de ce lieu. [Signé : J Bouchet, Ange]

Achat pour Barthélémy Silve charpentier contre le capitaine François Roux – f°1332

Obligation pour Paul Agnel contre Barthélémy Silve – f°1336

Achat pour Jaume Pardigon contre Antoine Astoin – f°1337

Echange entre Philippe Astoin et Antoine Astoin – f°1339

Rétention pour Mathieu Furet de Peypin-d'Aigues contre Bertrand Coussin de La Tour-d'Aigues – f°1343

Achat pour Jean Bouchet contre Me Antoine Ange – f°1346

Achat pour Antoine Rougier contre Me Antoine Ange – f°1349

Déclaration faite par Honoré Thurin en faveur de Georges Thurin contre Claude Rougon – f°1352

Le 30/12/1609 a comparu Honoré Thurin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a déclaré à Claude Rougon de ce lieu, présent, qu'il se départ de la séquestration par lui faite entre les mains dudit Rougon comme débiteur de Georges Thurin de ce lieu, son frère, « auquel consant que ledit Rougon luy expedier entierement tout ce que luy peut debvoir prethandant ledit Honnoré n'en s'en vouloir servir et prevalloir en aulcune fasson que ce soit et sans toutesfois prejudice audit Honnoré des prethensions qu'il a contre ledit Georges son frere ». Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Icard et Jean Honoré Constans de ce lieu. [Signé : H Thurin, G Thurin, JH Constans, Icard]

Quittance pour Daniel Billot contre Hugues Queyrel – f°1353

Quittance pour Barthélémy Icard contre François Icard – f°1353

Obligation pour Paul Agnel contre Michel et Pierre Nicolas – f°1354

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Roux – f°1355

Quittance pour Me Elzias Philip contre Sauvaire Daumas – f°1356

Quittance pour Jean et Pierre Falician contre Paul Agnel – f°1357

Le 30/12/1609 a comparu Paul Agnel fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, lequel a confessé avoir reçu 5 livres 15 sols pour un droit de lods sur un pré acquis par Jean et Pierre Felissian, frères, des hoirs d'Antoine Roux de La Motte-d'Aigues (84) par acte reçu chez ce notaire le 15/01/1608, et d'autre part 9 sols pour un autre droit de lods de de 5 livres 8 sols de Jean Anthoard fils de Louis par acte reçu chez Me Charles Augier notaire cette année, et ce outre 24 sols pour deux corrades de l'année dernière. D'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Gouirand et Louis Roux de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : P Agnel]

Obligation pour Jean Guillaume Sauvecane contre Jean Roux – f°1358

Le 30/12/1609 a comparu Jean Roux, de Lourmarin (84), lequel a confessé devoir à Me Jean Guillaume Sauvecane de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, une charge six panaulx de conségal, mesure courante, le tout reçu en prêt amiable, qu'il promet de rendre à la Magdeleine prochaine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Guillaume Goubin dudit lieu. [Signé : Charles Jourdan]

Achat pour Pierre Constans contre Me Antoine Ange – f°1359

Achat pour Jaumet Germain contre Barthélémy Icard – f°1361

Quittance pour Elzias Philip contre Esprit Pourret – f°1363

Insolutondation pour Laurent Gaudemar contre Barthélémy Icard – f°1364

Achat pour Guillaume Guion dit Rougas contre Barthélémy Icard – f°1366

Achat pour François Lantelme contre Antoine Ange – f°1368

Le 31/12/1609 a comparu Me Antoine Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à François Lantelme, ménager de ce lieu, présent, les propriétés suivantes en ce lieu : une terre de deux saumées et demi au dextre acquise par collocation de Marguerite Mallet quartier de La Rastidoire confrontant terres de Barthélémy Icard acquises de ladite Mallet, Jean Meiran, capitaine Bernard Roy et les hoirs de Louis Vian ; une autre terre de deux saumées audit quartier acquise des hoirs de Jean Meyran confrontant terre d'Antoine Reynaud acquise desdits hoirs, la susdite terre de ladite Mallet et les hoirs d'Esprit Livons ; et une autre terre quartier du Grand Vallon de deux saumées acquise des hoirs de François de Maurasque [Manosque] confrontant terre restante auxdits hoirs et terre de Jean Pourret. La vente est faite pour le prix de 76 livres et demi, somme reçue en bétail à laine d'ou quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Grillard et Barthélémy Icard de ce lieu. [Signé : Ange, B Icard, J Grillard]

Cession entre Honorade Mallet femme de Jacques Grillard, et Françoise Icard femme de Jacques Queyrel – f°1370

Achat pour Me Jean Guillaume Sauvecane contre Barthélémy Icard – f°1374

Le 31/12/1609 a comparu Barthélémy Icard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Me Jean Guillaume Sauvecane, de ce lieu, présent, « ung salluver sive siel ouvert » [Note : Salluver ou Saliver est un terme provençal qui désigne un ciel ouvert ; il peut s'agir d'un cour étant donné le contexte de l'acte] que ledit Icard a acquis par collocation pour arrérages de tailles de l'héritage de feu Me Antoine Derrivo « enclos dans la maison que solloit estre dudit Derrivo » en ce lieu, rue du Four, de la « grandeur d'une canne six pans au quarre » confrontant maison de François Pazier, cazal des hoirs de feu Pierre Martin, maison et cave dudit acheteur, chambre des hoirs de Toussaint Beaumont. La vente est faite pour le prix de 24 livres pour laquelle ledit Sauvecane a cédé la même somme de 24 livres à prendre de Vincent Massot du lieu de Volx (04) payable à la Saint-Michel prochaine sur une plus grande somme qu'il doit suivant acte d'achat reçu par Me Clavin notaire dudit Volx du 01/04/1602. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon et de François Lantelme de ce lieu. [Signé : Sauvecane, B Icard, Darbon]

Echange entre Barthélémy Icard et François Lantelme – f°1376

Le 31/12/1609 ont comparu Barthélémy Icard et François Lantelme de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont procédé à l'échange suivant. Ledit Icard cède audit Lantelme une terre de quatre saumées sept émines au dextre qu'il possède en ce lieu quartier de Pospeyre acquise par

collocation sur les hoirs de Nicolas Légier confrontant terre d'Antoine Queyrel, terre d'Antoine Richier, le chemin allant à Saint-Julien et terre restante audit Légier. En échange, ledit Lantelme lui cède une terre quartier de Piollier de quatre saumées deux émines dix cosses confrontant terre du prieuré, terre de Guillaume Lantelme, terre de François Icard. Les parties ont apprécié la terre dudit Icard à la valeur de 75 livres et celle dudit Lantelme à la valeur de 54 livres. Chacun paiera sa part du droit de lods. Ledit Lantelme a reçu audit Icard le blé semé en sa terre d'environ une saumée et ce pour la plus-value dans leur échange. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange et Jean Laugier de ce lieu. [Signé : B Icard, Ange]

Insolutondation de maison pour Me Claude Darbon – f°1378

Achat pour Barthélémy Icard contre Antoine Ange – f°1380

Achat pour François Lantelme contre Jean Garcin – f°1383

Le 31/12/1609 a comparu Jean Garcin trésorier moderne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à François Lantelme, ménager de ce lieu, présent, un jonquier de deux émines cinq cosses que ledit Garcin a acquis par collocation des hoirs de feu François Darbon en ce lieu quartier de Bédarrides confrontant par-dessous pré de Claude Ferrier, pré dudit acheteur, pré restant auxdits hoirs. La vente est faite pour le prix de 26 livres, que ledit Lantelme promet de payer dans un mois. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin et Vincent May de ce lieu. [Signé : J Garcin, H Turin, V May]

Le 18/08/1610 ledit Garcin a confessé avoir été payé par ledit Lantelme, absent, des 26 livres, d'où quittance. [Signé : J Garcin]

Achat pour Me Guillaume Gobin serrurier contre Me Claude Darbon fils de François – f°1384

Achat pour Jean Laugier contre Me Antoine Ange – f°1386

Achat pour Barthélémy Icard contre Michel Barthélémy – f°1389

Achat pour François Lantelme contre Denis Rougier de Volx – f°1391

Le 31/12/1609 a comparu Me Jean Guillaume Sauvecane de ce lieu de la Tour-d'Aigues, au nom de Denis Rougier du lieu de Volx (04) qui devra ratifier l'acte dans un mois, lequel a vendu à François Lantelme, ménager de ce lieu, présent, un coin de pré avec un peu de terre limitrophe faisant au total trois émines quatre cosses au dextre, que ledit Rougier a acquis ces jours passés « de la discussion » de François Darbon en ce lieu quartier de Bédarrides confrontant pré de Claude Ferrier, draie allant au Real, pré et terre de l'acheteur acquis de l'héritage dudit feu Darbon. La vente est faite pour le prix de 30 livres suivant l'estimation qui a été faite pour ladite collocation, somme que ledit Lantelme promet de payer audit Rougier, 26 livres en août et les 4 livres restantes ont été payées à l'instant aux estimateurs modernes de ce lieu pour les frais de la collocation d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et Antoine Ange de ce lieu. [Signé : Sauvecane, B Icard, Ange]

Le 04/01/1610 a comparu César Rougier fils et procureur de ses père et mère, suivant procuration reçue chez Me Besson notaire de Volx (04) le 31/12/1609, lequel a approuvé l'acte de vente. Fait et publié en ce lieu, en présence de Me Louis Ange et de Honoré Thurin de ce lieu. [Signé : H Thurin]

Le 18/08/1610 a comparu César Rougier, tant pour lui que pour ses père et mère, lequel a confessé avoir reçu à l'instant dudit Lantelme, en présence de messire Jean Antoine Lantelme prêtre, la somme de 26 livres d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu en présence de Jacques Gondn et Jean Garcin. [Signé : Cesar Rogier, J Lantelme, J Gondon]

Echange entre Barthélémy Icard et Isnard Lantelme – f°1394

Achat pour Paul Agnel contre Antoine Ange – f°1396

Quittance pour le capitaine Etienne Pascal contre Antoine Pourchier et Claude Michellan – f°1399

Obligation pour Antoine Pourchier contre le capitaine Etienne Pascal – f°1400

Achat pour André Silvestre contre Jean Martin dit Quichon – f°1400bis

Achat pour Abraham Gruot contre la communauté de Peypin-d'Aigues – f°1402

Insolutondation pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Jean Roman fils de François – f°1404

[fin du registre]